



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251208-lmc1532709-DE-1-1  
Date de télétransmission : 22/12/2025  
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Publication électronique le : 22 décembre 2025

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

### DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire :** Mme Maïté MULOT-FRISCOURT

**Étaient présents :** M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s) :** M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Steeve BRIOIS.

**Assistant également sans voix délibérative :** M. Bertrand PETIT.

**Excusé(s) sans voix délibérative :** M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

### CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD ARTOIS

(N°2025-544)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.112-1 et suivants, L.121-1 et suivants, L.221-1 et suivants ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-508 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – Pacte des solidarités humaines » ;

**Vu** la délibération n°2022-498 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Adoption du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2022-2027 » ;

**Vu** la délibération n°2018-430 de la Commission Permanente en date du 01/10/2018 « Convention territoriale Globale départementale entre la CAF et le département du Pas-de-Calais » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 24/11/2025 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté de communes du sud Artois, la convention territoriale globale locale de service aux familles 2026-2030 au service du projet social de territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

**(Adopté)**

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 décembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRES



# Convention Territoriale Globale

au service du projet  
social de territoire de la  
Communauté de  
Communes du Sud-  
Artois



**62 Pas-de-Calais**  
*Mon Département*

Du 01/01/2026 au 31/12/2030

# Sommaire

<b>Préambule.....</b>	6
Rappel principe d'une CTG : .....	6
Rappel du rôle et des missions des Caf : .....	6
<b>Liens avec les schémas départementaux :.....</b>	7
<b>Liens avec le Service Public de la Petite Enfance :.....</b>	9
<b>Article 1 : Objet de la convention .....</b>	10
<b>Article 2 : les champs d'intervention de la Caf.....</b>	10
<b>Article 3 : les champs d'intervention du(es) partenaire(s) signataire(s) de la convention.....</b>	13
<b>Article 4 : Enjeux, objectifs partagés au regard des besoins : .....</b>	16
<b>Article 5 : Engagements des partenaires.....</b>	18
<b>Article 6 - a : Modalités de collaboration et gouvernance : .....</b>	18
<b>Article 6 - b : Modalités de pilotage opérationnel et d'animation de la démarche .....</b>	20
<b>Article 7 : Evaluation.....</b>	20
<b>Article 8 : Echanges de données .....</b>	21
<b>Article 9 : Communication.....</b>	22
<b>Article 10 : Durée de la convention .....</b>	22
<b>Article 11 : Exécution formelle de la convention .....</b>	22
<b>Article 12 : La fin de la convention.....</b>	23
<b>Article 13 : Les recours.....</b>	23
<b>Article 14 : Confidentialité.....</b>	24
<b>ANNEXE 1 – Diagnostic partagé .....</b>	25
<b>ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale compétente.....</b>	Erreur ! Signet non défini.
<b>ANNEXE 3 – Plan d'action 2026/2030 : Enjeux, objectifs et moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés.....</b>	Erreur ! Signet non défini.
<b>ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG.....</b>	Erreur ! Signet non défini.
<b>ANNEXE 5-a : Référentiel national concernant le poste de « Chargé-e de coopération Territoriale CTG » .....</b>	Erreur ! Signet non défini.
<b>ANNEXE 5-b – Schéma de coopération intercommunale CTG.....</b>	3

<b>ANNEXE 5-c – Fiches de poste des « Chargé·e·s de coopération territoriale CTG » .....</b>	5
<b>ANNEXE 6 – Délibération du Conseil Communautaire.....</b>	10

**Projet Social du Territoire de la Communauté de Communes  
du Sud-Artois**

**Convention Territoriale Globale de Service aux Familles**

**2026 – 2030**

**Entre :**

*La Communauté de Communes du Sud-Artois*

dont le siège est à BAPAUME - 5 rue Neuve

représentée par son Président, Monsieur Jean-Jacques COTTEL

***ci-après dénommée « la Communauté de Communes du Sud-Artois »***

**et**

*La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais*

dont le siège est à ARRAS – Rue de Beauffort

représentée par son Directeur, Monsieur Jean-Jacques PION

***ci-après dénommée « la CAF »***

**et**

*La Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais*

dont le siège est à CAPINGHEM - 33 rue du Grand But

représentée par son Président, Monsieur Dominique VERMEULEN

***ci-après dénommée « la MSA »***

**et**

*Le Département du Pas-de-Calais*

dont le siège est à ARRAS – Rue Ferdinand Buisson

représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude LEROY

***ci-après dénommé « le Département »***

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de *la Communauté de Communes du Sud-Artois* en date du JJ/MM/AAAA figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais en date du xx xx xxxx

## **Préambule**

### **Rappel principe d'une CTG :**

Les communes (et leur regroupement) sont particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales afin de répondre aux besoins des familles.

Pour accompagner les développements, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire en cohérence avec les enjeux de développement identifiés et les besoins des familles.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale permettant d'élaborer un projet de territoire ayant pour objectif de permettre le maintien et le développement des services aux familles et de réaliser toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés, lequel permet d'identifier des priorités et des moyens dans le cadre d'un plan d'actions concertées.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Elle peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La CTG s'appuie sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs

### **Rappel du rôle et des missions des Caf :**

**Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf soutient l'engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un**

**soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille rencontre une difficulté susceptible de déséquilibrer le foyer.**

**La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.**

**Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.**

**Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier**

- **Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- **Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

**Ces missions passent par les objectifs suivants :**

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Ces missions dépassant l'échelon communal, l'analyse doit se faire en tenant compte d'une logique territoriale et non administrative. C'est pourquoi, l'échelle pertinente d'élaboration d'un tel projet est celle de l'intercommunalité, chaque commune y adhérant conformément à ses compétences.

#### **Liens avec les schémas départementaux :**

L'élaboration d'une CTG s'appuie également sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma

départemental des services aux familles (SDSF), schéma départemental de l'animation de la vie sociale (SDAVS), stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté...

En effet, le plan d'action envisagé doit s'inscrire en cohérence avec les orientations retenues dans ces schémas.

Le schéma départemental des services aux familles est animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général.

Le SDSF 3ème génération 2023-2026 s'inscrit dans les principes du décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 prévoyant la mise en place du Comité Départemental Des Services aux Familles réunissant de multiples acteurs.

Ce Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), installé dans le Pas-de-Calais le 17 janvier 2023, a validé les 4 orientations suivantes :

- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents
- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service
- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques
- Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département

Un plan d'action détaille les travaux qui seront mis en œuvre ainsi que leur planification sur la durée du schéma.

Différents principes ont été actés concernant les modalités d'animation et de fonctionnement :

- La mise en place d'un Comité de Pilotage restreint réunissant l'Etat (DDETS), la Caf du Pas-de-Calais, le Département, l'Education Nationale, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), l'AMF (Association des Maires de France du PDC) et l'UDAF 62 (Union Départementale des Associations Familiales),
- Une articulation envisagée entre l'échelon départemental et l'échelon local et un lien à prévoir avec les Conventions Territoriales Globales,
- La présence des différents acteurs signataires du SDSF dans les instances locales des CTG,
- Le renforcement de la communication sur les territoires auprès des élus, des partenaires et des habitants,
- La nécessité de prévoir des indicateurs d'évaluation afin de mesurer l'atteinte des objectifs du SDSF.

#### **Liens avec le Service Public de la Petite Enfance :**

Par ailleurs, la collectivité locale peut s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention vise à définir le projet de territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la Communauté de Communes su Sud-Artois (ANNEXE 1 : diagnostic partagé) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ANNEXE 2 (liste équipements soutenus par chaque collectivité locale compétente) + ANNEXE 3 (plan d'action - moyens mobilisés par chaque signataire) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

## **Article 2 : les champs d'intervention de la Caf**

La Caf du Pas-de-Calais, acteur incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales se doit d'être présente auprès de toutes les familles, tout au long de leur vie.

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles concernent les champs d'interventions suivants :

- **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
  - un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
  - la pérennisation et le développement des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

**La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les**

**freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.**

- **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
  - le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
  - l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;
- **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
  - le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
  - l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.
- **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
  - une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
  - l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
  - l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.
- **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
  - l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
  - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.
- **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
  - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
  - les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
- **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**

- un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
- la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.
- 
- **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
  - l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
  - l'animation de la vie sociale des territoires ;
  - l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et l'encouragement des innovations de terrain.
- **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :**
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;

Pour mener à bien ces différentes missions, la Caf propose différentes interventions :

- Le versement de Prestations Légales (prestations d'entretien, de solvabilisation des familles) et d'aides ou de subventions au titre des financements de l'action sociale pour la Petite Enfance, la Jeunesse, la Parentalité, l'accompagnement des familles, le travail social et le Logement
- L'Accompagnement technique et méthodologique, le soutien en ingénierie sociale, qui se caractérise par la présence d'un Chargé d'Accompagnement Territorial et de la Responsable de Territoire de l'Antenne de Développement Social de l'Arrageois
- L'intervention de deux Travailleurs Sociaux pour l'accompagnement des familles dans le cadre des offres de services liées à la survenue d'un événement fragilisant (séparation, décès, non-décence, ...), qui orientent et accompagnent les familles vers les équipements et services de l'ensemble du territoire en interaction avec les partenaires
- La participation de l'équipe de la Caf aux instances de réflexion, aux actions ou accompagnements de projets des collectivités et partenaires, sur ses champs de compétence
- Le suivi et l'accompagnement technique qui sont réalisés chaque année auprès des équipements bénéficiaires d'une Prestation de Service Caf

## **Article 3 : les champs d'intervention du(es) partenaire(s) signataire(s) de la convention**

### **• La collectivité**

La Communauté de Communes du Sud-Artois met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace
- L'environnement et le développement durable
- L'assainissement
- L'Habitat
- L'action sociale en faveur de la petite enfance, enfance et jeunesse, prévention et promotion de la santé à destination des habitants du territoire, des actions en faveur des familles et soutien à la parentalité, des actions en faveur des publics seniors et en faveur du maintien de service de proximité d'intérêt communautaire.

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant<sup>1</sup> (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre d'habitants de leurs territoires (Cf. Annexe 3).

Quel que soit le nombre d'habitants de leur territoire, **toutes les communes ou EPCI exerçant** la compétence d'AO :

- **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
- **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
- **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones

prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.**

- Soutiennent la qualité des modes d'accueil : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 7 de la présente convention).

### **La MSA Nord Pas-de-Calais**

La Mutualité Sociale Agricole, organisme de protection sociale pour le monde agricole, propose à ses ressortissants, une politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au grand âge, et repose sur les valeurs fondatrices de l'institution : responsabilité, solidarité et proximité.

Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique avec une approche globale de l'accompagnement social « inter branches », une culture de la proximité, le sens de l'innovation, la maîtrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

Les enjeux pour la MSA, dans l'accompagnement des familles et des jeunes dans leur parcours de vie, reposent sur les axes suivants :

- Améliorer les conditions de vie des familles du régime agricole et les accompagner dans leur parcours de vie en leur apportant des réponses individuelles et collectives,
- Poursuivre le soutien à la création et au développement d'actions et de services aux familles/aux jeunes en s'appuyant sur le développement des compétences sociales, la citoyenneté de proximité, les solidarités et les ressources des territoires ruraux,
- Soutenir les initiatives portées par des jeunes en territoires ruraux et cultiver l'esprit d'innovation
- Faire évoluer et renforcer l'offre proposée pour les jeunes en territoires ruraux.

C'est dans ce contexte que la MSA Nord Pas de Calais s'engage pleinement dans cette convention territoriale globale auprès des partenaires du territoire.

### **Le Département**

Adopté par l'Assemblée Départementale en décembre 2022, le Pacte des Solidarités Humaines (PSH) constitue la feuille de route des politiques Solidarités et organise sur la période 2022-2027 la réponse aux besoins sociaux des habitants du Pas-de-Calais.

Le PSH traduit l'ambition politique de la collectivité en faveur de :

- L'offre de service et d'accompagnement destinée aux enfants et aux familles ainsi qu'aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap,
- L'inclusion sociale pour tous et en particulier des personnes en situation de vulnérabilité,
- L'insertion sociale et professionnelle notamment des jeunes et des bénéficiaires du RSA.

Il s'articule autour de 4 défis :

- Défi 1 : pour une société qui reconnaît la place de chacun
- Défi 2 : aux côtés de chacun dans les moments de fragilité
- Défi 3 : garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement
- Défi 4 : fédérer pour développer les solidarités

Les principes d'action qui guident les grandes orientations du PSH font une large place à la prévention, à l'innovation dans les réponses et à la coopération avec les partenaires et avec les bénéficiaires eux-mêmes, selon une logique du « faire ensemble » avec les usagers et habitants.

Les priorités d'action pour chaque thématique (enfance famille-jeunesse-inclusion durable pour tous-autonomie) sont liées à un cadre réglementaire précis et chaque territoire a défini des enjeux territoriaux permettant de mieux répondre aux spécificités territoriales.

Le PSH est le cadre de référence de la mise en œuvre territoriale des politiques solidarités et de développement social par les services départementaux au sein des Maisons du Département Solidarités, lieux de proximité de la réponse à l'usager.

La déclinaison de ces axes thématiques se mène dans une démarche partenariale qui valorise la participation des habitants, l'expression de leurs attentes ainsi qu'une approche globale coordonnée d'accompagnement des familles dans une logique de parcours.

Les objectifs de partenariat s'inscriront par ailleurs dans d'autres approches concourant au développement des territoires et notamment dans la démarche de contractualisation entre le Département et la Communauté de communes sud-Artois

Le Département représenté par la Maison du Département Solidarités (MDS) de l'Arrageois, sera présent aux différents comités de pilotage et aux comités techniques/groupes projet.

## **Article 4 : Enjeux, objectifs partagés au regard des besoins :**

Au regard du diagnostic, les principaux enjeux et objectifs définis conjointement sont :

### **Au titre de la Petite Enfance et de la Parentalité :**

#### **Axe 1 : Poursuivre la structuration de l'offre d'accueil petite enfance, développer le rôle du RPE auprès des familles et des professionnels du territoire**

Action 1.1 : Mener une réflexion sur la reprise des actions autour de la parentalité sur le territoire

Action 1.2 : Promouvoir les actions de prévention auprès des enfants de 0 à 3 ans et de leurs parents

Action 1.3 : Renforcer le rôle du RPE en tant Guichet Unique

Action 1.4 : Finaliser l'évolution de la Halte-Garderie de Bapaume vers un multi-accueil

Action 1.5 : Développer le multi-accueil de Croisilles

### **Au titre de l'Enfance et de la Jeunesse :**

#### **Axe 2 : Conforter la cohérence éducative autour des enfants, des jeunes et de leurs familles**

Action 2.1 : Poursuivre la qualité pédagogique des accueils de loisirs au service du développement de l'enfant

Action 2.2 : Réinterroger l'organisation des accueils de loisirs sur le territoire en l'adaptant aux besoins des familles

Action 2.3 : Soutenir les actions de santé et renforcer les actions de prévention auprès des 3 – 18 ans

Action 2.4 : Elaborer un nouveau projet éducatif répondant aux besoins de la Communauté de Communes

Action 2.5 : Encourager l'engagement et l'implication des jeunes du territoire

Action 2.6 : Promouvoir la ludothèque comme levier de développement et de lien social autour de l'enfant et de la famille

### **Au titre de l'Animation et de la Vie Sociale :**

#### **Axe 3 : Poursuivre une politique d'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire intercommunal**

Action 3.1 : Favoriser l'émergence de nouvelles structures d'animation de la vie sociale sur le territoire

Action 3.2 : Assurer un rôle de soutien et de mise en réseau des acteurs de l'animation de la vie sociale

Action 3.3 : Développer des actions d'animation de la vie sociale sur les thématiques prioritaires de la CTG, dans une dimension intergénérationnelle (jeunes, familles, personnes âgées)

Action 3.4 : Développer et rendre visible le rôle de la CCSA en matière d'information et de soutien à la vie associative

### **Au titre de l'accès aux droits :**

#### **Axe 4 : Garantir l'accès aux droits et aux services publics sur l'ensemble du territoire**

Action 4.1 : Promouvoir l'action de Maison France Services et orienter les publics.

Action 4.2 : Améliorer l'information des acteurs en matière de démarches administratives et d'accès aux droits

Action 4.3 : Réaffirmer l'importance de l'accompagnement aux démarches numériques

### **Les enjeux transversaux :**

#### **Axe 5 : Piloter la Convention Territoriale Globale**

Action 5.1 : Conforter le portage politique de la CTG comme un projet social transversal de territoire

Action 5.2 : Favoriser l'appropriation de la CTG par les élus et les partenaires du territoire

Action 5.3 : Communiquer auprès des habitants sur les actions et services de la CCSA

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## **Article 5 : Engagements des partenaires**

La Caf du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes Sud-Artois s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires (moyens humains : personnels qualifiés et en quantité, et matériels : données, statistiques, etc.) pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'action de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De leur côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en ANNEXE 2 et en faisant évoluer, au besoin, l'ingénierie nécessaire.

**Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu.** Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## **Article 6 - a : Modalités de collaboration et gouvernance :**

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains tels que précisés en annexe 4 (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, de représentants de la Caf et des collectivités de la Communauté de Communes du Sud-Artois

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;

- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF) ainsi que son bilan intermédiaire et final. La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans ce cadre.

## **Article 6 - b : Modalités de pilotage opérationnel et d'animation de la démarche**

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet social de territoire partagé, formalisé via cette Convention Territoriale Globale (Ctg), contribuent au développement et à la structuration d'une offre de service adaptée aux besoins des familles de votre territoire.

Afin de garantir le développement et la structuration de cette offre, le pilotage opérationnel ainsi que l'animation de la démarche doivent être organisés et formalisés. De ce fait, l'évolution des postes de coordonnateurs CEJ existants vers des postes de chargés de coopération territoriale s'est avérée indispensable au cours de la première Ctg.

S'appuyant sur le référentiel national d'emploi cible fixant les missions, les activités et les attendus de ce poste (ANNEXE 5) et sur la fiche action guidant l'évolution nécessaire, les partenaires signataires de la Ctg précédente, ont pu mener à bien cette évolution. Ainsi, les postes dont les missions ont évolué vers la fonction de chargé de coopération territoriale pourront bénéficier de financements au titre du pilotage pour la durée de la CTG 2026 -2030.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 (Modalités de collaboration et gouvernance de la Ctg ) de la présente convention.

En annexe 3, une fiche action est dédiée à la mise en œuvre du pilotage et à l'animation de la démarche. »

L'annexe 5-a présente le nouveau référentiel national concernant le poste de chargé·e de coopération Ctg ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation de leur activité

En annexe 5-b, le schéma de coopération intercommunale

En annexe 5-c , les fiches de poste des chargé·e·s de coopération

## **Article 7 : Evaluation**

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche d'évaluation continue à visée évaluative-structurée autour de deux dimensions complémentaires :

### **1. Le suivi continu du plan d'action**

Un suivi continu du plan d'action est à envisager dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

Un tableau de suivi partagé doit être mis en place par les signataires.

## **2. Le pilotage de la démarche évaluative par la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)**

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la Ctg. Cet échange se traduit par la formalisation d'une évaluation intermédiaire.
- Des temps de concertations associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche Ctg et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser une évaluation finale.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la Ctg, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la Ctg. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL Ctg et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la Ctg au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- concevant les indicateurs de suivi
- conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- exploitant et communiquant les résultats

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'action, constituant l'ANNEXE 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Lorsque la Ctg tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, à minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF). Ces bilans sont transmis par courrier ou mail par les signataires de la Ctg au CDSF.

## **Article 8 : Echanges de données**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Les parties s'engagent à mentionner dans tout document interne ou externe, la source des données.

## **Article 9 : Communication**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **Article 10 : Durée de la convention**

**La présente convention est conclue à compter du 01/01/2026 jusqu'au 31 décembre 2030.**

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## **Article 11 : Exécution formelle de la convention**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **Article 12 : La fin de la convention**

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure :

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure :

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel :

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation :

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## **Article 13 : Les recours**

- Recours contentieux :

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## **Article 14 : Confidentialité**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discréetion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Bapaume, le JJ/MM/20XX

En **x** exemplaires originaux. (Nbre d'exemplaires à adapter en fonction des besoins territoriaux)

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais	Le Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois
<b>Monsieur Jean-Jacques PION</b>	<b>Monsieur Jean-Jacques COTTEL</b>
Le Président de la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas de Calais	Pour le Département du Pas-de-Calais, Le Président Du Conseil départemental
<b>Monsieur Dominique VERMEULEN</b>	<b>Monsieur Jean-Claude LEROY</b>
<b>Signature de chaque commune à vérifier</b>	

## ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

### PORTRAIT SOCIAL DE LA POPULATION EN 2021

#### Démographie et structure des ménages

Une légère diminution de la population depuis 2018, après une augmentation continue depuis les années 90

**Le territoire de la CCSA connaît une légère diminution nette de sa population entre 2018 et 2024 (-0,13%), et une diminution de 0,3% par an en moyenne de 2015 à 2021, due majoritairement aux entrées et sorties du territoire et dans une moindre mesure au solde naturel (écart entre nombre de naissances et nombre de décès).**

Cette diminution intervient après une période de hausse continue entre 1990 et 2015, où la population croissait de 0,6 à 0,2% par an.

Il est à noter que **la population pourrait de nouveau croître significativement dans les prochaines années**, en raison de projets de construction prévus prochainement : 150 à 200 nouveaux logements devraient être créés à Bapaume et occupés par des familles avec enfants.

**Tableau 1 : Comparaison de l'évolution totale de la population de la CCSA entre 2018 et 2021 avec le Pas-de-Calais**

	2018	2021	Evolution en nombre	Evolution en %
CC Sud-Artois	27 858	27 059	-799	-2,76%
Pas-de-Calais	1 466 743	1 461 441	-5 302	-0,36%

Source : INSEE, Recensement de la population 2021 + Diagnostic de la CTG de 2021

**Tableau 2 : Variation de la population de la CCSA entre 1968 et 1975**

#### POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2021
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,7	-0,2	0,0	0,6	0,5	0,2	-0,3
due au solde naturel en %	0,3	-0,0	-0,1	-0,0	0,1	0,2	-0,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,1	-0,2	0,1	0,6	0,4	0,0	-0,2
Taux de natalité (%)	18,1	15,3	13,8	11,9	12,4	12,6	10,5
Taux de mortalité (%)	14,7	15,5	14,6	12,3	11,5	10,9	11,7

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénominvements, RP2010 au RP2021 exploitations principales - État civil.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'habitants dans les communes du Sud-Artois en 2018 et 2024 (dernières données du Recensement de la Population de l'INSEE) et leur évolution.

Certaines communes enregistrent une baisse significative de leur population (Bapaume, Frémicourt, Noreuil, Riencourt-lès-Bapaume).

On observe que **les bourgs centres (communes d'environ 1000 habitants ou plus) sont tous touchés par cette diminution de la population** (Bapaume avec -9,72%, Hermies avec -8,82%, Bertincourt avec -1,72%, Bucquoy avec -4,33% et Croisilles avec -1,62%).

**Certaines communes connaissent au contraire une augmentation de leur population**, les plus concernées étant Beugnâtre (+6,43%) et Saint-Léger (+12,12%).

**Tableau 3 : Évolution de la population par commune entre 2018 et 2024.**

Communes	Population en 2018	Population en 2024	Evolution en %
<b>TOTAL</b>	<b>27826</b>	<b>27789</b>	<b>-0,13%</b>
Ablainzevelle	227	236	3,96%
Achiet-le-Grand	983	971	-1,22%
Achiet-le-Petit	307	315	2,61%
Avesnes-lès-Bapaume	165	167	1,21%
Ayette	323	333	3,10%
Bancourt	87	86	-1,15%
Bapaume	4135	4052	-2,01%
Barastre	307	325	5,86%
Beaulencourt	233	222	-4,72%
Beaumetz-lès-Cambrai	576	556	-3,47%
Béhagnies	128	128	0,00%
Bertincourt	931	927	-0,43%

Beugnâtre	171	187	9,36%
Beugny	367	363	-1,09%
Biefvillers-lès-Bapaume	96	97	1,04%
Bihucourt	345	336	-2,61%
Bucquoy	1547	1594	3,04%
Bullecourt	234	229	-2,14%
Bus	130	135	3,85%
Chérisy	292	295	1,03%
Courcelles-le-Comte	465	482	3,66%
Croisilles	1974	1967	-0,35%
Douchy-lès-Ayette	311	306	-1,61%
Écoust-Saint-Mein	493	497	0,81%
Ervillers	396	394	-0,51%
Favreuil	240	253	5,42%
Foncquevillers	427	407	-4,68%
Fontaine-lès-Croisilles	272	262	-3,68%
Frémicourt	240	241	0,42%
Gomiécourt	153	153	0,00%
Gommecourt	94	89	-5,32%
Grévillers	364	365	0,27%
Hamelincourt	259	274	5,79%
Haplincourt	182	191	4,95%
Havrincourt	403	378	-6,20%

Hébutterne	522	526	0,77%
Hermies	1225	1140	-6,94%
Lebucquière	234	238	1,71%
Léchelle	48	46	-4,17%
Le Sars	173	159	-8,09%
Le Transloy	421	433	2,85%
Ligny-Thilloy	523	538	2,87%
Martinpuich	196	189	-3,57%
Metz-en-Couture	644	619	-3,88%
Morchies	209	214	2,39%
Morval	92	88	-4,35%
Mory	307	310	0,98%
Moyenneville	277	292	5,42%
Neuville-Bourjonval	168	171	1,79%
Noreuil	154	139	-9,74%
Puisieux	654	662	1,22%
Riencourt-lès-Bapaume	33	31	-6,06%
Rocquigny	286	284	-0,70%
Ruyaulcourt	290	283	-2,41%
Sailly-au-Bois	308	299	-2,92%
Saint-Léger	462	521	12,77%
Sapignies	196	195	-0,51%

Souastre	376	381	1,33%
Trescault	177	189	6,78%
Vaulx-Vraucourt	1026	1080	5,26%
Vélu	134	132	-1,49%
Villers-au-Flos	263	247	-6,08%
Warlencourt-Eaucourt	136	134	-1,47%
Ytres	435	436	0,23%

Source : INSEE, Recensement de la population 2021 + Diagnostic de la CTG de 2021. En vert : les communes ayant une évolution positive égale ou supérieure à 5% entre 2018 et 2021. En rouge : les communes ayant une évolution négative égale ou supérieure à 5% entre 2018 et 2021.

**La CCSA connaît également une baisse de son taux de natalité** (qui passe de 12,6 entre 2010 et 2015 à 10,5 entre 2015 et 2021) et une légère hausse de son taux de mortalité (10,9 entre 2010 et 2015 contre 11,7 entre 2015 et 2021), ce qui vient corroborer la baisse générale de population mise en avant précédemment.

**Tableau 4 : Taux de natalité et de mortalité entre 1999 et 2021 sur le Sud-Artois**

	CCSA de 1999 à 2010	CCSA de 2010 à 2015	CCSA de 2015 à 2021
Taux de natalité	12,4	12,6	10,5
Taux de mortalité	11,5	10,9	11,7

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, 2010, 2015 et 2021

Une population relativement vieillissante, en particulier chez les hommes

**On observe un certain vieillissement de la population du Sud-Artois**, avec une augmentation de la part de la population ayant 60 ans ou plus (+3,5% entre 2018 et 2021 pour atteindre aujourd’hui 25% de la population), et une nette diminution de la part des enfants de 0-14 ans qui représentent aujourd’hui 18,79% de la population.

De manière très nette, l'**augmentation de la population des 60 ans et + concerne essentiellement les hommes** et beaucoup moins les femmes, dont la part dans la population est restée stable.

**Tableau 5 : Comparaison par tranche d'âge de l'évolution de la population entre 2018 et 2021**

	0-14 ans			15-59 ans			60 ans et +			<b>TOTAL</b>
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
<b>Population CCSA en 2018</b>	2713	2543	5256	7970	7298	15268	3092	3734	6826	27350
<b>Population CCSA en 2021</b>	2591	2495	5086	7858	7 172	15030	3203	3742	6945	27061
<b>Evolution 2018-2021</b>	-4,50%	-1,89%	-3,23%	-1,41%	-1,73%	-1,56%	3,59%	0,21%	1,74%	-1,06%
<b>Part de la population CCSA en 2021</b>	9,57%	9,22%	18,79%	29,04%	26,50%	55,54%	11,84%	13,83%	25,66%	100,00%

Source : INSEE, Recensement de la population 2021 + Diagnostic de la CTG de 2021

Une réduction de la taille des ménages et une augmentation des personnes vivant seules

La CCSA poursuit sa tendance à l'**augmentation du nombre de ménages** sur son territoire (+2,55%), malgré une baisse de la population, traduisant une **dynamique de réduction de la taille moyenne des ménages**.

Depuis 2015, la **part des ménages d'une personne a très fortement augmenté** (+13,95%) alors que la **part des ménages avec famille a quant à elle légèrement diminué** (-0,13%), tout particulièrement pour les couples avec enfants (-4,95%).

Bapaume compte une proportion plus importante d'allocataires isolés (60%), avec seulement 19% de couples avec enfants. Vaulx-Vraucourt compte également 47% d'allocataires isolés. En revanche, **Puisieux se caractérise par une part plus importante de familles avec enfants** (60%).

**Tableau 6 : Ménages selon leur composition**

Type de ménages	CC Sud Artois 2021		CC Sud Artois 2015		Evolution 2015-2021
	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	
<b>Ensemble</b>	<b>10959</b>	<b>100</b>	<b>10686</b>	<b>100</b>	<b>2,55%</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>3259</b>	<b>29,7</b>	<b>2860</b>	<b>26,8</b>	<b>13,95%</b>
- Hommes seuls	1532	14	1240	11,6	23,55%
- Femmes seules	1726	15,8	1620	15,2	6,54%
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>140</b>	<b>1,3</b>	<b>256</b>	<b>2,4</b>	<b>-45,31%</b>
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	<b>7560</b>	<b>69</b>	<b>7570</b>	<b>70,8</b>	<b>-0,13%</b>
- Un couple sans enfant	3165	28,9	3115	29,2	1,61%
- Un couple avec enfants	3400	31	3577	33,5	-4,95%
- Une famille monoparentale	995	9,1	877	8,2	13,45%

Source : INSEE, Recensement de la population 2015 et 2021.

**Tableau 7 : Part des familles selon leur composition, en comparaison avec le Pas-de-Calais**

Catégories	Nombre		%	
	CC du Sud-Artois	Pas-de-Calais	CC du Sud-Artois	Pas-de-Calais
<b>Couples sans enfants</b>	3 140	169 755	41,5	40,6
<b>Couples avec enfants</b>	3 391	178 752	44,9	42,8
<b>Familles monoparentales</b>	981	69 338	13	16,6
<i>- Hommes seuls avec enfant(s)</i>	340	12 390	4,5	3
<i>- Femmes seules avec enfant(s)</i>	641	56 949	8,5	13,6
<b>TOTAL</b>	<b>7 512</b>	<b>417 846</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : INSEE, Recensement de la population 2021.

**Tableau 8 : Composition des familles des allocataires de la CAF, en comparaison avec le Département**

	Sud Artois	Pas-de-Calais
Allocataires isolés	34%	43%
Familles monoparentales	14%	15%
Couples sans enfants	5%	7%
Couples avec enfants	46%	36%

Source : CAF, 2023.

#### Une monoparentalité en augmentation mais qui reste moins importante qu'ailleurs

**La part des familles monoparentales continue à croître sur le territoire, mais reste moins importante qu'à l'échelle départementale.** Elles représentent 9,1% de la population totale de la CCSA et 13,1% des familles, contre 16,6% à l'échelle du département.

Les femmes seules avec enfant(s) représentent la grande majorité de ces familles monoparentales.

Ces chiffres sont corroborés par la répartition des allocations versées par la CAF, puisque **les familles monoparentales représentent 14% des allocataires**, contre 15% à l'échelle du Pas-de-Calais.

**Les couples avec enfants représentent 46% des allocataires**, contre 36% sur le département.

La part des foyers monoparentaux parmi les bénéficiaires de la MSA est également équivalente à celle des foyers du territoire dans leur ensemble, et aux statistiques communiquées par la CAF

**Tableau 9 : Part des foyers monoparentaux en fonction du régime des bénéficiaires**

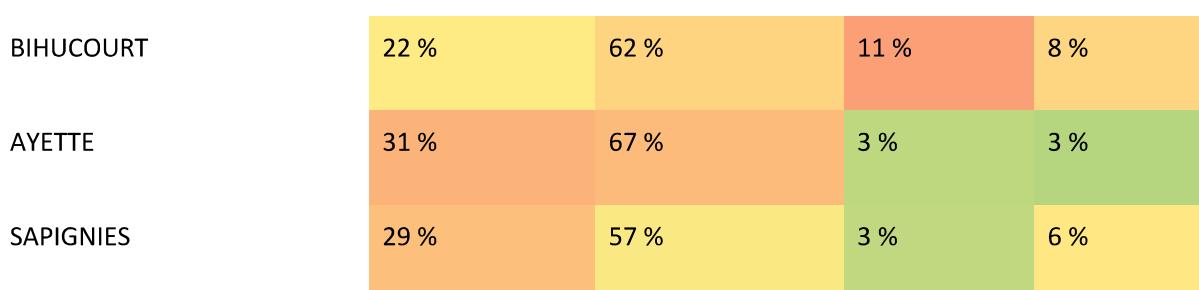
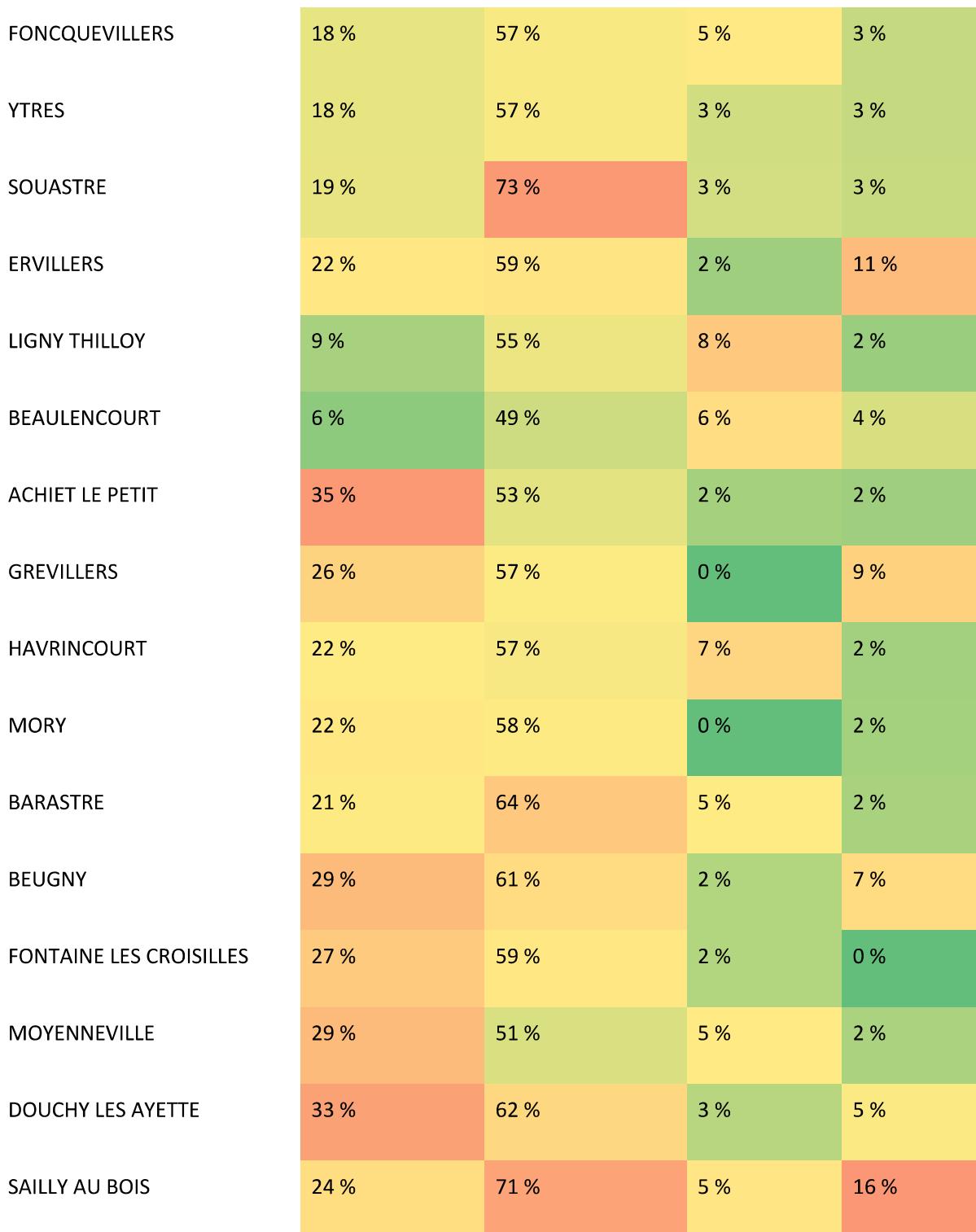
Type de régime	Part des foyers monoparentaux
Régime salariés agricoles	10%
Régime agricole	9,70%
Régime non-salariés agricoles	7,80%

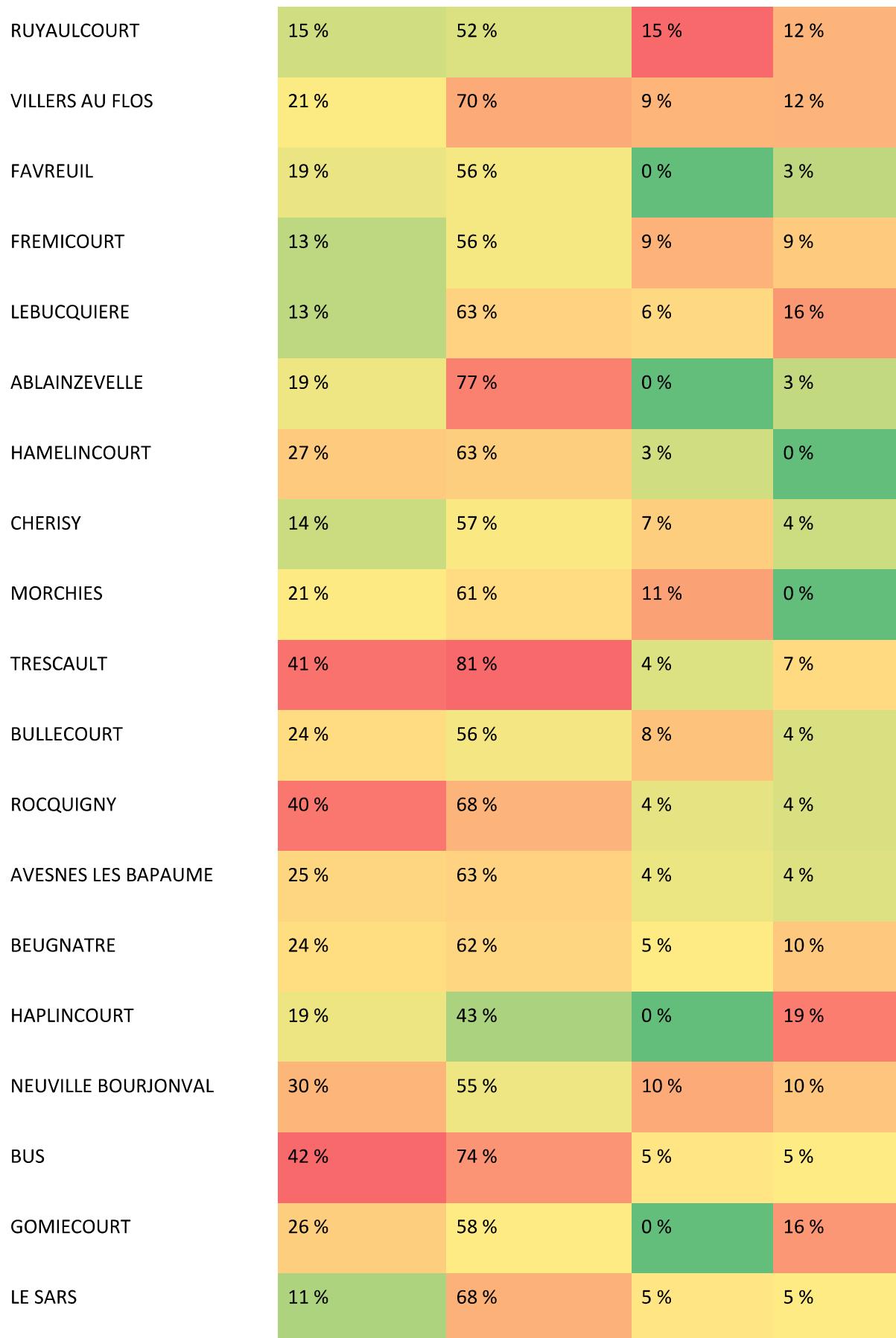
Source : MSA, 2022.

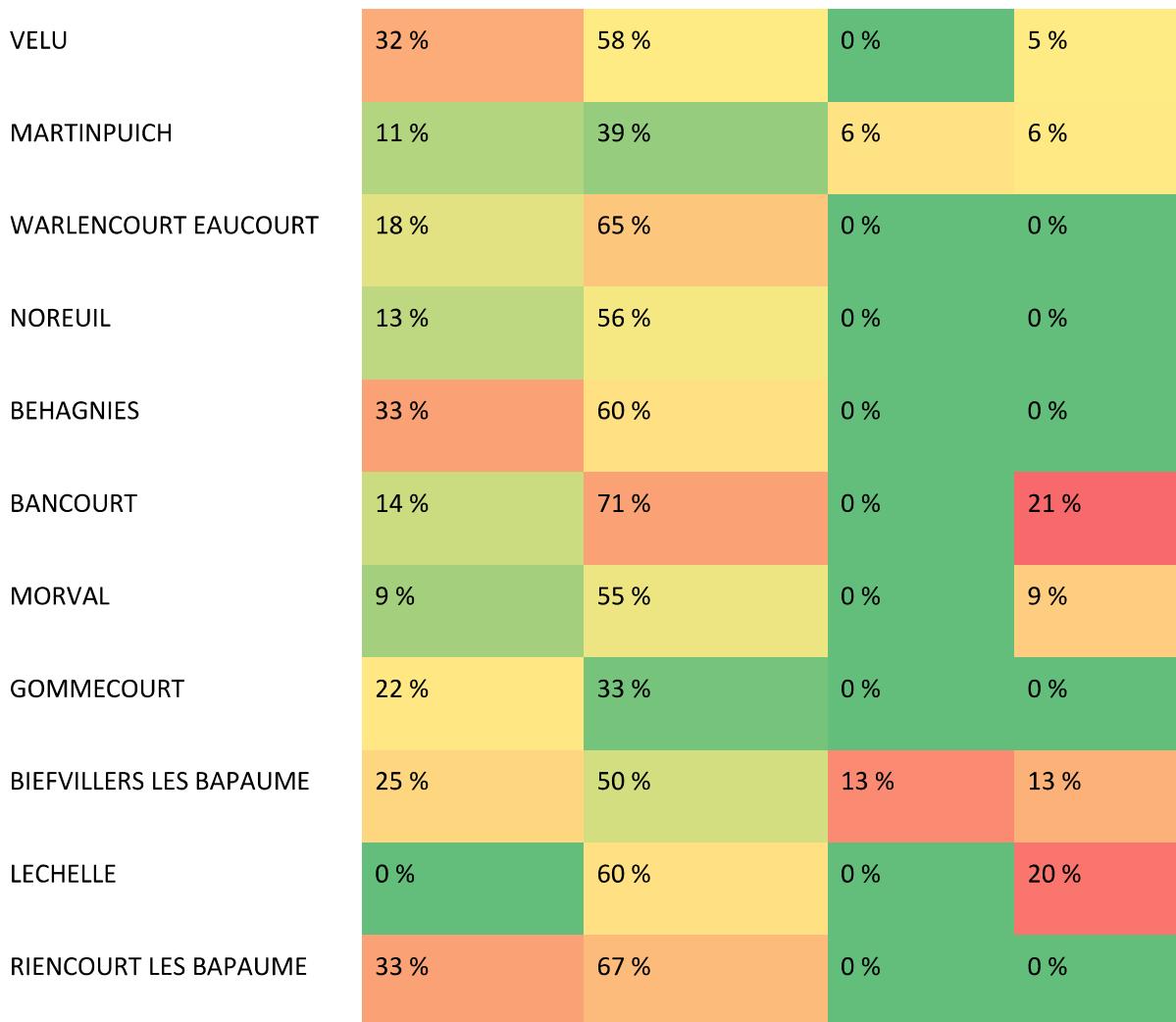
**18% des allocataires de la CAF sur le Sud-Artois touchent une prestation relative à la petite enfance (CMG) et 52% touchent une prestation enfance - jeunesse (AEEH ou ASF).** Ces chiffres sont inférieurs à Bapaume (respectivement 8% et 30%) alors que les enfants de moins de 14 ans y représentent pourtant 15,3% de la population.

**Tableau 10 : Pourcentage de la population concernée par les prestations familiales de la CAF.**

Communes	Petite enfance en %	Enfance et jeunesse en %	dont AEEH en %	dont ASF en %
Total	18 %	52 %	5 %	6 %
BAPAUME	8 %	30 %	5 %	8 %
CROISILLES	14 %	53 %	6 %	8 %
BUCQUOY	17 %	53 %	9 %	5 %
VAULX VRAUCOURT	19 %	42 %	5 %	8 %
HERMIES	15 %	44 %	8 %	6 %
ACHIET LE GRAND	17 %	54 %	7 %	6 %
BERTINCOURT	17 %	57 %	3 %	6 %
PUISIEUX	26 %	60 %	2 %	9 %
HEBUTERNE	26 %	65 %	4 %	8 %
METZ EN COUTURE	23 %	68 %	7 %	5 %
COURCELLES LE COMTE	27 %	58 %	6 %	13 %
SAINTE LEGER	25 %	69 %	9 %	7 %
BEAUMETZ LES CAMBRAI	17 %	58 %	6 %	5 %
ECOUST SAINT MEIN	22 %	67 %	5 %	3 %
LE TRANSLOY	20 %	62 %	3 %	5 %







Source : CAF, 2023. AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé. ASF : Allocation de Soutien Familial.

**L'indice de positionnement social des familles**, calculé par l'Education Nationale, nous informe sur les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans un établissement scolaire. Il varie en France entre 60 pour les établissements les plus dévalorisés et 160 pour les plus favorisés, avec une moyenne nationale autour de 106, et un écart-type moyen autour de 33 (un écart-type élevé signifie des écarts importants entre les profils des familles au sein de l'établissement, une plus forte mixité sociale à l'intérieur de l'établissement).

**A l'échelle de la CCSA, l'IPS est plutôt dans la moyenne, mais il varie fortement d'un établissement à l'autre.** Pour les collèges on constate :

- un IPS de 88,5 pour le **collège Jacques Yves Cousteau à Bertincourt** (300 collégiens en 2021) avec un écart type de 24,3
- un IPS de 90,2 pour le collège Carlin - Legrand à Bapaume (environ 630 collégiens en 2021) avec un écart type de 28,6
- un IPS de 118,7 pour le **collège privé catholique Saint-Jean-Baptiste à Bapaume** (348 collégiens en 2021) avec un écart type de 29,9.

## Activité, emploi et niveau de revenus

Une poursuite d'études en augmentation mais qui reste moins importante qu'ailleurs

A la fin de la scolarisation obligatoire, on constate **un taux de poursuite d'études moins important chez les jeunes de la CCSA par rapport au Pas-de-Calais** : 37% des 18-24 ans sont en études contre 40% à l'échelle du Pas-de-Calais.

**Tableau 11 : Scolarisation selon l'âge**

	Population		Population scolarisée		Taux de scolarisation	
	CC Sud-Artois	Pas-de-Calais	CC Sud-Artois	Pas-de-Calais	CC Sud-Artois	Pas-de-Calais
<b>Ensemble</b>	26 500	1 430 635	6 073	336 459	59	59
<b>2 à 5 ans</b>	1 284	68 362	1 036	54 356	80,7	79,5
<b>6 à 10 ans</b>	1 780	96 387	1 745	93 700	98,0	97,2
<b>11 à 14 ans</b>	1 463	79 565	1 443	77 870	98,3	97,9
<b>15 à 17 ans</b>	1 048	59 500	1 003	56 180	95,7	94,4
<b>18 à 24 ans</b>	1 913	113 962	713	45 621	37,3	40,0
<b>25 à 29 ans</b>	1 468	77 163	47	2 898	3,2	3,8

<b>30 ans ou plus</b>	17 544	935 696	86	5 834	0,5	0,6
-----------------------	--------	---------	----	-------	-----	-----

Source : INSEE, Recensement de la population 2021

**Pour autant, à l'échelle de la CCSA, l'augmentation du niveau de diplôme se poursuit entre 2016 et 2021** : 18,8% de titulaires d'un diplôme du baccalauréat ou équivalent contre 17,1% en 2016, 20% de diplômés du supérieur contre 17,7% en 2016). Ce niveau de qualification était déjà en augmentation entre 2011 et 2016.

**Tableau 12 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée sur le Sud-Artois**

Période	Population non scolarisée de	Part des titulaires d'aucun	Part des titulaires dont le diplôme le	Part des titulaires dont le diplôme le	Part des titulaires d'un diplôme de
---------	------------------------------	-----------------------------	--	--	-------------------------------------

	15 ans ou plus	diplôme ou au plus du BEPC, brevet des collèges ou DNB (en %)	plus élevé est un CAP ou BEP (en %)	plus élevé est un baccalauréat ou équivalent (en %)	l'enseignement supérieur (en %)
2016	20 130	35	30,1	17,1	17,7
2021	20 125	31,1	30	18,8	20

Source : INSEE, Recensement de la population 2021 + Diagnostic de la CTG de 2021

**Si les femmes sont plus nombreuses que les hommes à n'avoir aucun diplôme (34,6% contre 27,8%), elles sont également légèrement plus nombreuses à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur (22,2% contre 17,8% des hommes).**

**Tableau 13 : Diplôme le plus élevé selon le sexe sur le Sud-Artois**

Catégorie	Homme en %	Femme en %
Aucun diplôme ou au plus du BEPC, brevet des collèges ou DNB	27,8	34,6
CAP, BEP ou équivalent	35,7	24,3
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	18,7	18,9

Diplôme de l'enseignement supérieur	17,8	22,2
<b>TOTAL</b>	100	100

Source : INSEE, Recensement de la population 2021

CSP des habitants : une part des agriculteurs toujours très importante mais en diminution, et une forte augmentation des professions intermédiaires

**Par rapport au Pas-de-Calais, la population de la CCSA se distingue par une part nettement plus importante des agriculteurs et des ouvriers.** La population d'ouvriers est restée stable depuis 2016, mais on constate une nette diminution de la part des agriculteurs exploitants dans la population, (de 3,4% en 2016 à 2,8% en 2021).

**Les professions intermédiaires sont en nette augmentation sur le territoire** (15,7% des ménages contre 12,9% en 2016), et sont même aujourd’hui plus importantes au sein de la CCSA qu’à l’échelle du Pas-de-Calais.

**On note également une augmentation des personnes sans activité professionnelle** (autres que retraités), qui passent de 3,2% des ménages à 4,2%, sans atteindre pour autant le niveau du Pas-de-Calais.

**Tableau 14 : Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence**

	CC Sud-Artois		CC Sud-Artois		Pas-de-Calais
	2016		2021		2021
	Valeur	%	Valeur	%	%
<b>Agriculteurs exploitants</b>	371	3,4	308	<b>2,8</b>	0,7
<b>Artisans, commerçants, chefs d’entreprise</b>	477	4,4	421	<b>3,8</b>	3,4
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	562	5,2	505	<b>4,6</b>	6,4
<b>Professions intermédiaires</b>	1389	12,9	1716	<b>15,7</b>	14,5
<b>Employés</b>	1704	15,8	1690	<b>15,4</b>	16,8
<b>Ouvriers</b>	2678	24,9	2690	<b>24,5</b>	19,7
<b>Retraités</b>	3238	30,1	3170	<b>28,9</b>	30,7
<b>Autres personnes sans activité professionnelle</b>	340	3,2	459	<b>4,2</b>	7,7

Source : INSEE, Recensement de la Population 2016 et 2021. En rouge, les pourcentages qui ont diminué entre 2016 et 2021, en vert ceux qui ont augmenté et en jaune ceux qui sont restés quasiment identiques.

### Une population caractérisée par un fort taux d’activité et un fort taux d’emploi

La population active est composée des personnes qui sont soit en emploi, soit en recherche d’emploi. A l’inverse, les inactifs sont des personnes scolarisées ou en études, des retraités ou encore, des mères ou pères au foyer, ou encore des personnes (notamment des jeunes) qui n’ont pas d’emploi mais qui ne se sont jamais inscrits comme demandeurs d’emploi.

**En 2021, la CCSA présente un taux d’activité légèrement supérieur à celui du département (72,7% contre 71,4%).** Cette tendance est essentiellement due au taux d’activité important des 55-64 ans (52%

contre 49%), alors qu'à l'inverse les 15-24 ans sont un peu moins actifs qu'à l'échelle du département (constat à mettre en lien avec une poursuite d'étude moins importante sur la CCSA).

**Surtout, la CCSA est caractérisée par un taux d'emploi<sup>1</sup> très important** (65,6 contre 60,8% dans le Pas-de-Calais), qui se retrouve pour toutes les tranches d'âge et qui se traduit également par **un taux de chômage largement inférieur** par rapport au département : il était de 7,1% en 2021 contre 10,5% dans le Pas-de Calais. Le taux de chômage a d'ailleurs encore évolué à la baisse durant les dernières années. En 2024, avec un nombre de chômeurs de 1669 chômeurs (dont de 832 de catégories A), **le taux de chômage est passé sous la barre des 6%**.

**De façon très notable, cette importance du taux d'activité et du taux d'emploi est surtout due aux femmes**, qui sont particulièrement nombreuses à exercer un emploi, alors que chez les hommes la situation est plus similaire à celle du département

**Tableau 15 : Population des 15-64 ans par type d'activité**

Indicateurs	CC du Sud-Artois	Pas-de-Calais
<b>Ensemble</b>	16 730	902 310
<b>Actifs en %</b>	72,7	71,4
- <i>Actifs ayant un emploi en %</i>	65,6	60,8
- <i>Chômeurs en %</i>	7,1	10,5
<b>Inactifs en %</b>	27,3	28,6
- <i>Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %</i>	8,7	9,6
- <i>Retraités ou préretraités en %</i>	6,7	7
- <i>Autres inactifs en %</i>	12	12

Source : INSEE, Recensement de la Population 2021.

**Tableau 16 : Activité et emploi par âge et par sexe, en comparaison avec le Pas-de-Calais**

Catégories	CC du Sud-Artois			Taux d'activité (en%)		Taux d'emploi (en %)	
	Population	Actifs	Actifs en emploi	CCSA	Pas-de-Calais	CCSA	Pas-de-Calais
<b>Ensemble</b>	<b>16 730</b>	<b>12 157</b>	<b>10 969</b>	<b>72,7</b>	<b>71,4</b>	<b>65,6</b>	<b>60,8</b>

<sup>1</sup> Ce taux représente la proportion de personnes qui exercent un emploi parmi la population totale.

15 à 24 ans	2 960	1 298	1 028	43,8	44,1	34,7	30,5
25 à 54 ans	10 290	9 047	8 297	87,9	87,8	80,6	76,6
55 à 64 ans	3 480	1 812	1 644	52,1	49,5	47,2	43,5
<b>Hommes</b>	<b>8 750</b>	<b>6 411</b>	<b>5 887</b>	<b>73,3</b>	<b>75,9</b>	<b>67,3</b>	<b>65,3</b>
15 à 24 ans	1 611	749	605	46,5	47,4	37,6	33,1
25 à 54 ans	5 291	4 677	4 380	88,4	93,3	82,8	82,4
55 à 64 ans	1 849	985	902	53,3	53,2	48,8	46,9
<b>Femmes</b>	<b>7 980</b>	<b>5 746</b>	<b>5 081</b>	<b>72</b>	<b>66,8</b>	<b>63,7</b>	<b>56,4</b>
15 à 24 ans	1 350	549	423	40,7	40,5	31,3	27,8
25 à 54 ans	4 998	4 370	3 916	87,4	82,4	78,3	70,9
55 à 64 ans	1 631	827	742	50,7	46	45,5	40,3

Source : INSEE, Recensement de la population 2021

**67% des allocataires de la CAF sur la CCSA sont en emploi**, contre 56% dans le Pas-de-Calais, 18% sont inactifs (23% au niveau départemental). Seuls 7% sont au chômage (11% sur le Pas-de-Calais). **67% des bénéficiaires du RSA le sont depuis plus de 2 ans**, alors qu'ils sont 76% pour le Pas-de-Calais. Des disparités territoriales sont tout de même observables, puisque ce chiffre atteint 75% à Bucquoy et 80% à Bertincourt.

**Tableau 17 : Activité des allocataires de la CAF, en comparaison avec le Département**

	Sud Artois	Pas-de-Calais
Allocataires avec emploi	67%	56%
Allocataires au chômage	7%	11%
Allocataires étudiants	1%	2%
Allocataires à la retraite	6%	8%
Allocataires inactifs	18%	23%

Source : CAF, 2023.

## Des emplois agricoles toujours importants mais en forte baisse, et une place croissante du commerce et de l'industrie dans les emplois occupés

Les tendances observées concernant la place de l'agriculture dans les catégories socio-professionnelles se retrouvent également dans l'analyse **des secteurs d'activité dans lesquels travaillent les habitants de la CCSA**.

Par rapport au département du Pas-de-Calais, la CCSA se caractérise toujours par **une place très importante du secteur de l'agriculture** (14,9% des emplois contre 2,3%) et **une place beaucoup plus faible des emplois tertiaire** ("commerce, transports, services divers" et "Administration, enseignement, santé, social). Les emplois industriels sont présents dans la même proportion qu'au niveau départemental.

A l'échelle de la CCSA, on constate cependant une très forte modification de la structure des emplois entre 2015 et 2021, avec **une forte baisse des emplois agricoles** (199 emplois de moins qu'en 2015 soit -13,63%), **et à l'inverse une augmentation des emplois dans les secteurs "commerce, transport et services divers"** (+386 emplois), **"industrie"** (327 emplois de plus soit une augmentation de 39,68%) et de **"construction"** (+66 emplois)

**Tableau 18 : Emploi selon le secteur d'activité**

Catégories	CC du Sud Artois 2015	CC du Sud-Artois 2021	Evolution 2015-2021	Pas-de-Calais 2021	CC du Sud Artois 2021 (en %)	Pas-de-Calais 2021 (en %)
<b>Ensemble</b>	7865	8446	7,39%	496524	100	100
<b>Agriculture</b>	1460	1261	-13,63%	11462	14,9	2,3
<b>Industrie</b>	824	1151	39,68%	66660	13,6	13,4
<b>Construction</b>	548	614	12,04%	33959	7,3	6,8
<b>Commerce, transports, services divers</b>	2267	2653	17,03%	204755	31,4	41,2
<b>Administration publique, enseignement, santé, action sociale</b>	2766	2767	0,04%	179688	32,8	36,2

Source : INSEE, Recensement de la population 2021

**Le territoire de la communauté de communes ne dispose pas de suffisamment d'emplois au regard du nombre d'actifs** (73,5% des besoins peuvent être théoriquement couverts par le territoire).

**Tableau 19 : Indice de concentration de l'emploi**

Indicateurs	CC du Sud-Artois	Pas-de-Calais
-------------	------------------	---------------

Nombre d'emplois dans la zone	8 189	494 285
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	11 134	554 886
<b>Indicateur de concentration d'emploi</b>	73,5	89,1

Source : INSEE, Recensement de la population 2021

Selon le diagnostic réalisé par l'espace de vie sociale “La bulle des champs”, **57 % des actifs du Sud Artois travaillent dans la Communauté urbaine d’Arras (CUA)**, et que de nombreux habitants (notamment dans le Bertincourtois) travaillent également à Cambrai.

En ce qui concerne le type d'emploi, la CCSA se caractérise par :

- **Une proportion de non-salariés qui est plus élevée qu'à l'échelle départementale** (14% contre 11%), qui concerne uniquement les hommes, est qui est probablement dû à la forte présence d'exploitants agricoles ;
- Parmi les salariés, **un nombre plus élevé de contrats à durée déterminée** par rapport au Pas-de-Calais (aussi bien pour les hommes que pour les femmes) ce qui pourrait s'expliquer là aussi par l'importance du secteur agricole et donc des emplois saisonniers.

Il est à noter que Les travailleurs saisonniers présentent des besoins sociaux spécifiques en raison de la précarité de leur statut professionnel, de l'irrégularité de leurs revenus et également des problèmes de santé induits par la pénibilité de leur travail.

**Tableau 20 : Statut et condition d'emploi selon le sexe de 15 ans ou plus**

Statut et conditions d'emploi	Hommes			Femmes			TOTAL		
	CCSA	CCSA en %	Pas-de-Calais en %	CCSA	CCSA en %	Pas-de-Calais en %	CCSA	CCSA en %	Pas-de-Calais en %
<b>Ensemble</b>	<b>5 990</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>5 138</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>11 128</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Salariés</b>	<b>5 147</b>	<b>85,9</b>	<b>88,9</b>	<b>4 702</b>	<b>91,5</b>	<b>91,9</b>	<b>9 849</b>	<b>88,5%</b>	<b>90,3%</b>
- Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	4 396	73,4	75,5	3 800	73,9	75,8	8 196	<b>73,7%</b>	75,7%
- Contrats à durée	431	7,2	6,2	711	13,8	11,2	1 142	<b>10,3%</b>	8,5%

déterminée									
- Intérim	128	2,1	3,5	41	0,8	1,5	169	<b>1,5%</b>	2,5%
- Emplois aidés	39	0,7	0,8	67	1,3	1,2	106	<b>1,0%</b>	1,0%
- Apprentissage - Stage	154	2,6	2,9	83	1,6	2,2	237	<b>2,1%</b>	2,5%
<b>Non-Salariés</b>	<b>843</b>	<b>14,1</b>	<b>11,1</b>	<b>436</b>	<b>8,5</b>	<b>8,1</b>	<b>1 279</b>	<b>11,5%</b>	<b>9,7%</b>
- Indépendants	418	7	5,5	289	5,6	5,5	707	<b>6,4%</b>	5,5%
- Employeurs	422	7	5,5	136	2,7	2,4	558	<b>5,0%</b>	4,1%
- Aides familiaux	3	0	0,1	11	0,2	0,2	14	<b>0,1%</b>	0,1%

Source : INSEE, Recensement de la population 2021

### Une baisse globale du chômage, mais une situation contrastée : précarisation des emplois et augmentation du chômage de longue durée

L'évolution de 2023 à 2024 des chiffres du chômage font état **d'une baisse globale du nombre de demandeurs d'emploi sur la CCSA**, alors que la région enregistre une évolution annuelle de +0,5%. Fin 2024 on comptait 1669 demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C soit -3,7% par rapport à 2023. Par comparaison, ils étaient 2042 sur le territoire en mars 2017<sup>2</sup>.

Derrière ce chiffre global, quelques particularités méritent d'être soulignées :

- **Une augmentation des demandeurs d'emploi chez les jeunes** (+1,1% des chômeurs de moins de 25 ans) mais qui concerne uniquement les catégories B et C puisque ceux de catégorie A ont baissé de 9,8% dans le même temps. Ces chiffres pourraient signifier **une précarisation des emplois exercés par les jeunes, les obligeant à cumuler activité et recherche d'emploi**.
- **Une légère tendance à l'augmentation du chômage de longue durée** : des chiffres à la baisse pour les chômeurs de moins de 24 mois mais à la hausse pour ceux de plus de 24 mois (hausse plus importante que la hausse régionale). Aujourd'hui 27% des demandeurs d'emploi sont des chômeurs de longue durée, ce chiffre était de 24% en mars 2017.
- **Des chômeurs de plus en plus qualifiés** : fin 2024, 54,6% des demandeurs d'emplois ont un niveau BEP/CAP ou inférieur, contre 57,4% en 2017.
- **Une faible proportion de bénéficiaires du RSA parmi les demandeurs d'emploi** (15% contre 27% à l'échelle régionale), ce qui laisse penser que de nombreux demandeurs d'emploi ont des revenus complémentaires aux allocations chômage (notamment issus de l'activité partielle ou du travail saisonnier), ou que de nombreux bénéficiaires potentiels n'ont pas recours au RSA alors qu'ils y auraient droit.
- **Parmi les demandeurs d'emploi, les secteurs d'activité les plus représentés sont les services à la personne et à la collectivité, le transport et la logistique, l'agriculture et la pêche, du commerce.**

<sup>2</sup> Les chiffres de mars 2017 sont issus du précédent diagnostic social de la CCSA, réalisé en 2021 pour la première CTG

Tableau 21 : les demandeurs d'emploi

		Caractéristiques de la demande d'emploi cat A et ABC						Hauts-de-France - DDO - Equipe Statistiques, Etudes et Evaluations			
		EPCI : Communauté de communes du Sud-Artois   Région						données brutes à fin décembre 2024			
Pour toute information complémentaire : <a href="mailto:ddo.statistiques.59212@pole-emploi.fr">ddo.statistiques.59212@pole-emploi.fr</a>											
		Cat. A						Cat. ABC			
		Communauté de communes du Sud-Artois			REGION			Communauté de communes du Sud-Artois			
		Volume	Poids	Évol annuelle	Volume	Poids	Évol annuelle	Volume	Poids	Évol annuelle	
Sexe		DEFM totale			302 423	100,0%	+1,5%	517 538	100,0%	+0,5%	
Sexe	Homme	422	50,7%	-2,1%	159 840	52,9%	+1,9%	742	44,5%	-0,9%	
	Femme	410	49,3%	-5,7%	142 583	47,1%	+1,1%	927	55,5%	-5,8%	
Age		< 25 ans	138	16,6%	50 108	16,6%	+2,4%	269	16,1%	+1,1%	
Age	25 - 49 ans		483	58,1%	175 992	58,2%	+1,6%	949	56,9%	-2,5%	
	> 50 ans		211	25,4%	76 323	25,2%	+0,8%	451	27,0%	-8,9%	
Ancienneté		Moins de 12 mois (Non DELD)						911	54,6%	-2,8%	
Ancienneté	Plus de 12 mois (DELD)		73	8,8%	37 285	12,3%	+11,3%	149	8,9%	+4,2%	
	dont 24 mois et plus (DELTD)		101	12,1%	31 645	10,5%	+3,7%	183	11,0%	+2,8%	
Niveau de formation		Bac +3 ou plus	217	26,1%	70 173	23,2%	+2,6%	424	25,4%	-2,5%	
Niveau de formation	Bac		307	36,9%	105 393	34,8%	-2,1%	636	38,1%	-6,2%	
	BEP CAP		39	4,7%	17 017	5,6%	-2,2%	91	5,5%	-20,3%	
Publics spécifiques	BPCE CEP SES		93	11,2%	40 440	13,4%	+0,8%	184	11,0%	+1,1%	
	Sans diplôme		159	19,1%	42 144	13,9%	+10,6%	227	13,6%	+10,7%	
Publics spécifiques	DEBOE Bénéficiaires		177	21,3%	109 013	36,0%	+3,7%	254	15,2%	-8,0%	
	RSA Bénéficiaires (droit ouvert)		nd	-	nd	-	-	nd	-	-	
Domaine professionnel		A-Agriculture et Pêche...	87	10,5%	13 857	4,6%	-1,4%	255	15,3%	-5,9%	
Domaine professionnel	B-Arts et Façonnage d'Ouvrages d'Art		NC	NC	1 858	0,5%	-7,1%	10	0,6%	+25,0%	
	C-Banque, Assurance, Immobilier		8	1,0%	+60,0%	2 906	1,0%	+2,8%	17	1,0%	+13,3%
Domaine professionnel	D-Commerce, Vente et GD.		118	14,2%	-8,5%	45 023	14,9%	-0,7%	206	12,3%	-5,5%
	E-Communication...		NC	NC	-	4 963	1,6%	+4,5%	11	0,7%	-8,3%
Domaine professionnel	F-Construction, BTP		44	5,3%	+22,2%	20 721	6,9%	-2,6%	74	4,4%	-7,5%
	G-Hôtellerie- Restauration Tourisme...		37	4,4%	+2,8%	20 918	6,9%	+3,8%	67	4,0%	+11,7%
Domaine professionnel	H-Industrie		56	6,7%	-11,1%	23 911	7,9%	+1,8%	118	7,1%	-11,5%
	I-Installation et Maintenance		39	4,7%	-7,1%	13 937	4,6%	+1,8%	60	3,6%	-1,6%
Domaine professionnel	J-Santé		19	2,3%	+18,8%	7 478	2,5%	+5,4%	45	2,7%	+4,7%
	K-Services à la Personne et à la Collecte.		149	17,9%	-5,7%	59 056	19,5%	+0,1%	344	20,6%	-5,0%
Domaine professionnel	L-Spectacle		NC	NC	-	2 175	0,7%	+3,9%	15	0,9%	+0,0%
	M-Support à l'Entreprise		102	12,3%	-12,1%	38 381	12,7%	+7,0%	168	10,1%	-9,7%
Domaine professionnel	N-Transport et Logistique		149	17,9%	+3,5%	43 221	14,3%	+0,6%	268	16,1%	+6,8%

Source : France Travail, fin décembre 2024.

En 2021, le **chômage des jeunes** (15-24 ans) s'élevait à 20,8% (en baisse par rapport à 2015 où il culminait à 32,2% et moins élevé que sur le département, où il était de 29% en 2022). Les chiffres de la Maison de l'Emploi et des Métiers du Pays d'Artois (MEM), qui exerce les missions de Mission Locale sur le territoire, donnent des précisions sur le profil de ces demandeurs d'emploi de 15-24 ans.

Sur les **263 jeunes de la CCSA accompagné par la MEM en 2024** (dont 119 en nouvel accueil) :

- **40,6% sont mineurs**, un chiffre qui a tendance à augmenter, notamment parce que la MEM est de plus en plus mobilisée sur le décrochage scolaire.
- **42,1% sont sans diplômes**, 29% ont un niveau BAC, 4,5% un niveau bac +3 ou plus.
- **14% vivent en logement autonome** (un chiffre assez faible en comparaison à d'autres territoires) et 73% vivent chez leurs parents.
- **20 jeunes ont une reconnaissance "travailleur handicapé"**.
- **30 bénéficient du RSA**.
- **49% n'ont pas le permis**, 34% ont une voiture.
- **43% ont déjà été en emploi** (CDI, CDD, alternance, ...).

Un niveau de revenu globalement élevé par rapport à la moyenne départementale, mais avec des disparités territoriales importantes au sein du territoire

**La médiane du revenu disponible par unité de consommation sur le Sud-Artois est de 21 610€,** (légèrement supérieure aux à la moyenne départementale qui est de 20 720€), et le **taux de pauvreté est relativement faible : 13,4%** pour la CCSA contre 18,4% dans le Pas-de-Calais et 14,4% à l'échelle nationale.

Les données concernant les allocataires de la CAF fournissent d'autres indices d'un niveau de vie plutôt bon au sein de la CCSA en moyenne, même s'il masque des disparités importantes au sein du territoire.

La CCSA compte 4 115 allocataires de la CAF en 2023 pour un total de **11 236 bénéficiaires**, avec un **taux de couverture de 41%**, contre 52% à l'échelle du département du Pas-de-Calais. Quelques grands bourgs du territoire présentent un taux de couverture légèrement supérieur à la moyenne intercommunale : Bucquoy et Croisilles avec un taux de couverture de 48%, Bertincourt à 47%. Beaulencourt est la commune la plus couverte, avec 62%. D'autres bourgs centres présentent quant à eux un taux de couverture inférieur à la moyenne intercommunale, tels qu'Hermies.

**Les allocataires de la CAF sur le Sud-Artois font état d'un niveau de vie supérieur au Département**, avec des quotients familiaux plus élevés et un **taux d'allocataires à bas revenus de 24%**, contre 34% dans le Pas-de-Calais (ce chiffre monte cependant à 37% à Bapaume). Plusieurs communes font état d'une part de familles avec un quotient familial inférieur à 400€ plus importante : Bapaume (10%, alors que les familles avec un quotient familial supérieur à 1200€ ne représentent que 26% des allocataires), Hermies 9%, Achiet-le-Petit (11%), Beaulencourt (10%), Favreuil (17%), Neuville Bourjonval (20%).

**Tableau 22 : Quotient familial des allocataires de la CAF, en comparaison avec le Département**

	Sud Artois	Pas-de-Calais
Familles avec un QF inférieur à 400€	5%	8%
Familles avec un QF entre 400 et 800€	25%	34%
Familles avec un QF entre 800 et 1200€	31%	27%
Familles avec un QF supérieur à 1200€	38%	31%
Familles avec un QF indéterminé	1%	1%

Source : CAF, 2023.

Pour observer les écarts de revenus entre communes au sein de la CCSA, dans la mesure où l'INSEE ne nous fournit pas ces données à l'échelle des communes, il peut être utile d'observer le lieu de résidence des allocataires de la CAF qui perçoivent des prestations directement liées au niveau de revenu :

- Le revenu de solidarité active (RSA) qui vise les personnes à très faibles revenu n'exerçant aucune activité professionnelle ;
- Et la Prime pour l'activité qui vise les "travailleurs pauvres" dont les salaires ne suffisent pas à vivre correctement.

Globalement, le territoire de la CCSA ne semble pas particulièrement concerné par ces prestations puisque **51% des allocataires de la CAF sur le Sud-Artois perçoivent au moins une aide "Solidarité insertion"**, contre 59% à l'échelle du Pas-de-Calais :

- **8% des allocataires CAF de la CCSA perçoivent le RSA** sur le Sud-Artois contre 16% sur le département
- **34% des allocataires CAF de la CCSA perçoivent la prime d'activité** contre 39% sur le département

Cependant on constate des disparités à l'intérieur du territoire du Sud-Artois, avec notamment une part plus importante de bénéficiaires de ces prestations à Bapaume et dans le Bertincourtsois :

- Les **allocataires AAH** sont largement sur-représentés à Beaulencourt, Bapaume, Hermies et dans une moindre mesure à Croisilles
- Les **allocataires RSA** sont légèrement sur-représentés à Bapaume, Bucquoy, Puisieux, Achiet, Bertincourt
- Les **allocataires de la prime d'activité** sont fortement sur-représentés dans le Bertincourtsois (Hermies, Beaumetz-les-Cambrai, Bertincourt, Ytres), peut-être en raison d'une plus forte activité agricole qui nécessite l'emploi de travailleurs saisonniers donc plus précaires. Elle est également sur-représentée à Achiet-le-Grand.
- **Tableau 23 : Part des allocataires de la CAF concernés par des prestations sociales en lien avec l'emploi et l'activité**

Communes (classées de la plus peuplée à la moins peuplée)	Taux de couverture de la population (toutes prestations confondues)	Part des bénéficiaires du RSA parmi les allocataires CAF (en %)	Part des bénéficiaires de la Prime d'activité CAF (en %)
<b>Total</b>	<b>41 %</b>	<b>8 %</b>	<b>34 %</b>
BAPAUME	41 %	11 %	35 %
CROISILLES	48 %	8 %	29 %
BUCQUOY	48 %	12 %	35 %

<b>Communes</b>  (classées de la plus peuplée à la moins peuplée)	<b>Taux de couverture de la population</b> (toutes prestations confondues)	<b>Part des bénéficiaires du RSA</b> parmi les allocataires CAF (en %)	<b>Part des bénéficiaires de la Prime d'activité</b> parmi les allocataires CAF (en %)
VAULX VRAUCOURT	41 %	8 %	34 %
HERMIES	32 %	5 %	43 %
ACHIET LE GRAND	44 %	10 %	40 %
BERTINCOURT	47 %	10 %	41 %
PUISIEUX	49 %	12 %	37 %
HEBUTERNE	52 %	6 %	33 %
METZ EN COUTURE	43 %	8 %	37 %
COURCELLES LE COMTE	45 %	4 %	32 %
SAINT LEGER	44 %	1 %	26 %
BEAUMETZ LES CAMBRAI	35 %	12 %	45 %
ECOUST SAINT MEIN	41 %	5 %	22 %
LE TRANSLOY	43 %	11 %	34 %
FONCQUEVILLERS	42 %	5 %	35 %
YTRES	39 %	12 %	45 %
SOUASTRE	50 %	7 %	31 %
ERVILLERS	43 %	4 %	37 %

<b>Communes</b>  (classées de la plus peuplée à la moins peuplée)	<b>Taux de couverture de la population</b> (toutes prestations confondues)	<b>Part des bénéficiaires du RSA</b> parmi les allocataires CAF (en %)	<b>Part des bénéficiaires de la Prime d'activité</b> parmi les allocataires CAF (en %)
LIGNY THILLOY	27 %	6 %	40 %
BEAULENCOURT	62 %	4 %	20 %
ACHIET LE PETIT	47 %	6 %	22 %
GREVILLERS	38 %	4 %	34 %
HAVRINCOURT	36 %	2 %	30 %
MORY	43 %	2 %	40 %
BARASTRE	45 %	5 %	31 %
BEUGNY	37 %	2 %	34 %
FONTAINE LES CROISILLES	47 %	0 %	24 %
MOYENNEVILLE	46 %	7 %	22 %
DOUCHY LES AYETTE	38 %	3 %	23 %
SAILLY AU BOIS	39 %	3 %	21 %
BIHUCOURT	31 %	5 %	43 %
AYETTE	36 %	6 %	28 %
SAPIGNIES	53 %	14 %	34 %
RUYAULCOURT	31 %	12 %	39 %

<b>Communes</b>  (classées de la plus peuplée à la moins peuplée)	<b>Taux de couverture de la population</b> (toutes prestations confondues)	<b>Part des bénéficiaires du RSA</b> parmi les allocataires CAF (en %)	<b>Part des bénéficiaires de la Prime d'activité</b> parmi les allocataires CAF (en %)
VILLERS AU FLOS	44 %	18 %	30 %
FAVREUIL	40 %	28 %	25 %
FREMICOURT	36 %	6 %	41 %
LEBUCQUIERE	36 %	3 %	31 %
ABLAINZEVELLE	46 %	3 %	23 %
HAMELINCOURT	36 %	0 %	27 %
CHERISY	26 %	11 %	21 %
MORCHIES	42 %	0 %	36 %
TRESCAULT	56 %	4 %	26 %
BULLECOURT	32 %	16 %	36 %
ROCQUIGNY	29 %	4 %	24 %
AVESNES LES BAPAUME	46 %	0 %	50 %
BEUGNATRE	37 %	5 %	33 %
HAPLINCOURT	24 %	19 %	48 %
NEUVILLE BOURJONVAL	34 %	15 %	20 %
BUS	53 %	11 %	0 %

<b>Communes</b> (classées de la plus peuplée à la moins peuplée)	<b>Taux de couverture de la population</b> (toutes prestations confondues)	<b>Part des bénéficiaires du RSA</b> parmi les allocataires CAF (en %)	<b>Part des bénéficiaires de la Prime d'activité</b> parmi les allocataires CAF (en %)
GOMIECOURT	43 %	5 %	32 %
LE SARS	33 %	5 %	37 %
VELU	45 %	0 %	42 %
MARTINPUICH	21 %	0 %	33 %
WARLENCOURT EAUCOURT	41 %	0 %	29 %
NOREUIL	35 %	0 %	38 %
BEHAGNIES	33 %	7 %	53 %
BANCOURT	44 %	7 %	36 %
MORVAL	34 %	0 %	55 %
GOMMECOURT	25 %	0 %	44 %
BIEFVILLERS LES BAPAUME	22 %	0 %	25 %
LECHELLE	30 %	0 %	60 %
RIENCOURT LES BAPAUME	35 %	0 %	67 %

● Source : CAF, 2023. RSA : Revenu de Solidarité Active. PPA : Prime d'Activité.

En 2022, la MSA compte 1 275 allocataires, pour un nombre de bénéficiaires équivalent à 2 959 personnes. La part des allocataires à bas revenu est de 48,1%. Les prestations les plus versées par la MSA sont la prime d'activité (35,9% de la population couverte) et l'aide au logement (33,9% de la population couverte).

● Tableau 24 : Part de la population couverte par les prestations de la MSA

Type d'aide	Part de la population couverte
<b>Aide au logement</b>	33,90%
<b>RSA</b>	7%
<b>Prime d'activité</b>	35,90%
<b>Allocation d'éducation de l'enfant handicapé</b>	2,40%

Source : MSA, 2022.

## Santé et handicap

Un territoire particulièrement touché par certaines problématiques de santé : affections longue durée, surmortalité, obésité

En 2022, le taux de patients en affection longue durée (ALD) est de 25,6%, soit plus important qu'au niveau régional (24,6%) et national (23,6%)<sup>3</sup>.

De même, en dépit d'une diminution du taux standardisé de mortalité générale avant 65 ans, il est observé une surmortalité générale et supérieure de 24,7% chez les hommes et de 34,3% chez les femmes, ainsi qu'une surmortalité avant 65 ans de 34,8% chez les hommes et 41,1% chez les femmes<sup>4</sup>. Plusieurs éléments viennent indiquer également une plus grande fragilité de la population : moins de licences sportives sont délivrées sur le territoire qu'en France, 6% des garçons et 6,6% des filles sont en situation d'obésité et 1/4 des garçons de 6ème déclarent avoir déjà consommé de l'alcool<sup>5</sup>.

En parallèle, en 2024, la densité en médecins généralistes (7 pour 10 000 habitants) est inférieure aux moyennes départementale (7,6), régionale (8) et nationale (8,2)<sup>6</sup>.

La question de l'usage du numérique en santé est prégnante sur le territoire : 48% des habitants de la CCSA déclarent éprouver au moins un frein qui les empêche d'utiliser pleinement les outils numériques et internet<sup>7</sup>. Or, les personnes en situation d'illectronisme sont également celles concernées par un état de santé plus détérioré.

Enfin, il est à noter que les travailleurs saisonniers, fortement présents sur le territoire (notamment dans le Bertincourtois) sont particulièrement exposés à certains problèmes de santé induits par la pénibilité de leur travail.

*Pour plus d'informations, se reporter au diagnostic qui a été réalisé lors de l'écriture du Contrat Local de Santé de la CCSA.*

---

<sup>3</sup> Source : *Prestation d'accompagnement visant à l'impulsion et au soutien des dynamiques d'inclusion numérique en santé CC Sud Artois - Etat des lieux*, mai 2025, Eurogroup Consulting pour l'ARS et la CCSA.

<sup>4</sup> Idem.

<sup>5</sup> Idem.

<sup>6</sup> Idem.

<sup>7</sup> Idem.

## Un enjeu majeur autour de la prévention santé chez les enfants, en particulier les plus jeunes

Les acteurs du territoire expriment des préoccupations autour de la prévention sociale et prévention santé chez les enfants de 0-3 ans, dont certains sont exposés notamment à un usage des écrans trop important, à une mauvaise alimentation, et plus globalement à des carences en matière d'éducation et de développement qui peuvent conduire ensuite à des difficultés importantes en matière de langage, de mobilité, de retard scolaire ou encore à des problèmes de bien-être affectif, de santé mentale.

Ce sujet est préoccupant mais difficile à traiter car il implique la mobilisation des parents, dans une relation de confiance. Les parents ne sont en effet pas obligés d'accepter les rendez-vous proposés par la PMI (protection maternelle et infantile). Il pourrait être envisagé de mener une action conjointe avec les personnels de crèche, les médecins, les infirmières et la PMI afin de favoriser le repérage et la prise en charge, avec éventuellement la possibilité d'avoir un car qui vient à proximité des établissements pour faire les rendez-vous.

Les animations organisées dans le cadre des ALSH ont également permis de repérer des problèmes de mobilité, de santé et de forme physique chez les jeunes, du fait d'une trop grande sédentarité.

## Des situations de handicap qui se concentrent plus fortement dans certaines communes

Sur l'ensemble du territoire de la CCSA, **17% des allocataires de la CAF sont concernés par des prestations liées à une situation de handicap**. Ce chiffre est plus élevé à Bapaume (27% des allocataires) et à Hermies (28%) mais aussi à Beaulencourt (37%) et à Ruyaulcourt (39%).

Les Accueils collectifs de mineurs de la CCSA ont accueilli en 2022, 11 enfants disposant d'une AEEH sur les différentes périodes de vacances, en 2023, 33 enfants AEEH et 52 enfants en 2024.

**Tableau 25 : Pourcentage de la population concernée par les prestations familiales de la CAF**

Communes (classées de la plus peuplée à la moins peuplée)	Taux de couverture de la population (toutes prestations confondues)	dont handicap en %	dont AEEH en %	dont AAH en %
<b>Total</b>	<b>41 %</b>	<b>17 %</b>	<b>5 %</b>	<b>12 %</b>
BAPAUME	41 %	27 %	5 %	22 %
CROISILLES	48 %	22 %	6 %	16 %
BUCQUOY	48 %	19 %	9 %	10 %

Communes (classées de la plus peuplée à la moins peuplée)	Taux de couverture de la population (toutes prestations confondues)	dont handicap en %	dont AEEH en %	dont AAH en %
VAULX VRAUCOURT	41 %	16 %	5 %	11 %
HERMIES	32 %	28 %	8 %	21 %
ACHIET LE GRAND	44 %	11 %	7 %	5 %
BERTINCOURT	47 %	11 %	3 %	8 %
PUISIEUX	49 %	12 %	2 %	10 %
HEBUTERNE	52 %	11 %	4 %	7 %
METZ EN COUTURE	43 %	12 %	7 %	5 %
COURCELLES LE COMTE	45 %	11 %	6 %	6 %
SAINT LEGER	44 %	12 %	9 %	3 %
BEAUMETZ LES CAMBRAI	35 %	14 %	6 %	8 %
ECOUST SAINT MEIN	41 %	14 %	5 %	10 %
LE TRANSLOY	43 %	8 %	3 %	5 %
FONCQUEVILLERS	42 %	13 %	5 %	8 %
YTRES	39 %	8 %	3 %	5 %
SOUASTRE	50 %	12 %	3 %	8 %
ERVILLERS	43 %	11 %	2 %	9 %

Communes (classées de la plus peuplée à la moins peuplée)	Taux de couverture de la population (toutes prestations confondues)	dont handicap en %	dont AEEH en %	dont AAH en %
LIGNY THILLOY	27 %	9 %	8 %	2 %
BEAULENCOURT	62 %	37 %	6 %	35 %
ACHIET LE PETIT	47 %	10 %	2 %	8 %
GREVILLERS	38 %	4 %	0 %	4 %
HAVRINCOURT	36 %	17 %	7 %	11 %
MORY	43 %	11 %	0 %	11 %
BARASTRE	45 %	12 %	5 %	7 %
BEUGNY	37 %	5 %	2 %	2 %
FONTAINE LES CROISILLES	47 %	15 %	2 %	12 %
MOYENNEVILLE	46 %	17 %	5 %	12 %
DOUCHY LES AYETTE	38 %	10 %	3 %	8 %
SAILLY AU BOIS	39 %	18 %	5 %	13 %
BIHUCOURT	31 %	14 %	11 %	3 %
AYETTE	36 %	8 %	3 %	6 %
SAPIGNIES	53 %	6 %	3 %	3 %
RUYAULCOURT	31 %	39 %	15 %	24 %

Communes (classées de la plus peuplée à la moins peuplée)	Taux de couverture de la population (toutes prestations confondues)	dont handicap en %	dont AEEH en %	dont AAH en %
VILLERS AU FLOS	44 %	12 %	9 %	9 %
FAVREUIL	40 %	9 %	0 %	9 %
FREMICOURT	36 %	19 %	9 %	9 %
LEBUCQUIERE	36 %	9 %	6 %	3 %
ABLAINZEVILLE	46 %	3 %	0 %	3 %
HAMELINCOURT	36 %	13 %	3 %	10 %
CHERISY	26 %	21 %	7 %	14 %
MORCHIES	42 %	21 %	11 %	11 %
TRESCAULT	56 %	4 %	4 %	0 %
BULLECOURT	32 %	12 %	8 %	4 %
ROCQUIGNY	29 %	12 %	4 %	8 %
AVESNES LES BAPAUME	46 %	8 %	4 %	4 %
BEUGNATRE	37 %	19 %	5 %	14 %
HAPLINCOURT	24 %	19 %	0 %	19 %
NEUVILLE BOURJONVAL	34 %	15 %	10 %	5 %

Communes (classées de la plus peuplée à la moins peuplée)	Taux de couverture de la population (toutes prestations confondues)	dont handicap en %	dont AEEH en %	dont AAH en %
BUS	53 %	5 %	5 %	0 %
GOMIECOURT	43 %	11 %	0 %	11 %
LE SARS	33 %	11 %	5 %	5 %
VELU	45 %	0 %	0 %	0 %
MARTINPUICH	21 %	22 %	6 %	17 %
WARLENCOURT EAUCOURT	41 %	0 %	0 %	0 %
NOREUIL	35 %	0 %	0 %	0 %
BEHAGNIES	33 %	0 %	0 %	0 %
BANCOURT	44 %	7 %	0 %	7 %
MORVAL	34 %	9 %	0 %	9 %
GOMMECOURT	25 %	11 %	0 %	11 %
BIEFVILLERS LES BAPAUME	22 %	13 %	13 %	0 %
LECHELLE	30 %	0 %	0 %	0 %
RIENCOURT LES BAPAUME	35 %	0 %	0 %	0 %

Source : CAF, 2023. AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé. AAH : Allocation aux adultes handicapés.

# REGARD SUR L'OFFRE DE SERVICES DE LA CCSA ET LES PREMIERS BESOINS REPÉRÉS

**Une offre diversifiée en matière d'accueil de la petite enfance (0-6 ans), avec un enjeu de rééquilibrage de l'offre (entre public et privé, individuel et collectif)**

La CCSA gère 3 multi-accueils collectifs dédiés à l'accueil des jeunes enfants, pour 32 places au total :

- L'EAJE « Au Jardin d'Eveil » à Bapaume, ouvert uniquement 6 demi-journées par semaine sans repas le midi. Ce fonctionnement, peu adapté aux attentes des familles (qui souhaiteraient une ouverture à la journée) explique probablement son taux d'occupation relativement faible (34% d'occupation en 2024). Le public a également évolué, avec une plus faible mixité sociale qui s'explique par l'ouverture de 2 crèches privées à Bapaume. Un projet de relocalisation et de réorganisation de l'EAJE est en réflexion.
- L'EAJE « Les Ch'tis Bambins » à Croisilles, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30/19h. Il dispose de 10 places et accueille en partie des enfants issus de l'Aide Sociale à l'Enfance. La structure a ouvert en 2024 et a vu son taux d'occupation progresser de manière satisfaisante, notamment depuis janvier 2025. Un projet d'extension des locaux pour passer à une capacité d'accueil de 16 places est en cours.
- L'EAJE « A Petits Pas » à Hermies, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30/19h (avec repas sur place) et disposant de 12 places. Son taux de remplissage est correct et les usagers se disent satisfaits du service.

La CCSA anime également un RPE (Relais Petite Enfance), dont les missions sont :

- L'**accompagnement des parents** dans leur recherche de modes de garde, notamment sur le volet administratif.
- Être un **guichet unique** sur le territoire. Ce rôle n'est pas encore bien assimilé par les parents, qui passent directement par les structures d'accueil pour obtenir des renseignements.
- L'**organisation d'animations** à destination des enfants, parents et assistantes maternelles. Les animations ont lieu de manière itinérante sur 6 communes (dont Bapaume, Croisilles, Hermies, Achiet-le-Grand) pour couvrir le territoire. Dans le cadre de ces animations, des temps festifs et des inter-sites sont organisés pour permettre aux assistantes maternelles de se rencontrer. Des formations pédagogiques peuvent également être organisées.
- L'**accompagnement des assistantes maternelles**, notamment sur la formation (la CCSA ne réalise pas de formations en propre mais conseille et appuie les assistantes maternelles, par exemple sur les dossiers administratifs). Dans ce cadre, la CCSA propose aussi des analyses de pratiques professionnelles. Du lien est également fait entre les assistantes maternelles et les crèches publiques, celles-ci venant parfois dans les structures gérées par la CCSA.

Le RPE touche aujourd'hui environ 80 assistantes maternelles, soit la moitié des professionnelles agréées sur le territoire, pour qui les temps d'animation et d'accompagnement collectif sont devenus des occasions de rencontres collectives très importantes.

**Le territoire compte une offre individuelle plus importante, avec 161 assistantes maternelles agréées** qui présentent en moyenne un taux d'activité de 90% en 2024, ce qui dénote une offre suffisante et adaptée.

Certaines assistantes maternelles se regroupent dans des Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM), pour travailler ensemble au sein de locaux communs qu'elles gèrent collectivement. **La CCSA compte 6 Maisons d'assistantes maternelles, disposant d'environ 80 places en tout** et regroupant une vingtaine de professionnelles :

- La Maison d'assistante maternelle d'Ayette
- La Maison d'assistante maternelle de Bapaume
- La Maison d'assistante maternelle de Bucquoy
- La Maison d'assistante maternelle d'Havrincourt
- La Maison d'assistante maternelle de Ligny-Thilloy
- La Maison d'assistante maternelle de Rocquigny

**Le territoire compte également 4 structures privées dédiées à l'accueil de la petite enfance, pour 78 places en tout :**

- **Le groupe scolaire « Le Jardin des tous petits »** à Bapaume, qui compte 32 places.
- **3 micro-crèches** : Bapaume, Foncquevillers, Vaulx-Vraucourt, pour un équivalent de 46 places en tout.

**Deux projets privés sont également en réflexion à Bapaume** : une micro-crèche à horaires atypiques et une micro-crèche en lien avec le Centre Hospitalier de Bapaume, ce qui viendrait accroître l'offre privée sur cette commune.

Ainsi, l'offre apparaît relativement diversifiée sur le territoire mais reste à consolider sur deux points.

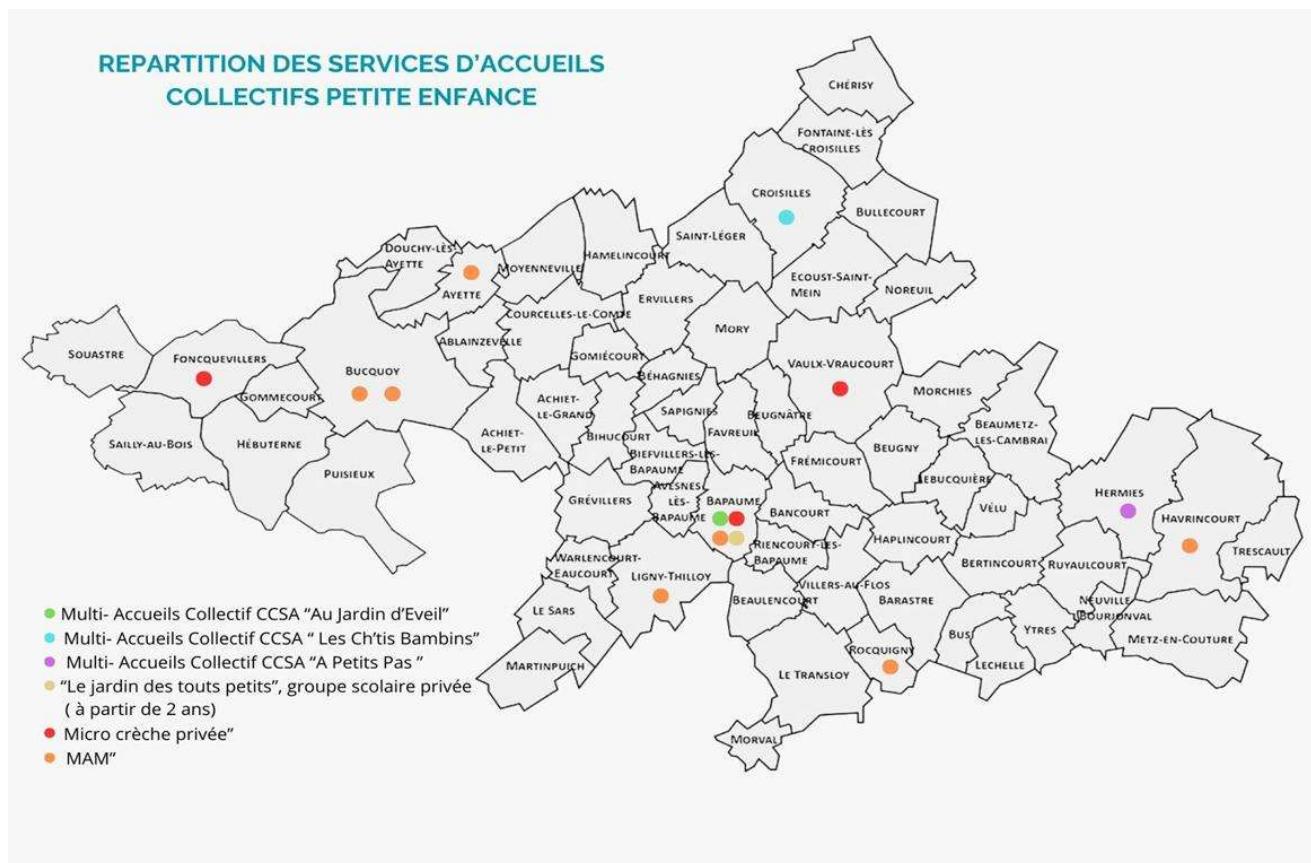
D'abord, avec une présence très importante des assistantes maternelles et une capacité d'accueil collectif majoritairement portée par les structures privées, **on constate une place plus importante du privé dans l'accueil des jeunes enfants sur le territoire**. Ce constat soulève des questionnements sur les capacités financières des familles à accéder à un mode de garde, et donc sur la nécessité de créer davantage de places au sein des EAJE gérés par la collectivité, plus accessibles financièrement pour les familles les plus modestes. Il soulève également des questionnements sur une diminution de la mixité sociale au sein des structures d'accueil, avec des structures publiques qui accueillent essentiellement les familles les plus modestes et qui ont donc à faire face à des besoins socio-éducatifs spécifiques.

D'une part, il existe un consensus aujourd'hui sur la nécessité de renforcer les modalités d'accueil collectif à Bapaume, en concrétisant le projet de relocalisation de l'EAJE existant, et en calibrant son organisation pour garantir à la fois un nombre de place suffisant et des modalités d'accueil plus adaptées aux besoins des familles, notamment en termes d'horaires et d'accueil à la journée.

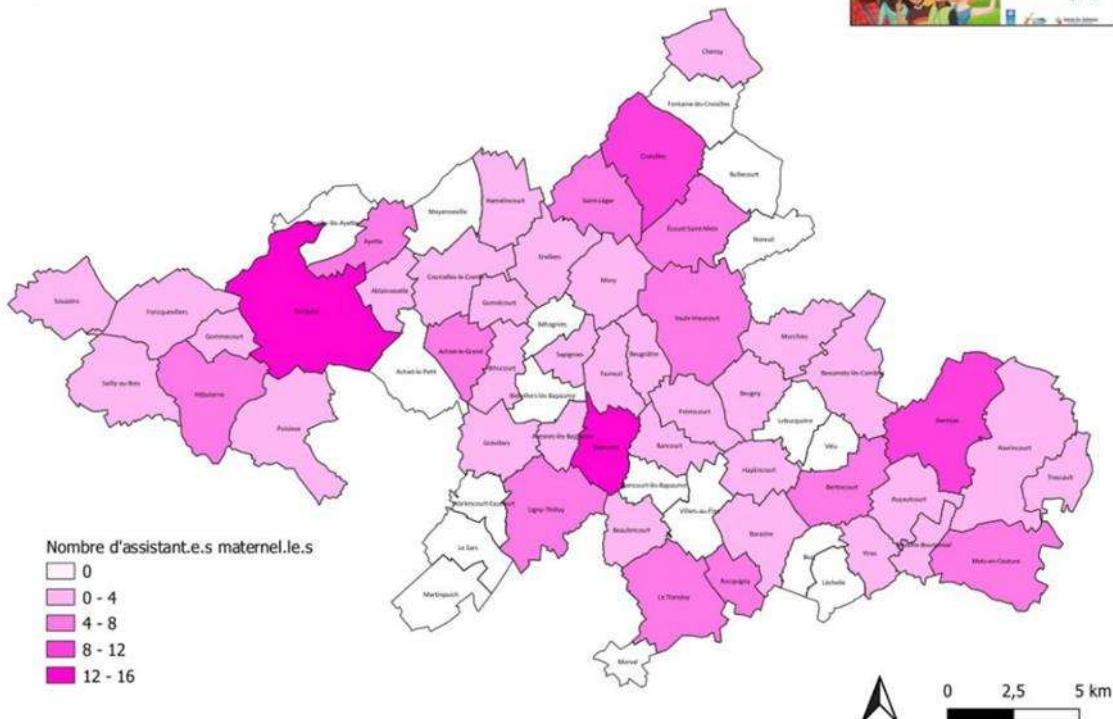
#### Petite enfance : résultats de l'enquête habitants

- Parmi les 37 répondants au questionnaire ayant des enfants de moins de 3 ans, **54,1% se disent satisfaits de l'offre de modes de garde et d'éducation proposée sur le territoire de la CCSA**.
- **Les propositions d'amélioration sont les suivantes :**

- Plus de micro-crèches (notamment à Bucquoy) / plus de places en accueil collectif
  - Des activités pour accompagner l'entrée à l'école des enfants de moins de 3 ans
  - Un accueil tous les jours et/ou un service le midi pour la crèche jardin d'éveil à Bapaume
  - Des formations à destination des professionnelles
  - Des horaires élargis



## Les assistant.e.s maternel.le.s



### **Une relation limitée entre la CCSA et les établissements scolaires du premier degré, en l'absence de compétence intercommunale sur le lien aux écoles**

Le territoire compte des écoles maternelles et élémentaires dans les Bourgs-centres, mais également des classes dans pratiquement chaque commune de la CCSA, qui sont organisées entre elles au travers de **23 regroupements pédagogiques intercommunaux** (RPI, voir la carte page suivante). **Ce système de RPI, ainsi que le maintien au sein des communes de la pleine compétence en matière de lien aux écoles, rendent très compliqué le déploiement d'une action concertée à l'échelle intercommunale en direction des écoles.** La CCSA a assez peu de remontées d'informations de la part des directeurs d'écoles, qui gardent plutôt des relations proches avec les élus des villages. Le lien aux écoles et aux familles et les activités socio-éducatives organisées dans le cadre scolaire ou périscolaire (animation, garderie, cantine...) restent en grande partie à la main des communes et des écoles concernées au sein de chaque RPI.

Le dispositif du Plan mercredi mis en place par la CCSA sur les accueils périscolaires a permis en 2024 d'échanger avec certaines directrices d'école. La collectivité espère développer ces échanges et mettre en place une véritable collaboration.

**Les liens sont plus importants avec les équipes des collèges et des lycées,** au travers de la compétence "jeunesse", déléguée à la CCSA, ou au travers de différents dispositifs portés par l'éducation nationale (CESC, Parcours éducatifs de santé...) qui amènent des possibilités de partenariats et d'action concertée en direction des collégiens et lycéens, voire des écoles de secteurs (via les collèges). De nombreuses actions sont menées par les uns et les autres (par exemple sur les écrans, les addictions...) qui mériteraient d'être partagées et amplifiées collectivement. Le développement de ces liens, et de l'action jeunesse de manière générale, est une perspective largement souhaitée par les acteurs rencontrés lors

du diagnostic. La **ludothèque intercommunale** organise déjà des animations jeux de société avec certaines écoles et un concours des jeux de tête avec les lycées. Les élèves de lycées différents s'affrontent sur des jeux de logique et tactique.

**3 collèges** sont présents sur la CCSA :

- **Le collège Carlin - Legrand à Bapaume** (630 collégiens en 2021). Le taux de réussite au brevet en 2023 était de 87% (moyenne nationale : 89%). Sur l'année 2024/2025, l'indice de positionnement social de l'établissement était de 90,2 avec un écart type de 28,6 (à titre de comparaison, l'IPS national est de 106,1).
- **Le collège privé catholique Saint-Jean-Baptiste à Bapaume** (348 collégiens en 2021) : 99% de réussite au brevet en 2023, un IPS 118,7 (avec un écart type de 29,9)
- **Le collège Jacques Yves Cousteau à Bertincourt** (300 collégiens en 2021) 78% de réussite au brevet en 2023 un IPS de 88,5 (avec un écart type de 24,3)
- 

Ainsi que **3 lycées** : le Lycée professionnel Philippe Auguste et l'institut privé St Eloi à Bapaume, le Lycée St Joseph à Bucquoy

**Le public scolarisé (3-16 ans) fait l'objet de nombreuses préoccupations de la part des acteurs du territoire** : problèmes de comportement à l'école, dégradation du bien-être et de la santé mentale chez un certain nombre d'entre eux, décrochage scolaire. Il existait auparavant une **cellule de prévention du décrochage** (réunissant CCSA, Mission locale et Maison des solidarités) qui permettait d'identifier ces jeunes en difficultés et de les accompagner de manière individualisée. Cette cellule a pris fin suite à la décision de la mission locale de ne plus communiquer la liste des jeunes identifiés comme décrocheurs

#### REGROUPEMENTS PÉDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX



Source : CTG 2021-2025.

*NOTA : Depuis la réalisation de cette carte, Achiet-le Petit a récemment quitté le RPI de Bucquoy et est désormais rattaché à celui d'Achiet-le-Grand*

## **Accueils de loisirs pour les 3-13 ans : une bonne couverture du territoire, mais une problématique persistante autour du recrutement des animateurs**

### ● Accueils de loisirs périscolaires

- 1 Accueil de loisirs périscolaire sur les temps de garderie matin/soir et temps méridien durant le temps scolaire au sein de l'école publique de Bapaume.
- 5 Accueils de loisirs périscolaires les mercredis de 7h30 à 18h sur les communes de Bapaume, Achiet-le-Grand, Bucquoy, Croisilles et Metz-en-Couture. Aujourd'hui, il n'y a pas suffisamment de places dans ces structures, du fait d'un manque d'animateurs, ce qui crée de l'insatisfaction chez les familles. Par exemple, à Bucquoy, on compte environ 50 enfants de maternelle sur 2 écoles, mais seulement 10 places le mercredi car il n'y a qu'un seul animateur pour les moins de 6 ans.

### ● Accueils de loisirs extrascolaires

- En période de vacances, 6 accueils de loisirs existent sur le territoire, avec des circuits de ramassage en bus. Ils sont ouverts de 7h30 à 18h comme suit :
  - Petites vacances scolaires (hiver, printemps, automne) : 2 semaines sur 6 sites (Achiet-le-Grand, Bapaume, Bucquoy, Croisilles, Hermies et Vaulx-Vraucourt)
  - Juillet : 4 semaines sur 6 sites (Achiet-le-Grand, Bapaume, Bucquoy, Croisilles, Hermies et Vaulx-Vraucourt)
  - Août : 3 semaines sur 3 sites (Achiet-le-Grand, Croisilles et Metz-en-Couture)
- Les Acm extrascolaires sont moins confrontés à ce problème de places : les capacités d'accueil liées aux locaux sont plus conséquentes et il est plus facile de trouver des animateurs sur les périodes de vacances que les mercredis en période scolaire.

La problématique principale que le territoire rencontre en matière d'offre de loisirs est donc le manque d'animateurs titulaire du diplôme BAFA (ce qui entraîne un nombre de places disponibles réduit). Pourtant, un travail a été réalisé par la communauté de communes sur l'augmentation des salaires pour rendre le travail plus attractif, mais la situation reste compliquée, en particulier en ce qui concerne le mercredi.

L'augmentation de la capacité d'accueil reste un besoin important pour les accueils de loisirs, en particulier à Bucquoy.

### ALSH : résultats de l'enquête habitants

*Parmi les 184 répondants au questionnaire ayant des enfants de 3 à 13 ans*

- **Les ALSH sont bien connus et fréquentés par les répondants** : 62,5% y inscrivent souvent leurs enfants et environ 20% les y inscrivent de temps en temps.
- **Les séjours vacances 7-12 ans sont bien connus mais assez peu fréquentés** (74% des répondants les connaissent mais seulement 16,3% y vont souvent ou de temps en temps).
- **77,7% des répondants déclarent être satisfaits** de l'accueil et des animations proposées pour les 3-13 ans

- Les propositions d'amélioration sont les suivantes :

- D'avantage de places disponibles
- Plus de sorties
- Une meilleure communication (avec des programmes par exemple).
- Des horaires plus adaptés à des parents travailleurs
- Avoir un accueil de loisir en août
- Des séjours linguistiques et sportifs
- Accessibilité financière

## **Une politique jeunesse (11-25 ans) engagée vers la diversification de ses publics et ses modes d'intervention**

### Service jeunesse :

- Un accueil jeunes labellisé Point Relais Information Jeunesse : sur un mercredi, la structure accueille en moyenne une centaine de jeunes (capacité d'accueil de 50 personnes), chiffre qui n'a pas changé depuis le Covid. La structure est plutôt bien fréquentée le midi, notamment par les lycéens. La majorité de la fréquentation a lieu à partir de 15h/16h à la sortie du lycée. Les profils touchés par la structure sont assez diversifiés.
  - Un important travail de remobilisation des jeunes, suite au Covid a été réalisé, mais la structure enregistre tout de même une baisse des adhésions (actuellement, elle compte un peu plus de 200 adhérents, contre plus de 300 en 2019). C'est la raison pour laquelle les actions itinérantes ont été développées.
  - Le service observe également que le temps de fréquentation de la structure s'est raccourci : les jeunes restent en moyenne 1 heure (contre tout l'après-midi avant le Covid).
- Des actions itinérantes, en appui sur un camion appartenant au service jeunesse. Les actions ont lieu là où elles peuvent être accueillies, majoritairement dans des salles de sport ou dans le centre du village. Les animations ont souvent lieu à Bucquoy, Achiet-le-Grand, Vaulx-Vraucourt, Metz-en-Couture et parfois à Fontaine et Croisilles. Des partenaires sont souvent présents lors de ses événements :
  - Information jeunesse ([Information jeunesse HDF](#))
  - Actions de prévention avec le bus itinérant de Nina & Simone.S
  - Actions avec des prestataires sportifs (ex : javelot)
  - Action avec des prestataires technologiques (ex : pilotage de drones)
- Le développement d'une activité sur les réseaux sociaux - dispositif "Promeneurs du Net".
- Des séjours pendant les vacances scolaires, qui sont la vitrine principale des actions de la CCSA en matière de jeunesse.
- Des séjours à l'étranger, plus long et plus complexe à monter.
- Des actions autour de l'engagement citoyen.

### La vie active :

En dehors des actions portées par la CCSA, l'association "La vie active" porte un PAEJ (point accueil écoute jeunes) composé de deux éducateurs et une psychologue, qui interviennent sur tout l'Artois sur des missions d'accompagnement des 12-25 ans et de leur famille, sur la question du mal-être.

L'équipe intervient spécifiquement sur le territoire de **Bapaume** via des **maraudes** pour aller à la rencontre des jeunes et des **permanences** mobiles dans le centre-ville, tous les mercredis après-midi. Des **permanences** sont également organisées au **lycée professionnel de Bapaume** (tous les 15 jours depuis quelques années) et au **lycée professionnel de Bucquoy** (tous les 15 jours). L'équipe est également formée au dispositif "promeneurs du net".

Le développement de cette activité à Bapaume s'est fait récemment, en partenariat avec la CCSA qui a souhaité cadrer l'intervention du PAEJ sur le volet santé, avec un cahier des charges sur la souffrance et le bien-être du jeune adulte. La question se pose de prolonger cette action dans le cadre de la nouvelle CTG, avec la perspective d'étendre l'activité au public collégiens, mais plutôt avec une intervention ciblée, par exemple pour des jeunes en procédure d'exclusion ou en prévention du décrochage.

La poursuite des interventions du PAEJ et du service jeunesse, très complémentaires, pourraient permettre d'amplifier l'action en direction de la jeunesse.

#### **Accueil jeunes et séjours : résultats de l'enquête habitants**

*Parmi les 47 répondants au questionnaire ayant des enfants de 13 à 25 ans*

- **Le local jeunes de Bapaume est bien fréquenté** par les enfants de 13 à 25 ans des répondants au questionnaire (75% des répondants le connaissent, et 45% le fréquentent)
- **Les animations « hors les murs » sont un peu moins bien connues des répondants** (49% le connaissent, 21% le fréquentent).
- **Les séjours vacances pour les 7 - 17 ans sont l'activité la mieux connue des habitants** (83% les connaissent), mais pas la plus fréquentée (39%).
- **63,8% des répondants se disent satisfaits** de ce qui est proposé pour les jeunes de 13 à 25 ans sur le territoire
- **Les propositions d'amélioration sont les suivantes :**
  - une meilleure accessibilité financière
  - une meilleure communication sur l'offre proposée
  - plus d'animations pendant les vacances scolaires

#### **Animation de la vie sociale et vie associative : une politique d'accompagnement qui se structure progressivement à l'échelle intercommunale**

##### Un fort enjeu de mise en réseau et de soutien aux associations du territoire

Le Sud-Artois comptabilise **469 associations** sur son territoire, ce qui dénote un dynamisme important au regard du profil rural du territoire. Sont tout particulièrement représentés les **clubs de loisirs / relations (160)**, puis **les clubs sportifs (82)**, **les associations d'éducation et de formation (47)** et enfin **les clubs d'anciens combattants (39)**.

Source : Recensement National des Associations, juin 2025.

La CCSA dispose d'un Guid'Asso Information qui délivre les informations de base, telles que les fondamentaux de la vie associative et les premières démarches. Ce dernier semble aujourd'hui peu identifié et peu mobilisé par les associations du territoire. Ces dernières ont tendance à se tourner plutôt

vers les communes de leur territoire d'intervention, voire vers des organismes extérieurs au territoire de la CCSA (Communauté urbaine d'Arras notamment).

**Malgré un nombre important, les associations sont confrontés à des enjeux et besoins importants que la CTG pourrait traiter dans une approche intercommunale :**

- un enjeu de **renouvellement et d'accompagnement des bénévoles** (notamment les présidents et administrateurs), qui sont de plus en plus âgés sans qu'il n'y ait toujours de relais aux personnes plus jeunes, avec pour conséquence possible des activités centrées sur les publics séniors et moins tournées vers la jeunesse (enjeu à recouper avec celui de l'engagement des jeunes)
- un enjeu de **soutien aux associations** dans leurs activités mais aussi dans leur organisation interne, le recrutement des bénévoles, les démarches administratives...
- un enjeu de **mise en lien des acteurs associatifs** sur le territoire : faciliter les interactions, créer une confiance mutuelle et une culture commune, éviter la mise en concurrence des structures et des territoires
- un enjeu de **visibilité** (via le forum des associations par exemple) : mettre à jour l'annuaire ou un agenda partagé des manifestations sur le territoire par exemple.

#### [Une offre culturelle importante sur le territoire, mais peu visible à l'échelle intercommunale](#)

**La CCSA dispose de la compétence culture sur son territoire.** Sa politique culturelle se traduit par la mise en place d'une **saison culturelle intercommunale riche et diversifiée** : musique, spectacle vivant, cirque, danse, arts plastiques. L'association Teknè Groupe-Théâtre propose également des ateliers et représentations théâtrales sur le territoire de la CCSA (à destination des écoles ou des établissements spécialisés). La Ville de Bapaume est équipée d'une salle de spectacle dans l'espace culturel Isabelle De Hainaut.

L'intercommunalité contribue également au **Parcours d'Éducation Artistique et culturelle** de l'Éducation Nationale et gère le **CLEA** (Contrat Local d'Education Artistique), dispositif d'éducation artistique et culturelle existant depuis 2016. Il permet d'accueillir des artistes en résidence pendant plusieurs semaines afin qu'ils réalisent des interventions artistiques à destination des habitants de la CCSA, et tout particulièrement des scolaires.

La CCSA s'est récemment dotée, en janvier 2025, d'une **micro-folie itinérante**, dispositif porté par le ministère de la Culture et de la Communication et inspiré des Folies du Parc de la Villette qui consiste en une galerie d'art numérique. Pour l'instant, il est prévu que la micro-folie fasse étape à Bapaume, Bucquoy, Croisilles, Bertincourt et Vélu.

La CCSA gère également le **musée Jean & Denise Letaille à Bullecourt**, qui porte sur l'histoire de la défense du secteur d'Arras en 2917 lors de la Première Guerre mondiale.

Par ailleurs, des **harmonies ou écoles de musique** existent dans les centres-bourgs, soutenues par les communes.

Dans le cadre de sa compétence, la CCSA anime **un réseau de médiathèques appelé LISA** (Lecture Intercommunale en Sud-Artois), doté d'une coordinatrice en charge d'accompagner les médiathèques dans leur développement (diversification de l'offre, appui des bénévoles, mise en réseau informatique des bibliothèques, extension et/ou rénovation des équipements). **Le territoire compte 7 médiathèques**, à Bapaume, Bucquoy, Croisilles, Ecoust-Saint-Mein, Frémicourt, Hermies et Metz-en-Couture.

Il existe également une **ludothèque intercommunale** qui organise des animations ponctuelles (tournoi des jeux de têtes dans les lycées (compétition entre les élèves de différents sur des jeux de tactiques et logique), soirées jeux dans les communes, animations jeux en bois dans les fêtes communales, animations jeux de société à la Maison des Habitants et dans les écoles municipales...). A partir de l'automne 2025, des prêts de jeux aux familles seront possibles.

**L'investissement de la CCSA dans les actions culturelles est encore à consolider, dans une approche intercommunale**, sur la base de plusieurs expériences déjà menées et réussies, par exemple :

- Tournoi de jeux de société au sein de la ludothèque, en lien avec les lycées
- Fête du jeu décentralisée dans quatre territoires distincts de la CCSA, en lien avec les structures d'animation de la vie sociale

#### Un nouveau réseau des structures d'animation de la vie sociale soutenues par la CAF et l'EPCI

En revanche, la CCSA a réaffirmé (au travers de l'actuelle CTG) son soutien à l'émergence de centres sociaux ou d'espaces de vie sociale, soutenus également par la CAF, pour dynamiser et amplifier l'animation sociale. Après avoir envisagé la création d'un centre social intercommunal, c'est finalement deux espaces de vie sociale qui ont vu le jour en 2025, en plus de la Maison des Habitants de Croisilles (centre social municipal) qui existe déjà depuis de nombreuses années.

Ainsi, la CCSA, pour déployer des actions à l'échelle intercommunale, peut aujourd'hui s'appuyer sur **trois structures d'animation de la vie sociale, labellisées et soutenues par la CAF** en tant que Centre social (la MDH de Croisilles) ou Espace de vie sociale ("Génération Connectée" à Foncquevillers et "La Bulle des Champs" à Vélu).

#### Présentation du projet d'EVS "Génération Connectée" - Foncquevillers

L'association Familles Rurales de Foncquevillers porte un projet de création d'un EVS. L'objectif est d'en faire un lieu de vie sociale accessible à toutes et tous gratuitement. L'association dispose d'un local de 30 m<sup>2</sup> situé à proximité du café de Foncquevillers et faisant l'objet d'une convention de mise à disposition avec la commune, qui comprend également l'accès ponctuel à une cuisine.

**Territoire d'intervention :** l'équivalent de l'ancienne communauté de communes de Pas-en-Artois (Foncquevillers, Souastre, Puisieux, Sailly-au-bois, ...)

**Public :** familles, jeunes, quelques retraités.

**Axes d'activités :** ateliers scientifiques à destination des familles, jeux de société, art et peinture, informatique et démarches administratives, événementiel (ex : fête de la musique, fête de Noël, fête de Pâques, Halloween, brocante), environnement et jardins.

**Moyens humains :** emploi à temps partiel à venir une fois la labellisation EVS obtenue.

#### Présentation du projet d'EVS "La Bulle des Champs" - Vélu

La Bulle des Champs est une association qui se veut “base de vie joyeuse et culturelle”, située à Vélu (dans un ancien hangar agricole de 120 m<sup>2</sup>) et qui a ouvert en avril 2024. L’association repose sur 3 piliers : le bien-être, l’alimentation et la culture. Le lieu est ouvert tous les mercredis et jeudis après-midi ainsi que certains vendredis soir et samedis et propose une activité de café associatif culturel.

**Territoire d'intervention :** Bancourt, Barastre, Beaumetz-les-Cambrai, Bertincourt, Beugny, Bus, Frémicourt, Haplincourt, Havrincourt, Hermies, Lebucquière, Léchelle, Metz-en-Couture, Morchies, Neuville-Bourjonval, Ruyaulcourt, Trescault, Vélu, Ytres + Doignies (59) (correspond à l'ancien canton de Bertincourt).

**Public :** 1 adhésion par foyer à 25 euros. En mai 2025, l’association comptait 45 foyers adhérents, dont 10 venant de Vélu.

**Activités :** café/bar, drive de produits locaux, cours de cuisine une fois par mois, événementiel (organisation d'after work et de concerts), Les Guinguettes 1 samedi sur 2 de mai à fin septembre (6900 habitants touchés en 2024), repas partagés (4 par an), ateliers culture et activités manuelles, après-midi jeux, ateliers cuisine, sorties natures.

**Moyens humains :** 1 ETP.

#### **Présentation de la Maison Des Habitants à Croisilles (centre social municipal)**

Le Centre Social est ouvert du lundi au samedi, en journée (ouvertures exceptionnelles en soirée en cas d’activité). Il devrait disposer de nouveaux locaux d’ici l’année prochaine, ce qui viendrait tripler sa superficie. Il est gouverné par un comité habitant composé de 13 personnes.

**Territoire d'intervention :** Croisilles et les villes alentours.

**Public :** Actuellement, le Centre Social touche plutôt un public senior. Des enfants fréquentent les animations sportives. Il cherche à avoir l’agrément collectif famille, ce qui permettrait d’attirer un public plus familial. 75% des adhérents sont de Croisilles, les 25% restants viennent des communes alentour (pour moitié de la CCSA et pour moitié de la CUA).

**Activités :** jeux de société, ateliers cuisine, sorties culturelles (théâtre, débat, ciné débat une fois par mois), sport santé (gym douce, marche douce), ateliers d’entretien de la mémoire, ateliers orthographe, ateliers numériques, temps forts organisés pendant les vacances scolaires (sorties culturelles, conférences, escape game, loto solidaire en lien avec l'EHPAD), club ado (ponctuellement).

**Moyens humains :** 3,5 ETP (un animateur sportif, une chargée d'accueil, un conseiller numérique, une directrice).

## **Animation et vie sociale : résultats de l'enquête habitants**

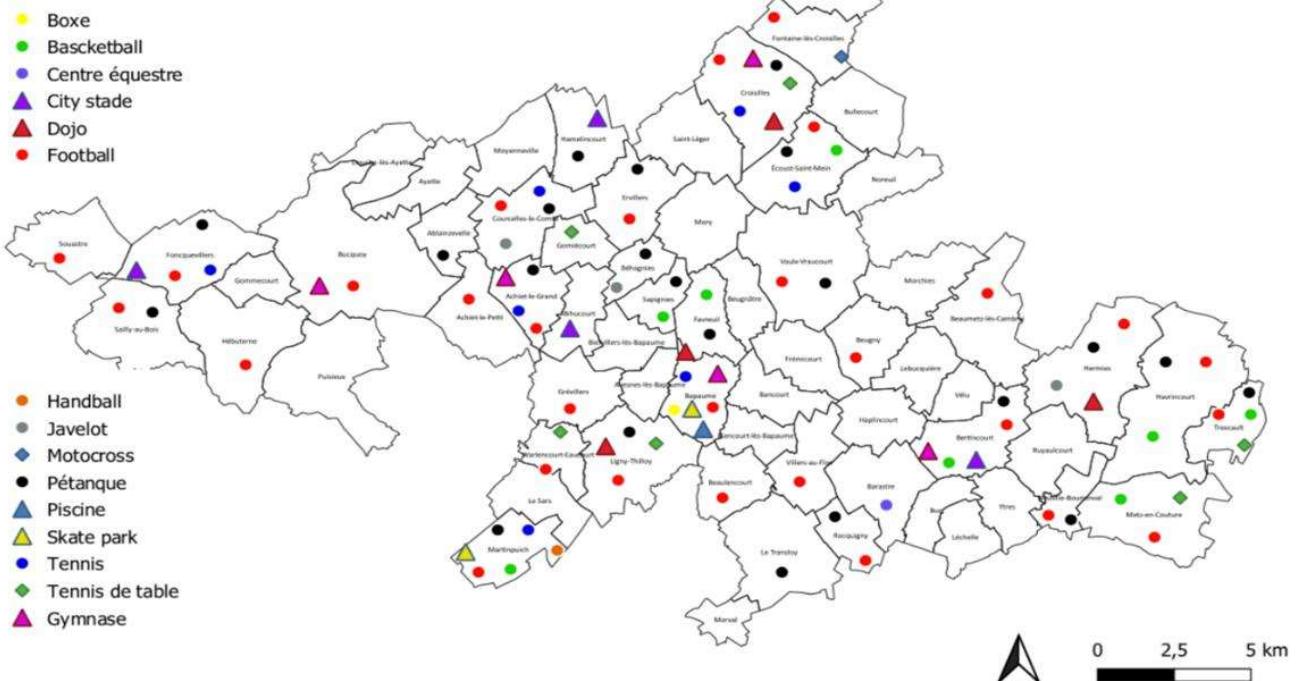
*Parmi les 223 répondants au questionnaire*

- La participation aux activités sportives, culturelles ou de loisirs semble relativement faible, **en particulier pour les activités culturelles** (59% des familles répondantes n'en pratiquent aucune) (*voir le tableau ci-dessous*)
- 58% des répondants participent chaque année à quelques événements et activités organisées **dans leur commune**, 12% ne participent à aucun événement ou activité
- 48% des répondants participent chaque année à quelques événements et activités organisées **en dehors de leur commune**, 20% ne participent à aucun événement ou activité
- 43% des répondants sont **adhérents d'une association**
- **Plusieurs équipements culturels ne sont en majorité pas connus** par les répondants au questionnaire : le musée de Bapaume (64,1%), le réseau LISA (56,5%), la Micro-Folie (73,1%) et la programmation culturelle intercommunale (61%).
- **Les équipements les plus fréquentés sont les bibliothèques communales** : 45% des répondants les fréquentent et près de 90% les connaissent)
- **La salle de spectacle IDH à Bapaume** est quant à elle bien connue (par 66% des répondants) et relativement bien fréquentée (29% des répondants).
- **Les événements culturels** organisés sur la CCSA sont plutôt bien connus par les répondants (à l'exception du Sport Tour). **Les fêtes foraines et les brocantes** sont très fortement fréquentées par les répondants (85% d'entre eux y sont déjà allés).
- **56,5%** des répondants au questionnaire estiment que les événements, les animations et l'offre d'activité sont **suffisantes** sur le territoire de la CCSA.
- **Les propositions d'amélioration sont les suivantes :**
  - Plus d'**animations sportives** avec des horaires adaptés, pour les adultes et pour les enfants (et surtout ceux de moins de 6 ans) : Pilate, handball, danse, salles de sport, zumba, cinéma, badminton, athlétisme, salle de sport, parcours de motricité pour les petits
  - Des **animations et des espaces à destination des enfants** et des jeunes enfants (**parcs à jeux**, animations sur le livre, foires et inter villes, atelier Lego, skate-park, travaux manuels, activités sportives).
  - Des activités plus **accessibles financièrement**, voire gratuites
  - L'amélioration **de la communication** sur les animations mises en place.
  - Plus de **centres aérés**
  - Un Centre Social à Bapaume
  - Une meilleure répartition de l'offre sur le territoire (Chérisy, Bucquoy sont notamment cités) et plus diversifiées.
  - Des animations culturelles : visites culturelles, visites guidées dans les villages, danse, spectacle vivant, théâtre
  - Des ludothèques
  - Des activités de loisirs : bowling, accrobranche
  - Les transports, qui peuvent représenter un frein (bus, pistes cyclables)
  - Des activités avec transport pour les personnes âgées
  - Un manque de structures pour l'accompagnement social (notamment pour les addictions et les structures d'insertion)

### Pratiquez-vous régulièrement...

	Oui	Oui, votre conjoint(e)	Oui, votre ou vos enfants	Non
<b>Une activité sportive</b>	43%	24%	54%	21%
<b>Une activité culturelle</b>	25%	9%	25%	59%
<b>Une activité de loisirs</b>	34%	19%	39%	39%
<b>Une autre activité (association, comité de quartier)</b>	29%	12%	11%	62%

### Les équipements sportifs



## **Accès au droit et accompagnement social des habitants : le CCAS de Bapaume comme acteur clé, une proximité territoriale à développer**

### L'accès aux droits, aux services et aux démarches administratives

**L'espace France Services, rattaché à la commune de Bapaume**, est un lieu ressources pour l'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives grâce à des liens privilégiés avec les principaux organismes sociaux : CAF et MSA, CPAM, URSAFF, Assurance retraite, France Travail, Gendarmerie, CCAS... L'activité de la Maison France service se concentre aujourd'hui uniquement dans l'Hôtel de Ville de Bapaume, ce qui pose question sur un territoire aussi étendu que la CCSA. La structure envisage la faisabilité de décentraliser ou délocaliser l'activité de France services mais se heurte d'une part à la question des agents disponibles, et d'autre part à la question de la répartition des compétences et des responsabilités entre la CCSA et le CCAS de Bapaume autour du conventionnement France service.

**Les autres mairies du territoire** assument un rôle important dans l'orientation des publics. La plupart d'entre elles gèrent les aides sociales à la demande, sans faire d'information spécifique sur les dispositifs qui existent. Certaines communes ont conservé une Centre communal d'action sociale notamment Bapaume, Croisilles, Bertincourt, et Beaulencourt. Selon certains acteurs, de nombreuses personnes en difficulté sociale n'ont pas recours aux droits dont elles pourraient bénéficier. Les moyens et compétences des communes et surtout leur lien avec France service restent à consolider.

En dehors de France service, **les organismes pourvoyeurs de droits et services assurent également des permanences au sein de trois antennes de la CCSA** à Bertincourt (Maison de service au public), à Bapaume/Marigny (antenne nouvellement créée) et à Croisilles. Cependant ces lieux sont aujourd'hui assez peu identifiés et utilisés par les habitants, comme en témoignent le faible nombre de rendez-vous réalisés dans ces antennes.

**L'accompagnement des habitants dans la démarche numérique reste un enjeu très important et nécessaire pour une partie de la population, mais il a fait l'objet d'une baisse d'investissement ces dernières années**, avec le départ de plusieurs animateurs numériques et la fin des ateliers numériques à destination des jeunes, qui avaient pourtant un réel intérêt et une bonne fréquentation.

Globalement, les acteurs rencontrés font remonter un **besoin d'interconnaissance des professionnels, pour savoir vers qui orienter les publics**. Dans cette optique, un **protocole de coopération devrait être signé en juin 2025 entre le Département et CCSA**, avec un programme de formation destiné aux élus et/ou aux secrétaires de mairie (visites, informations sur les droits et démarches...). L'objectif est de former ces premiers interlocuteurs pour faciliter le relais vers les structures qui répondront le mieux aux besoins des habitants. Il semble important de relier cette action à l'activité de France services et aux réflexions en cours sur la réécriture de la CTG.

### L'accès à la santé

Comme vu précédemment, le territoire de la CCSA dispose d'une densité de médecins généralistes inférieure aux moyennes départementales, régionales et nationales. Certaines zones du territoire peuvent ainsi être confrontées à des problématiques d'**offre insuffisante par rapport aux besoins** du territoire. De ce fait, la santé est un sujet qui préoccupe beaucoup les élus et acteurs de la CCSA. Pour travailler plus spécifiquement sur ce sujet, **l'intercommunalité a signé en janvier 2020 son premier Contrat Local de Santé (CLS)** avec l'ARS Hauts-de-France dans le but d'assurer la déclinaison locale du Projet Régional de Santé. L'un des axes principaux de ce premier contrat concernait l'attractivité du

territoire pour les professionnels de santé. En 2024, à la suite d'un second diagnostic, la collectivité a renouvelé un CLS avec l'ensemble des partenaires signataires. En plus des axes de l'accès aux droits, du bien vieillir, et de l'amélioration des comportements en santé, un axe santé mentale a été inscrit dans ce nouveau CLS. Les actions mises en œuvre par le CLS pourraient être d'avantage relayées vers les structures locales, avec la CTG dans un rôle de mise en relation.

L'éducation nationale est également un acteur important de la prévention santé sur le territoire.

Un **CESC** (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) doit être créé dans les collèges et lycées. Par ailleurs chaque collège, en lien avec les écoles de secteur, peut mettre en place des actions autour de la santé et de la prévention via des **parcours éducatifs de santé** basés sur 3 axes : éduquer, prévenir, protéger. Sur la base de ce programme, chaque école doit mettre en place un parcours éducatif.

Les actions portent autour l'alimentation, de l'hygiène alimentaire. Elles sont très appréciées et méritent d'être confortées et poursuivies, en particulier dans les écoles qui ne déplient pas toutes les parcours éducatifs de santé. Ces actions ne sont à destination que des élèves mais il y aurait un intérêt à toucher également les parents, en organisant par exemple un village santé.

**Le parcours éducatif de santé, pourrait être un bon support de coopération** entre les établissements scolaires (IEN, écoles, collèges), la CCSA (pilotes de la CTG) et les communes (qui travaillent au sein des écoles), pour renforcer le partenariat et l'interconnaissance autour des questions éducatives d'une part, et de la santé d'autre part (en lien avec le CLS). L'un des freins identifiés à cette mise en réseau demeure le faible nombre d'infirmières et médecins scolaires sur le territoire.

#### L'accès au logement digne

Le territoire connaît un enjeu particulier sur **l'offre locative, qui d'après certains acteurs ne semble pas suffisante au regard du besoin** et des demandes (-notamment de logement social). Aujourd'hui, **le logement social est plutôt concentré sur les villes bourgs**, notamment Bapaume et Croisilles.

De plus, un certain nombre de logements actuellement disponibles à la location sont **insalubres, mal isolés et énergivores**. L'ADIL réalise des actions d'information sur le sujet sur Bapaume, et une deuxième OPAH est en cours d'élaboration pour traiter la question de l'habitat dégradé.

L'information des habitants sur ces dispositifs pourrait être renforcé via les mairies, France service et les structures d'animation locale.

#### L'accès à l'emploi

Comme vu précédemment, le territoire de la CCSA est relativement peu touché par le chômage comparé à d'autres territoires et au département. Par ailleurs il est vu comme relativement bien doté en matière de structures d'insertion, notamment des Ateliers Chantiers d'Insertion. Les acteurs ne soulèvent pas de difficultés majeures en matière d'insertion professionnelle des habitants.

**En revanche, deux enjeux reviennent régulièrement comme une fragilité du territoire sur le front de l'emploi :**

- **La localisation des emplois, souvent éloignée et qui nécessite donc une forte mobilité en voiture** : avec des zones d'activité assez diffuses, et des mobilités vers plusieurs bassins d'emploi (Arras, Cambrai, ou des emplois plus locaux) et un réseau de transport en commun peu performant pour

atteindre certaines zones Pour autant, les habitants ne semblent pas souffrir de cette dépendance à la voiture. A titre d'exemple, 64% des jeunes accompagnés par la mission locale pour leur recherche d'emploi déclarent un rayon de mobilité jusqu'au niveau du canton, ce qui est beaucoup plus que sur l'ensemble du territoire d'action de la MEM (43%). Ils semblent que les habitants soient habitués à se déplacer, malgré les contraintes que cela peut induire.

- **L'attractivité des emplois locaux, qui semblent diminuer auprès des jeunes habitants** : de nombreux emplois sur le territoire sont saisonniers (maroquinerie, endiverie, agriculture, industrie agro-alimentaire...) avec des métiers souvent fatigants, qui ne correspondent plus aux attentes de la population. Plusieurs acteurs rencontrés font mention de **l'opportunité que représente le Canal Seine Nord Europe en matière d'emplois locaux, en particulier pour les jeunes**, alors que pour le moment la main d'œuvre vient de beaucoup plus loin. Cependant, ces emplois (restauration, paysage, bâtiment) sont, là aussi, considérés comme peu attractifs par les jeunes.

#### **Accompagnement social : résultats de l'enquête habitants**

*Parmi les 223 répondants au questionnaire*

- Une grande majorité des répondants ne savent pas se positionner concernant l'offre proposée sur le territoire en matière d'accès à l'emploi et d'aide à l'insertion, d'accès au logement et de santé. Parmi ceux qui se positionnent, on constate **une majorité de personnes qui ne sont pas satisfaites de ce qui est proposé en matière de santé**.
- Les répondants au questionnaire déclarent majoritairement ne pas être concernés par des besoins d'aide ou d'accompagnement sur des sujets liés aux droits sociaux, aux démarches administratives, au logement, à la famille, ... Ils sont cependant 22,4% à avoir besoin d'aide sur **l'orientation des jeunes**, 19,3% à avoir besoin d'accompagnement au sujet de la **santé** et 18,4% sur les **modes de garde ou d'accueil des enfants**.
- 91,9% des répondants au questionnaire **ne rencontrent pas de difficultés à effectuer des démarches numériques**. 7 personnes déclarent avoir besoin de quelqu'un pour faire les démarches avec elles, 6 avoir besoin de quelqu'un pour leur expliquer comment ça marche et 5 avoir besoin d'accéder à du matériel numérique.
- La majorité des répondants (67,3%) **ne connaissent pas la Maison France Services** à Bapaume, **ni les ateliers numériques du Sud-Artois** (74,4%).

#### **Un territoire, des territoires : un enjeu transversal autour de la mobilité, de la proximité et de l'identité territoriale**

##### Des identités territoriales fortes et une intercommunalité pas encore intégrée

La CCSA est issue d'une fusion récente entre plusieurs EPCI, qui avaient chacun une histoire institutionnelle et politique propre, et qui avaient chacun leur spécificité du point de vue du profil de la population, des besoins sociaux, des pratiques quotidiennes... En termes de mobilité certaines d'entre elles n'étaient pas forcément tournées vers Bapaume mais plutôt vers Arras (Croisilles, Foncquevillers...) ou vers Cambrai (Bertincourt).

A titre d'exemple, et sans simplifier la réalité sociale des territoires, on a pu entendre que :

- La population de l'ouest (autour de Foncquevillers) est plutôt familiale, avec une forte proportion d'artisans/commerçants et de peu de personnes sans emploi. Elle est plus habituée à aller à Arras qu'à Bapaume.
- La population du Bertincourtois est caractérisée par une large part de jeunes (0-14 ans et par une forte présence des travailleurs agricoles (exploitants ou salariés, en partie saisonniers), même si on constate une hausse des professions intermédiaires. Les habitants se tournent facilement vers Cambrai pour leurs usages quotidiens ou réguliers.
- Bapaume accueille un plus grand nombre d'habitants en situation de précarité sociale et économique, notamment parce qu'elle concentre une bonne partie du logement social et des structures d'accompagnement social du territoire
- La ville de Croisilles, dont les habitants fréquentent beaucoup Arras, a un profil un peu plus urbain que celui de Foncquevillers et de Vélu, beaucoup plus rural.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de constater que de fortes identités territoriales persistent au sein du territoire et que le sentiment d'appartenance à la CCSA ne soit pas encore pleinement investi par les communes. Celles-ci raisonnent et agissent encore à l'échelle des anciens EPCI, voire à l'échelle de la commune ou du RPI, et la CCSA ne semble pas encore pleinement reconnue dans son rôle d'élaboration et de déploiement d'une politique intercommunale, d'un projet de territoire pour l'ensemble des communes. Les disparités entre communes (« ruraux » et « urbains ») ou l'opposition entre Bapaume et les autres secteurs peuvent compliquer encore plus la mise en œuvre de projets partagés.

Il est donc particulièrement important pour la CTG de trouver l'équilibre entre une approche intercommunale à l'échelle de la CCSA (notamment pour l'organisation des services communautaires) et une action territorialisée, différenciée et adaptée aux besoins des différents territoires l'Ouest, le Nord, le Bertincourtois, le secteur de Bapaume. Il sera important pour la CCSA de bien (mieux ?) communiquer auprès des maires sur les enjeux, principes et objectifs de la CTG, et d'entretenir le dialogue avec eux sur l'enjeu intercommunal.

**Sur cette base, l'adhésion des communes autour de la future CTG comme un projet collectif, concernant l'ensemble des communes mais respectant les identités territoriales, est un enjeu majeur pour le pilotage de la futur CTG.**

#### Un équilibre à trouver entre mobilité des personnes et proximité des services

L'étendue du territoire pose également des questions sur la localisation des services proposés sur le territoire et la capacité des habitants à s'y rendre. Les distances sont grandes à parcourir entre certaines villes et **nécessitent donc une forte mobilité en voiture** avec des zones d'activité assez diffuses, et des mobilités vers plusieurs bassins d'emploi (Arras, Cambrai, ou des emplois plus locaux) et un réseau de transport en commun peu performant pour atteindre certaines zones.

De manière générale, les habitants ne semblent pas souffrir de cette dépendance à la voiture. A titre d'exemple, 64% des jeunes accompagnés par la mission locale pour leur recherche d'emploi déclarent un rayon de mobilité jusqu'au niveau du canton, ce qui est beaucoup plus que sur l'ensemble du territoire d'action de la MEM (43%). Ils semblent que les habitants soient habitués à se déplacer, malgré les contraintes que cela peut induire. Dans le cadre de notre enquête, 93,3% des répondants au questionnaire déclarent ne pas rencontrer de difficultés pour se déplacer. Les répondants au

questionnaire sont généralement prêts à se déplacer jusqu'à 10 km de leur domicile pour réaliser des activités. Ils sont même prêts à faire plus de kilomètres pour les activités de loisir ou événements festifs, pour les démarches administratives et les soins médicaux. Cependant, ils sont moins nombreux à accepter de faire plus de 5 km pour le mode de garde des jeunes enfants et pour les accueils de loisirs pour les enfants de moins de 14 ans.

En revanche, certains habitants se déplacent beaucoup moins facilement et doivent pouvoir être accompagnés, d'où les initiatives lancées par la CCSA comme le transport à la demande ou les taxis solidaires.

Et de manière générale, il est nécessaire pour la CCSA de penser une répartition équilibrée de ces services sur l'ensemble du territoire, que ce soit par la localisation des structures et services (comme pour les espaces de vie sociale, les ALSH ou les EAJE) ou par une intervention lors les murs au sein des communes (comme pour l'accueil jeune décentralisé). Pour répondre à ces enjeux, la CCSA a expérimenté depuis plusieurs années, un service de taxi solidaire pour les personnes âgées et depuis juin 2025, la mise en place d'un service TAD , transport à la demande, est effectif pour l'ensemble du territoire. L'impact de ce dernier dispositif reste encore à évaluer au regard de son récent développement.

#### La mobilité physique et psychologique comme vecteur de santé et d'épanouissement

La mobilité renvoie aussi à la notion de séentarité et de manque d'activité physique, qui est renforcée par l'usage des écrans et aggravée par de mauvaises pratiques alimentaires. Cette question de la nutrition (activité physique et alimentation) préoccupe fortement les acteurs locaux, est doit nécessairement être abordée sous l'angle de la mobilité.

Enfin l'enjeu de mobilité renvoie aussi à une dimension psychologique et identitaire, avec des habitants (jeunes et moins jeunes) qui ne s'autorisent pas à aller dans d'autres territoires et notamment en ville, où ils ne se sentent pas à leur place. Ce manque de mobilité empêche les habitants d'accéder à certaines ressources présentes en ville (Arras, Cambrai, Lille...) mais difficile à retrouver au sein du territoire de la CCSA.

#### Mobilité : résultats de l'enquête habitants

*Parmi les 223 répondants au questionnaire*

- **93,3% des répondants au questionnaire déclarent ne pas rencontrer de difficultés pour se déplacer**
- Les raisons de ceux qui rencontrent des problèmes sont : la dépendance à la voiture, la faible fréquence des transports en commun, le budget.
- **La voiture est le mode de transport très largement majoritaire sur le territoire (96,4% des répondants).**
- Les répondants au questionnaire sont généralement **prêts à se déplacer jusqu'à 10 km** de leur domicile pour réaliser des activités. Ils sont même prêts à faire plus de kilomètres pour les activités de loisir ou événements festifs, pour les démarches administratives et les soins médicaux. Cependant, ils sont moins nombreux à accepter de faire plus de 5 km pour le mode de garde des jeunes enfants et pour les accueils de loisirs pour les enfants de moins de 14 ans.

- **Les aides à la mobilité proposées par la CCSA ne sont pas utilisées par les répondants au questionnaire.** Une majorité d'entre eux déclarent ne pas les utiliser et/ou ne pas en avoir besoin. 42% des répondants sont intéressés par l'aide à l'achat d'un vélo, 27% par l'aide au permis, 29% par le transport à la demande, 19% par les taxis solidaires.

## ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale

<b>Communauté de Communes du Sud-Artois (CCSA)</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	Multi-Accueil « A Petits Pas » 15 rue de la Gare – 62147 Hermies
	Multi-Accueil « Au Jardin d'Eveil » 15 rue Gambetta – 62450 Bapaume
	Multi-Accueil « Les Ch'tis Bambins » Rue des Anciens Combattants – 62128 Croisilles
<b>RPE</b>	Relais Petite Enfance « Ribambelle » Antenne 7 rue Saint-Léger – 62128 Croisilles
<b>ALSH</b>	ACM périscolaire et ACM extrascolaire d'Achiet-le-Grand Ecole publique -rue de la Mairie- 62121 Achiet-le-Grand
	ACM périscolaire et ACM extrascolaire de Bapaume Ecole publique-16 boulevard des écoles – 62450 Bapaume
	ACM Périscolaire et ACM extrascolaire de Bucquoy Ecole primaire- rue de Dierville – 62116 Bucquoy
	ACM extrascolaire de Croisilles Ecole mater et primaire- rue de l'Eglise- 62128 Croisilles
	ACM périscolaire de Croisilles Salle Léo Lagrange – 7 rie d'égalité – 62128 Croisilles
	ACM extrascolaire Hermies Ecole Mendes France, 27 Grand 'Place – 62147 Hermies
	ACM périscolaire et extrascolaire de Metz-en-Couture Ecole/salle des fêtes Place de la Mairie – 62124 Metz-en-Couture
	ACM extrascolaire de Vaulx-Vraucourt Ecole rue Cagin Penel – 62159 Vaulx-Vraucourt
	Accueil jeune intercommunal extrascolaire et périscolaire 3 Rue Briquet Tallandier – 62450 Bapaume
<b>LUDOTHEQUE</b>	Médiathèque de Bapaume 2 rue Jean-Baptiste Lequette



## ANNEXE 3 – Plan d'action 2026/2030 : Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

<b>Axe 1</b> : Poursuivre la structuration de l'offre d'accueil <b>petite enfance</b> , développer le rôle du RPE auprès des familles et des professionnels du territoire	Action 1.1 : Mener une réflexion sur la reprise des actions autour de la parentalité sur le territoire
	Action 1.2 : Promouvoir les actions de prévention auprès des enfants de 0 à 3 ans et de leurs parents
	Action 1.3 : Renforcer le rôle du RPE en tant Guichet Unique
	Action 1.4 : Finaliser l'évolution de la Halte-Garderie de Bapaume vers un multi-accueil
	Action 1.5 : Développer le multi-accueil de Croisilles
<b>Axe 2</b> : Conforter la cohérence éducative autour des <b>enfants, des jeunes et de leurs familles</b>	Action 2.1 : Poursuivre la qualité pédagogique des accueils de loisirs au service du développement de l'enfant
	Action 2.2 : Réinterroger l'organisation des accueils de loisirs sur le territoire en l'adaptant aux besoins des familles
	Action 2.3 : Soutenir les actions de santé et renforcer les actions de prévention auprès des 3 – 18 ans
	Action 2.4 : Elaborer un nouveau projet éducatif répondant aux besoins de la Communauté de Communes
	Action 2.5 : Encourager l'engagement et l'implication des jeunes du territoire
	Action 2.6 : Promouvoir la ludothèque comme levier de développement et de lien social autour de l'enfant et de la famille
<b>Axe 3</b> : Poursuivre une politique d' <b>animation de la vie sociale</b> sur l'ensemble du territoire intercommunal	Action 3.1 : Favoriser l'émergence de nouvelles structures d'animation de la vie sociale sur le territoire
	Action 3.2 : Assurer un rôle de soutien et de mise en réseau des acteurs de l'animation de la vie sociale
	Action 3.3 : Développer des actions d'animation de la vie sociale sur les thématiques prioritaires de la CTG, dans une dimension intergénérationnelle (jeunes, familles, personnes âgées)
	Action 3.4 : Développer et rendre visible le rôle de la CCSA en matière d'information et de soutien à la vie associative
<b>Axe 4</b> : Garantir l' <b>accès aux droits et aux services</b>	Action 4.1 : Promouvoir l'action de Maison France Services et orienter les publics.

<b>publics</b> sur l'ensemble du territoire	<p>Action 4.2 : Améliorer l'information des acteurs en matière de démarches administratives et d'accès aux droits</p> <p>Action 4.3 : Réaffirmer l'importance de l'accompagnement aux démarches numériques</p>
<b>Axe 5</b> : 5. Piloter la <b>Convention Territoriale Globale</b>	<p>Action 5.1 : Conforter le portage politique de la CTG comme un projet social transversal de territoire</p> <p>Action 5.2 : Favoriser l'appropriation de la CTG par les élus et les partenaires du territoire</p> <p>Action 5.3 : Communiquer auprès des habitants sur les actions et services de la CCSA</p>

Axe 1. Poursuivre la structuration de l'offre d'accueil petite enfance, et développer le rôle du RPE auprès des familles et des professionnels du territoire

## Fiche-action n°1.1 : Mener une réflexion sur une reprise des actions autour de la parentalité sur le territoire

### Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet

Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents  
 Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service  
 Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques

La PMI a un rôle fondamental au regard de ses compétences pour la prévention en santé et en parentalité. Le département du Pas de Calais a inscrit dans son SDEF 2023-2027 une fiche action intitulée "renforcer les actions de prévention en PMI à destination des jeunes enfants et des familles. L'objectif de cette action sera notamment de renforcer l'accompagnement à la parentalité, les compétences parentales et les actions de prévention auprès des femmes enceintes.

Diagnostic initial	Public cible
Les couples avec enfants représentent 46% des allocataires CAF sur la CCSA, contre 36% sur le département. Il y a quelques années, la CC du Sud-Artois comptait dans son équipe Petite enfance une animatrice "Parentalité". Cette dernière avait mis en place des "cafés-parents" et organisait des vacances en familles. Petit à petit les temps de rencontre se sont espacés, et la collectivité a fait le choix de ne plus renouveler ces actions. La conjoncture actuelle et l'augmentation des familles monoparentales sur le territoire (9% de la population 13% des familles, 14% des allocataires CAF) laissent à penser que des actions de parentalité pourraient à nouveau répondre aux besoins des familles du territoire.	Parents des 0-3 ans, futurs parents, enfants de 0-3 ans, familles monoparentales
Echéances de réalisation	
	Création du réseau : premier trimestre 2026 Réflexion sur les évènements : Printemps été 2026 Organisation des premiers temps d'échange : Fin 2026 - début 2027 et sur la durée de la CTG
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<b>1.1.1</b> Créer un réseau réunissant différents acteurs de la petite enfance et parentalité et en définir la composition du réseau, fonctionnement, objectifs et fréquence des rencontres. <b>1.1.2</b> S'appuyer sur le réseau pour réfléchir à l'organisation d'évènements, consolider les actions existantes et en experimenter de nouvelles. Recenser les évènements rassemblant des familles (brocantes, fêtes communales...), envisager des actions de parentalité (sensi, relais d'infos sur des temps d'échanges programmés...) sur ces événements. <b>1.1.3</b> Organiser des temps d'échanges entre parents et futurs parents sur différents lieux stratégiques du territoire identifiés. <b>1.1.4</b> Mener une réflexion sur la création d'un LEAP et/ou Maison des 1000 jours	Recenser les acteurs publics et privés agissant déjà sur le territoire sur ces sujets et leur offre de services. Repérer et former une animatrice du service petite enfance et une animatrice du service Enfance sur la posture d'accueil des parents, la communication ludique et pédagogique... Se rapprocher du CNFPT. Faire le lien avec les autres services services intercommunaux susceptibles d'intervenir sur ces temps d'échange (agents du service culture, espaces numériques, sport...) Repérer les différents lieux d'accueil, repérer les plages horaires disponibles sur les établissements territoriaux, organiser des temps à thèmes avec possibilités de faire appel à des intervenants extérieurs, initiation/découvertes de certaines associations.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus

Service Petite enfance, Relais Petite Enfance ( RPE) service Enfance, Service jeunesse service Plan Alimentaire Territorial ( PAT) service Santé, culture.... Chargés de coopération territoriale (CCT)	Des temps d'échanges qui répondent aux besoins des parents Construction d'un lien entre les professionnels, les parents et enfants Permettre au parent et à son enfant de se retrouver dans une relation en dehors du quotidien.
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Acteurs parentalité, Réseau parentalité 62, CNFPT et autres organismes de formation EVS et MDH Croisilles CAF Pas-de-Calais MSA Nord Pas-de-Calais Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Nb de familles présentes sur les temps d'échanges, Fréquence des temps d'échanges Satisfaction des participants.

Axe 1. Poursuivre la structuration de l'offre d'accueil petite enfance, et développer le rôle du RPE auprès des familles et des professionnels du territoire

## Fiche-action n°1.2 : Promouvoir les actions de prévention auprès des enfants de 0 à 3 ans et de leurs parents

### Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet

Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents  
Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques

Le SDEF du Pas-de-Calais souhaite fédérer et mobiliser les ressources du territoire dans le domaine de la prévention au sein des Maisons de Solidarités (MDS). Pour le département, les acteurs du lien social présents en proximité des familles constituent un premier levier de prévention ; c'est à ce titre que cette fiche action a été élaborée.

Diagnostic initial	Public cible
<p>La population de la CCSA est particulièrement touchée par certaines problématiques de santé (affections longue durée, surmortalité, obésité). Depuis plusieurs années la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est inscrite dans une démarche volontariste en matière de santé, notamment avec la signature d'un second Contrat Local de Santé, mais aussi dans la prise en considération des enjeux liés à l'alimentation avec la mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial. Les acteurs du territoire ont exprimé des préoccupations autour de la prévention santé chez les 0-3 ans : usages des écrans, mobilité et activité physique, alimentation.</p>	<p>Parents des 0-3 ans, futurs parents, enfants de 0-3 ans</p> <p><b>Echéances de réalisation</b></p> <p>Repérage et sondage : fin 2026 Identification des axes CLS et PAT : Début 2026 Calendrier calé fin 2026 Recrutement du service civique en septembre 2026.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p><b>1.2.1</b> Sonder et repérer lors des temps d'échanges entre parents les sujets de prévention santé susceptibles d'intéresser les familles, et les futurs parents.</p> <p><b>1.2.2</b> Identifier les axes de prévention santé et alimentation inscrites dans le Contrat Local de Santé (CLS) et le Plan Alimentaire Territorial (PAT) de la CCSA.</p> <p><b>1.2.3</b> Identifier les partenaires pouvant être sollicités pour l'animation d'ateliers de sensibilisation chez les 0-3 ans et les parents</p> <p><b>1.2.4</b> Prévoir une planification des ateliers et la mettre en œuvre</p>	<p>Questionnaire ou sondage à destination des familles présentes sur les temps d'échange concernant leur besoin ou souhait d'animation.</p> <p>Mise en place d'animations portées par le PAT et le CLS, sur les structures petite enfance et RPE et en dehors à destination des parents ou futurs parents.</p> <p>Mettre en ligne sur le site de la CCSA la programmation des actions mises en place (identification des dates, lieux et horaires)</p> <p>Recrutement d'un service civique (rattaché au service ludothèque) pour l'animation de différents ateliers de jeux en lien avec les problématiques de santé, d'alimentation et développement durable.</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Service Petite enfance Service PAT,</p>	<p>Un accompagnement des parents dans la détection précoce de troubles potentiels.</p>

Service Santé, Service numérique CTT	Une transmission d'outils pédagogiques aux familles Une meilleure orientation des parents vers les organismes compétents. Une meilleure prise de conscience des familles sur l'importance de la prévention chez les tout-petits.
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Partenaires des dispositifs du PAT et CLS tels que FLVS, l'ADEME, l'APRIS, l'ARS CAF Pas-de-Calais MSA Nord Pas-de-Calais Conseil Départemental Pas-de-Calais/PMI Réseau Parentalité 62 CCT	Nb de personnes présentes sur les actions Nb de personnes qui s'inscrivent régulièrement Retours des parents sur la pertinence des actions.

Axe 1. Poursuivre la structuration de l'offre d'accueil petite enfance, et développer le rôle du RPE auprès des familles et des professionnels du territoire

## Fiche-action n°1.3 : Renforcer le rôle du Relais Petite Enfance (RPE) en tant Guichet Unique

### Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet

Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service  
 Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département  
 Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le Comité de Pilotage du RPE mené en juin 2025 a révélé une utilisation modérée du site Monenfant.fr et du Guichet unique ainsi qu'une difficulté des familles pour identifier les différents modes d'accueil du territoire. Le diagnostic et l'enquête réalisée auprès des habitants ont aussi révélé que le rôle du guichet unique n'était pas bien assimilé par les parents. Ils ont tendance à aller chercher directement les informations auprès des structures d'accueil existantes.</p>	<p>Assistants maternels du territoire, professionnels de la PE et familles du territoire</p> <p><b>Echéances de réalisation</b></p> <p>Premier trimestre 2026, élaboration puis diffusion de la plaquette          Actualisation du diagnostic de territoire réalisé pour mi juin 2026.          Contact avec les établissements privés tout au long de la CTG          Réunion d'échanges fin 2026/2027.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p><b>1.3.1</b> Concevoir et diffuser une nouvelle plaquette de présentation du guichet unique</p> <p><b>1.3.2</b> Constituer une base de données de l'offre petite enfance privée et publique sur le territoire et mener un travail de veille régulière par la création d'un outil ad hoc          Lien à faire avec l'outil "Monenfant.fr" (mais limite identifiée : le RPE n'a pas accès à toutes les informations des assistantes maternelles comme le taux de remplissage, d'où la nécessité d'imaginer un outil ad hoc dédié au territoire)</p> <p><b>1.3.3</b> Orienter les familles vers le mode de garde le mieux adapté à leurs besoins</p> <p><b>1.3.4</b> Infomer les différents relais potentiels de l'information petite enfance (établissements d'accueil privés, élus et secrétaires de mairie, ...) du rôle d'information du Guichet unique.</p>	<p>Diagnostic de territoire de l'offre privée et publique d'accueil.          Cette base de donnée doit être la base du guichet unique. Informations à recueillir : nombre max de places, taux d'occupation en réel, modalités / horaires de garde, personnes contacts. Soit via un tableau Excel soit envisager une modification des logiciels dont dispose déjà la collectivité en petite enfance.          Organisation d'un temps échanges entre les structures privées autour du guichet unique.          Réponse par mail, téléphone, rdv physique, Groupe de travail RPE et CCT sur le Guichet unique.</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Public Petite Enfance (SPPE) Relais Petite Enfance	Service mieux connu et sollicité précocement. Accès au mode d'accueil facilité pour les parents

Responsable petite enfance, Professionnels des EAJE, assistants maternels, Maison d'Assistants Maternels, CCT	Cartographie mise à jour régulièrement des modes d'accueil petite enfance. Renforcement du travail en partenariat avec le secteur privé.
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CAF Pas-de-Calais, MSA Nord Pas-de-Calais Conseil Départemental du Pas-de-Calais Structures de la Petite Enfance publiques et privées	Nb de sollicitations du Guichet unique via le RPE Evolution du nombre de contacts pour la recherche d'un mode d'accueil. Pertinence des informations données aux familles par le guichet unique. Efficacité du service dans les délais de réponses apportées.

Axe 1. Poursuivre la structuration de l'offre d'accueil petite enfance, et développer le rôle du RPE auprès des familles et des professionnels du territoire

## Fiche-action n°1.4 : Finaliser l'évolution du fonctionnement en Halte-Garderie de Bapaume vers un multi-accueil

### Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet

Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques  
Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents

Diagnostic initial	Public cible
<p>De nombreux parents habitent ou travaillent à Bapaume et recherchent un mode de garde sur la ville. La prochaine création de 150 à 200 logements laissent supposer une augmentation du nombre des familles et une augmentation de la demande de mode de garde.</p> <p>L'offre d'accueil actuelle sur l'EAJE de Bapaume ne répond plus aux besoins des familles qui souhaiteraient un mode d'accueil collectif dont les plages horaires seraient plus conséquentes avec le repas le midi. Actuellement, les structures privées d'accueil collectif proposent une trentaine de places d'accueil en mode PAJE. Il serait judicieux de pouvoir offrir aux familles un accueil collectif répondant à leurs besoins en mode PSU.</p>	<p>Familles du territoire du Sud-Artois et notamment Bapaume et les alentours</p>
Echéances de réalisation	
	<p>Questionnaire Printemps 2026 Financements Printemps à automne 2026 AMO de Décembre 2026 à décembre 2027 Communication de septembre 2027 à décembre 2027.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p><b>1.4.1</b> Rechercher et acquérir un terrain pour la construction  <b>1.4.2</b> Identifier les possibilités de bâti alternatives et provisoires (ex: Portakabin)  <b>1.4.3</b> Prospective les financements possibles  <b>1.4.4</b> Prévoir une maîtrise d'oeuvre  <b>1.4.5</b> Commencer les travaux de renovation / construction  <b>1.4.6</b> Communiquer sur l'ouverture de la structure en amont</p>	<p>Bornage du terrain Remise à jour du diagnostic existant. Questionnaire envoyé aux familles de Bapaume et alentours. Elaboration du plan de financement Organisation d'un marché public de maîtrise d'oeuvre Réunion de suivi de chantier Opérations de communication au public.</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
SPPE / RPE Service Patrimoine CCT Elus et direction de la CCSA	Pouvoir accueillir des enfants à la journée, repas compris sur l'EAJE Bapaume sur 5 jours/semaine Amplitude d'ouverture plus large avec un dispositif PSU Mixité sociale attendue. Réponse adaptée aux besoins des familles du territoire.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
AMO pour la construction ou renovation Service communication CAF Pas-de-Calais MSA Nord Pas-de-Calais	Nb d'inscrits sur la structure Augmentation significative du taux de remplissage pour atteindre les minima de la CAF pour les années à venir.

Conseil Départemental du Pas-de-Calais / PMI	Impact social: mixité sociale, accessibilité du service ( repas, horaires d'ouverture et nb de jours de jours par semaine) Satisfaction des familles.
--	--

Axe 1. Poursuivre la structuration de l'offre d'accueil petite enfance, et développer le rôle du RPE auprès des familles et des professionnels du territoire

## Fiche-action n°1.5 : Développer le multi-accueil de Croisilles

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents	
Diagnostic initial	Public cible
<p>L'évolution de l'EAJE de Croisilles en structure fixe, avec notamment l'ouverture à 5 jours a été réalisée dans le cadre de la précédente convention. Le taux d'occupation des places d'accueil a augmenté progressivement en 2024/25</p> <p>Il s'agit de faire évoluer le nombre de places afin de répondre aux nouveaux besoins des familles. Enfin, les nouvelles normes issues de l'arrêté du 31 août 2021 impose de nouvelles normes d'organisation des espaces : comme un bureau de direction permettant la confidentialité ou encore un espace social pour les salariés. La future extension inclura ces nouveaux espaces.</p>	<p>Familles du territoire du Sud-Artois et notamment Croisilles et les alentours</p>
Echéances de réalisation	
	<p>Début des travaux de l'extension 2026</p> <p>Revision des équipes en 2026-2027</p> <p>Ouverture de la structure à 16 places en septembre 2027.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p><b>1.5.1</b> Passer la capacité d'accueil à un fonctionnement d'accueil en multi-accueil</p> <p><b>1.5.2</b> Suivre les travaux de l'extension de la structure</p> <p><b>1.5.3</b> Mener une reflexion sur le fonctionnement et l'aménagement de la structure, dont le projet éducatif, le projet pédagogique et le nouveau règlement de fonctionnement</p> <p><b>1.5.4</b> Communiquer sur l'évolution de la capacité d'accueil de la structure</p>	<p>Suite à la modulation de l'agrément, revision du nombre d'ETP des agents afin de couvrir l'ensemble des amplitudes horaires et avoir un taux d'encadrement réglementaire.</p> <p>Recrutement d'une directrice diplômée EJE ou puericultrice.</p> <p>Réunions de suivi du chantier.</p> <p>Réécriture des projets et règlement de fonctionnement.</p> <p>Proposition de devis pour l'aménagement et le mobilier des locaux.</p> <p>Communication auprès du public, lien avec les mairies concernées.</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
SPPE/ RPE CCT Service Patrimoine Elus et direction de la CCSA	Meilleure réponse aux besoins des familles Adaptation du nombre d'ETP conforme à la réglementation en vigueur, Amélioration de la qualité d'accueil, (espaces intérieurs et extérieurs). Réponse à l'ensemble des 10 grands principes de la Charte Nationale d'accueil du jeune enfant ( dont le contact avec la nature et disposer d'un

	environnement beau, sain et propice à l'éveil de l'enfant).
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CAF Pas-de-Calais MSA Nord Pas-de-Calais Conseil Départemental du Pas-de-Calais Architecte Damiens et associés / AMO travaux	Augmentation du nombre d'inscriptions Résultats enquête de satisfaction familles. Evolution du taux d'occupation au minimum à 70%



## Fiche-action n°2.1 : Poursuivre la qualité pédagogique d'accueil de loisirs au service du développement de l'enfant

### Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet

Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents  
Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les usagers des Accueils collectifs de mineurs (ACM) sont satisfaits des animations et projets mis en place au sein des ACM, qui ont été largement structurées dans le cadre de la précédente CTG.</p> <p>Le Plan mercredi permet aux ACM de développer des projets innovants et de proposer des activités auxquelles certains enfants n'avaient pas accès auparavant. Le nombre d'enfants en situation de handicap a significativement évolué au sein des structures d'accueil (11 enfants disposant d'une AEEH en 2022 à 52 enfants en 2024). Le nombre d'heures/enfants AAEH accueillis dans les ACM de la CCSA en 2024 était supérieur à la moyenne nationale.</p> <p>Le travail collectif doit se poursuivre pour renforcer la coopération avec les écoles partageant les locaux des ACM et pour renforcer la cohérence et la continuité éducative autour des enfants (notamment autour des compétences psycho-sociales, de la prise en compte du handicap et des besoins particuliers).</p>	<p>Parents et enfants de 3 à 13 ans fréquentant les ACM.</p>
Echéances de réalisation	
	<p>Toute la durée de la CTG. Dépot des AP premier ou deuxième trimestre de chaque année. Invitation des directrices écoles à chaque COPIL Plan Mercredi ( 2 fois par an). Formation des équipes sur les CPS fin 2026 Formation des équipes à l'accueil des enfants en situation de handicap tout au long de l'année.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p><b>2.1.1</b> Promouvoir le plan mercredi en favorisant l'émergence de projet pour permettre, aux enfants, d'accéder au numérique, à la culture, à l'épanouissement artistique et corporel.</p> <p><b>2.1.2</b> Favoriser la cohérence éducative autour des différents temps de l'enfant</p> <p><b>2.1.3</b> Renforcer les compétences psychosociales (CPS) au sein des ACM</p> <p><b>2.1.4</b> Faciliter l'accueil et la prise en compte des enfants à besoins particuliers</p>	<p>Réponses à des appels à projets permettant la mise en place d'activités innovantes. Organisation de temps d'échanges et de collaboration réguliers avec les directrices des écoles partageant les locaux avec un ACM.</p> <p>Formation des équipes aux CPS. Formation des animateurs à l'accueil des enfants en situation de handicap, création de malles pédagogiques.</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Service Enfance et tout autre service pouvant être associés à la mise en place d'animations Service santé sport</p>	<p>Satisfaction des familles sur la qualité pédagogique des accueils Participation des directrices des écoles au COPIL Plan Mercredi. Meilleure gestion des émotions des enfants et des jeunes animateurs, Meilleure lisibilité de l'offre pour les parents des enfants à besoins particuliers.</p>

<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Education Nationale SDJES Association Gamins Exceptionnels CAF Pas-de-Calais MSA Nord Pas-de-Calais Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Résultats positifs sur les enquêtes de satisfaction réalisés par le service Enfance auprès des familles. Validation des appels à projet déposés. Diminution des situations de conflits entre enfants Nb de parents d'enfants à besoin particuliers accompagnés.

Axe 2. Conforter la cohérence éducative autour des enfants, des jeunes et de leurs familles

## Fiche-action n°2.2 : Réinterroger l'organisation des accueils de loisirs sur le territoire en l'adaptant aux besoins des familles

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service	
Diagnostic initial	Public cible
Si la qualité des animations proposées n'est pas remise en cause par les familles, les périodes d'inscription restent des moments anxiogènes pour ces dernières.  Le nombre de places proposé aux familles ne répond pas toujours à leur besoin, en particulier sur certains sites qui sont plus vite complet que d'autres et n'offrent pas suffisamment de place d'accueil.	Parents et enfants de 3 à 13 ans fréquentant les ACM.
Echéances de réalisation	
	Premier trimestre 2026 pour la plaquette de présentation Reflexion sur les places d'urgence dès début 2026. Augmentation des capacités pour 2027
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<b>2.2.1</b> Développer la communication sur le fonctionnement des ACM auprès des habitants et en lien avec les mairies (modalités d'inscription, horaires de fonctionnement, capacités des structures) sur la valorisation du métier d'animateur  <b>2.2.2</b> Mener une reflexion sur l'ouverture de places d'urgence : Places qui seraient mis de côté au moment de la mise en ligne  <b>2.2.3</b> Augmenter les capacités d'accueils le mercredi sur les sites les plus prisés.  <b>2.2.4</b> Revoir la répartition des ACM sur le territoire en période extrascolaire (situation géographique des sites, capacités d'accueil, locaux mis à disposition...)	Création d'une plaquette de présentation des ACM. Revoir le nombre de places mises en ligne au moment des paramétrages logiciel. Equipes perennes sur les mercredis periscolaires. Etude comparative des accueils collectifs de mineurs sur les différentes périodes sur une année.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Enfance Education, CCT Responsable du service Elus et direction CCSA	Meilleure réponse aux besoins des familles en termes d'accueil. Moins d'échanges conflictuels avec les familles.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation

Service numériques et communication de la CCSA Parents et acteurs des ACM Elus des communes hébergeant un ACM SDJES CAF Pas-de-Calais MSA Nord Pas-de-Calais Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Augmentation du nombre d'heures enfants les mercredis et période extrascolaire. Augmentation du nombre de personnels permanents au sein du service enfance Moins de familles qui n'arrivent pas à réserver des places les mercredis
---	---

## Fiche-action n°2.3 : Soutenir les actions de santé et renforcer les actions de prévention auprès des 3-18 ans.

### Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet

Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents  
Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service

Le SDEF du Pas de Calais prévoit d'agir pour le bien-être et la santé des adolescents notamment via les maisons des adolescents gérées par le département. Il souhaite s'appuyer sur un réseau large de partenaires dont font partie les Points d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes mais aussi les services jeunesse communaux ou intercommunaux,

Diagnostic initial	Public cible
<p>La population de la CCSA est particulièrement touchée par certaines problématiques de santé (affections longue durée, surmortalité, obésité). Depuis plusieurs années la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est inscrite dans une démarche volontariste en matière de santé, notamment avec la signature d'un Contrat Local de Santé, mais aussi en dans la prise en considération des enjeux liés à l'alimentation avec la mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial.</p> <p>Le diagnostic a aussi mis en avant le fait que le public scolarisé des 3-16 ans faisait l'objet de préoccupations quant à la dégradation du bien-être des enfants, problèmes de comportement et santé mentale. Les agents du service jeunesse ont également repéré une alimentation de moins en moins saine chez les jeunes sur le temps d'accueil du midi ( repas peu équilibrés, trop sucrés, trop gras, boissons énergisantes)</p>	<p>Parents et enfants de 3 à 13 ans fréquentant les ACM et les parents et enfants de 11 à 17 ans fréquentant le local jeunes</p>
Echéances de réalisation	
	<p>Valorisation de la pratique sportive sur toute la durée de la CTG</p> <p>Plannification sport Tour vue en amont d'el'été chaque année.</p> <p>Mise en place d'ateliers sensi à l'alimentation toute la durée de la CTG.</p> <p>Projet Midelca chaque année</p> <p>Formation sur le sommeil et les écrans en 2026 ou 2026 à destination des animateurs</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p><b>2.3.1</b> Promouvoir la pratique sportive et l'activité physique</p> <p><b>2.3.2</b> Encourager l'alimentation saine et de qualité dans les ACM et AJ en lien avec le PAT Lutter contre le gaspillage alimentaire auprès des enfants et équipe d'animation.</p> <p><b>2.3.3</b> Sensibiliser les jeunes sur les conduites addictives (drogue, alcool, tabac, écrans)</p>	<p>Informations sur les structures et associations proposant de l'activité Physique. Lien avec le service Guid'Asso.</p> <p>Association des services enfance et Jeunesse à la plannification du Sport Tour intercommunal.</p> <p>Test de repas en liaison chaude sur certains ACM, diagnostic et pesée des déchets dans les ACM intercommunaux.</p> <p>Mise en place d'animations en lien avec les actions du PAT (spectacle, débat...) au sein du local jeunes ( préparation de menus durant les périodes de vacances sur différentes communes du territoire, atelier smoothies, soupes...)</p> <p>Actions en place à perenniser telles que MILDECA</p> <p>Animations sensibilisation aux écrans dans le cadre des ACM et AJ en direction des animateurs et enfants accueillis, formation des équipes.</p>

	Mise en place de soirées débat thématisées avec les familles et en lien avec les actions parentalité. Poursuivre l'activité de Promeneurs du Net.
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Service Enfance Education Service Jeunesse et séjours Service Santé Sport Service PAT	Prise de conscience collective sur l'importance de mener une activité physique. Des choix alimentaires plus réfléchis chez les enfants et les jeunes. Creation d'espaces de discussion chez les jeunes, repérage des jeunes en difficulté.
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Partenaires FLVS, ADAEYE, ARS CPAM, Point Accueil et Ecoute Jeunes En voiture, Nina & Simon-es Infirmières scolaires Education Nationale CAF Pas-de-Calais MSA Nord Pas-de-Calais Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Nb d'enfants et jeunes inscrits dans une association sportive. Nb d'enfants et jeunes participants aux animations sportives mises en place par la CCSA telles que le Sport Tour, Parcours du coeur.... NB d'ateliers sensibilisation alimentaire mis en place et le taux de participation Nb de jeunes et familles associés aux projets, diminution de la délinquance sur le territoire.

Axe 2. Conforter la cohérence éducative autour des enfants, des jeunes et de leurs familles

## Fiche-action n°2.4 : Encourager l'engagement et l'implication des jeunes du territoire

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service	
Diagnostic initial	Public cible
<p>L'enjeu d'accompagnement des jeunes a été confirmé par le diagnostic, sur le territoire Sud-Artois où le taux de poursuite des études après le lycée est moins important que dans le Pas de Calais en général, impliquant un besoin d'accompagnement dans leur insertion sociale et professionnelle.</p> <p>L'ouverture culturelle des jeunes, leur engagement dans des projets de solidarité ou dans des activités associatives et citoyennes, est identifié comme un levier important pour cette insertion dans la vie active.</p> <p>On remarque une baisse de l'engagement des jeunes sur les projets et un vieillissement des bénévoles engagés dans les associations et un difficile renouvellement des équipes.</p>	<p>Jeunes du territoire âgés de 14 à 25 ans</p> <p><b>Echéances de réalisation</b></p> <p>Itinérance tout au long de la CTG sur les périodes de vacances et mise en place de l'itinérance sur les mercredis périsscolaires également.</p> <p>Petits chantiers éducatifs mi 2026</p> <p>poursuite de différents chantiers éducatifs en 2027</p> <p>chantier européen 2027-2028.</p> <p>Réunion avec la chargé de dév-eco premier trimestre 2026.</p> <p>Création et diffusion du répertoire listing de contacts début 2026.</p> <p>Mobilisation à la vie locale tout au long de la CTG , lien avec le defi-intervillages.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p><b>2.4.1</b> Poursuivre le développement des animations jeunesse en itinérance afin de leur donner des espaces de rencontre et d'échanges entre jeunes</p> <p><b>2.4.2</b> Mener une réflexion auprès des jeunes sur la mise en place de chantiers éducatifs et envisager plusieurs chantiers.</p> <p><b>2.4.3</b> Relayer les dispositifs d'autonomisation des jeunes ( sac à dos, permis de conduire, BAFA..) et les accompagner dans la constitution des dossiers</p> <p><b>2.4.4</b> Faciliter la recherche de stages pour les jeunes en recensant les entreprises du territoire susceptibles de pouvoir les accueillir en fonction des différents types de stages.</p> <p><b>2.4.5</b> Mobiliser les jeunes sur l'animation de la vie locale</p>	<p>Multiplier les lieux d'animation en itinérance, attirer des nouveaux jeunes.</p> <p>Prise de contacts avec les communes intéressées par la mise en place d'un chantier, commencer par des petits chantiers citoyens:fresques murales aux abords des écoles, salles de sport ou terrains de jeux, ou EVS...</p> <p>Création d'une dynamique pour ensuite à terme réussir à organiser un chantier en Europe. Réponse à des appels à manifestation d'intérêt, appels à projet</p> <p>Prise de contact avec la chargée du développement économique du territoire, créer un listing de contacts des entreprises intéressées par l'accueil des stagiaires, organiser au sein de l'AJ des ateliers création de CV et lettre de motivation...</p> <p>Cérémonies de mise à l'honneur des jeunes engagés sur le territoire.</p> <p>Appui sur le centre social et les EVS qui ont pour projet de travailler sur l'engagement des jeunes.</p>

	Rencontre de la référente défi intervillages avec les jeunes notamment sur les animations itinérantes menées par le service jeunesse, organisation de journées jeux par les jeunes pour les enfants du territoire.
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Service jeunesse de la CCSA Service PAT - référente défi intervillages CCT	Des actions jeunesse proposées sur l'ensemble du territoire, repérage des jeunes isolés en décrochage scolaire. Mobilisation des jeunes autour d'un projet commun ayant du sens. Travailler sur le sens du travail dans un contexte ludique et éducatif. Renforcer les relations jeunes/professionnels.Synergie opérée entre les différents acteurs éducatifs et monde de l'entreprise. Facilités pour les jeunes de trouver un stage. Mobilisation des jeunes autour de la vie locale, qu'ils deviennent acteurs de leurs projets.
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
MEM du Pays d'Artois, PAEJ Elus de la CCSA service dev-éco service numérique de la CCSA service communication Tous partenaires intéressés par l'action, partenaires associatifs. Education Nationale CAF Pas-de-Calais MSA Nord Pas-de-Calais Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Nb d'animations hors les murs mises en place et fréquentation des animations. Nb de chantiers éducatifs réalisés sur la durée de la CTG et remise en place d'un chantier à l'étranger. Nb d'accompagnement aux différents dossiers d'autonomisation. Nb de jeunes ayant réussi à trouver un stage sur le territoire grâce au répertoire créé. Nb de jeunes présents sur les ateliers de création de CV et lettres de motivation. Participation des jeunes à la vie locale, nb d'évènements organisés par les jeunes sur le territoire.

Axe 2. Conforter la cohérence éducative autour des enfants, des jeunes et de leurs familles

## **Fiche-action n°2.5 : Elaborer un nouveau projet éducatif répondant aux besoins de la Communauté de Communes**

### **Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet**

Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents  
Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
Le projet actuel date de 2020 et doit être renouvelé tous les 5 ans maximum afin de respecter les exigences des organismes de contrôle des structures ACM et AJ. La période des élections sera aussi propice à ce renouvellement du projet éducatif.	Acteurs et publics fréquentant les structures intercommunales de 0 à 17 ans.
<b>Echéances de réalisation</b>	Organisation des groupes de travail :deuxième trimestre 2026. Groupe de travail jusqu'à l'automne 2026. Présentation assemblée communautaire fin 2026. Communication sur le PE début 2027.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<b>2.5.1</b> Organiser des groupes de travail avec le comité consultatif enfance jeunesse et fixer des nouveaux objectifs éducatifs du territoire <b>2.5.2</b> Mener l'écriture du projet éducatif par les responsables des pôles <b>2.5.3</b> Valider le projet en assemblée communautaire et le diffuser auprès des acteurs et du public.	Temps de travail dédié aux responsables de pôle. Réunion du comité consultatif enfance jeunesse. Présentation du projet en assemblée générale.
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Service petite enfance, Service Enfance Education et Service Jeunesse et séjours Service Communication de la CCSA, Comité consultatif Enfance jeunesse, élus des communes accueillant des ACM	Validation du projet éducatif des services intercommunaux, document à l'image des orientations politiques que s'est fixées la collectivité en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CAF Pas-de-Calais MSA Nord Pas-de-Calais Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Document validé sur le fonds et la forme Document mis à disposition des services concernés et mis en cohérence avec les différents projets pédagogiques élaborés.

Axe 2. Conforter la cohérence éducative autour des enfants, des jeunes et de leurs familles

## **Fiche-action n°2.6 : Promouvoir la ludothèque comme levier de développement et de lien social autour de l'enfant et de la famille**

### **Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet**

Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
<p>La ludothèque est un service proposé par la CCSA depuis plusieurs années. Elle a déménagé en 2024 au sein de la médiathèque de Bapaume.</p> <p>La ludothèque va proposer d'ici fin 2025 le prêt de jeux aux familles (action initiée dans le cadre de la précédente CTG).</p> <p>A partir de cette action, la CCSA souhaite renforcer l'action de la ludothèque auprès des familles, comme levier de soutien à la parentalité et de lien intergénérationnel qui sont des enjeux importants pour le territoire.</p>	Enfants et familles et habitants du territoire de la CCSA
<b>Echéances de réalisation</b>	<p>Animations jeux toute la durée de la CTG</p> <p>Prêt des jeux aux familles début 2026</p> <p>Recrutement du SC septembre 2026</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p><b>2.6.1</b> Faire de la ludothèque un lieu de sociabilisation de l'enfant: rencontres parents/enfants/grands-parents autour du jeu</p> <p><b>2.6.2</b> Utiliser le jeu comme vecteur de prévention auprès des familles : après-midi jeux thématisés</p> <p><b>2.6.3</b> Initier le prêt de jeux aux familles du territoire</p> <p><b>2.6.4</b> Initier et développer des actions autour du jeu en famille en itinérance sur le territoire:</p>	<p>Programmer un calendrier des animations ludothèque et le diffuser sur le site de la CCSA, les réseaux, dans les médiathèques, ACM et AJ du territoire.</p> <p>Augmentation et renouvellement régulier du parc de jeux.</p> <p>Recrutement d'un service civique pour l'animation de jeux lors de séances de sensibilisation santé, alimentaire, coopération.</p> <p>Organisation de grands jeux extérieurs.</p>

organiser des animations sur des moments autres que celui de la fête du jeu en famille <b>2.6.5</b> Préparer une installation de la ludothèque dans des locaux dédiés à la structure	Reflexion sur les locaux potentiels à envisager.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Enfance, Agent ludothèque CCT enfance CCT parentalité	Des propositions d'après-midis jeux et animations pour les familles du territoire. Meilleure connaissance du service de ludothèque Démarrage de l'emprunt des jeux aux familles

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Réseau LISA, écoles, ACM, accueil Jeunes, associations en lien avec le jeu Les écoles du territoire et l'ensemble des mairies Réseau Parentalité 62 CAF Pas-de-Calais MSA Nord Pas-de-Calais Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Augmentation de la fréquentation de la ludothèque sur les ouvertures publiques, Nb d'animations ludothèque hors les murs Nb de soirées jeux itinérantes Augmentation du nombre de jeux empruntés à l'année.

Axe 3. Poursuivre une politique d'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire intercommunal

## Fiche-action n°3.1 : Favoriser l'émergence de nouvelles structures d'animation de la vie sociale sur le territoire

Diagnostic initial	Public cible
L'animation de la vie sociale au sein des villes et villages de la CCSA apparaît dans le diagnostic comme un besoin important. Le centre social et les espaces de vie sociale, mais aussi d'autres associations structures locales, sont des lieux très importants pour répondre au besoin des habitants de se rencontrer, d'échanger, de pratiquer des activités collectives utiles à leur bien-être. Au cours de la précédente CTG, un nouvel espace de vie sociale au sud-Est du territoire, un autre à l'ouest, en attente de son habilitation, ont permis de développer l'offre d'animation de la Vie Sociale déjà proposée par le Centre social de la Maison des Habitants de Croisilles.	Habitants du territoire, Eventuels futurs porteurs de projet
Echéances de réalisation	2026 : premières réunions sur un CS à Bapaume et préfiguration en 2027 pour un dossier de labellisation en 2028 Premières réunions d'info en septembre 2026 et une fois par an et sur des territoires différents Premier projet de nouveau EVS début 2027.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<b>3.1.1</b> Identifier / recenser les besoins des habitants en matière d'animation de la vie sociale <b>3.1.2</b> Identifier les initiatives locales d'animation de la vie sociale <b>3.1.3</b> Avoir une attitude pro-active pour aller vers les porteurs de projets	Mise en place d'une enquête sur les besoins des habitants en s'appuyant sur les évènements et projets pour la diffuser. Prise de contact avec les communes et les comités des fêtes pour identifier les initiatives.

<b>3.1.4</b> Accompagner les collectifs d'habitants qui souhaiteraient se lancer dans les démarches d'animation de la vie sociale.	Organisation de rencontres avec les EVS/CS existant pour donner envie à d'autres de se lancer. Mise en place de temps d'informations sur les EVS/CS.
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Chargé de coopération de Territoire AVS	Création d'un équipement centre social à Bapaume et un équipement EVS selon le diagnostic et le besoin repéré. Premières réunions d'info en septembre 2025.

<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CAF Pas -de-Calais/ MSA Nord Pas-de-calais / Fédération des centres sociaux 59/62 Familles Rurales pour les EVS Comités des fêtes / EVS et CS du territoire / Mairies	Nb de structures EVS nouvelles sur le territoire Nb d'initiatives locales recensées. Nb de rencontres avec les porteurs de projet.

Axe 3. Poursuivre une politique d'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire intercommunal

## Fiche-action n°3.2 : Assurer un rôle de soutien et de mise en réseau des acteurs de l'animation de la vie sociale

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
L'animation de la vie sociale au sein des villes et villages de la CCSA apparaît dans le diagnostic comme un besoin important. De nombreux acteurs existent mais qui doivent être soutenus et mis en relation. Les entretiens menés avec les représentants des EVS dans le cadre du diagnostic ont mis en avant le fait qu'ils avaient besoin de se rencontrer, de pouvoir échanger sur leur pratique. En 2025, le Centre social communal de Croisilles invitait une représentante de l'EVS de Vélu à chaque comité. ce temps a permis des échanges de pratique très utiles. Cette démarche collective doit être poursuivie.	Acteurs de l'animation de la vie sociale
<b>Echéances de réalisation</b>	Première réunion de territoire en septembre 2026 Participation aux réunions organisées par les EVS/Cs dès début 2026.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<b>3.2.1</b> Favoriser les échanges / partages de connaissances et de compétences des acteurs du territoire, mise en réseau <b>3.2.2</b> S'appuyer sur les structures existantes pour la mise en place d'actions intercommunales type fête du jeu ou forum des associations	Participation à l'ensemble des comités techniques et de pilotage des différentes structures d'animations sociales du territoire Echanges d'informations de la CC du Sud-Artois vers les EVS/CS du territoire afin de les aider à construire leur politique d'action

<b>3.2.3 Accompagner la mise en oeuvre d'actions communes entre les acteurs d'animation de la vie sociale du territoire (logistique, financier, humain).</b>	Mise en place de réunions de territoire réunissant les structures au moins deux fois par an
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Chargé de coopération territoriale AVS	Une meilleure interconnaissance des structures entre elles. Un partage facilité des informations entre les structures.
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
EVS La Bulle des Champs / EVS Génération Connectée /La maison des habitants CAF Pas de Calais, MSA Nord Pas de Calais	Nb de réunions interstructures . Nb de participations de la CCSA aux différentes instances. Pertinence des informations échangées.



## Fiche-action n°3.3 : Développer des actions d'animation de la vie sociale sur les thématiques prioritaires de la CTG, dans une dimension intergénérationnelle (jeunes, familles, personnes âgées)

Diagnostic initial	Public cible
Les programmes d'animation de la vie sociale, proposées par les structures locales présentes sur le territoire, peuvent permettre de mener des actions de prévention ou de sensibilisation répondant aux besoins sociaux identifiés dans le diagnostic : la santé et l'accès au soin, le décrochage scolaire et l'insertion des jeunes, la nutrition, le soutien à la parentalité...). La CCSA peut jouer un rôle de recensement, d'impulsion et de soutien à ces activités en s'appuyant sur les structures d'animation de la vie sociale et sur les associations du territoire.	Acteurs de l'animation de la vie sociale, habitants de la CCSA
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<b>3.3.1</b> Identifier les actions déjà existantes sur le territoire et améliorer la visibilité de l'existant auprès des habitants <b>3.3.2</b> Réfléchir à l'itinérance des actions d'animation de la vie sociale par la mise en place d'un véhicule qui permettrait d'aller vers les habitants <b>3.3.3</b> Mettre en place des actions sur différents domaines auprès des familles dont le décrochage scolaire	Janvier à juin 2026 : étude des actions déjà en cours / Travail en parallèle sur le site CCSA pour informer avec un outil opérationnel janvier 2027. Achat d'un véhicule pour juin 2027 tout en réfléchissant au développement d'actions itinérantes qui débuteraient en septembre 2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Modalités de mise en œuvre
Chargé de coopération territoriale AVS et autres CCT concernés par l'action.	Investissement dans un véhicule pour amener l'animation sociale dans les communes. Contacter les communes et les comités de fêtes sur les animations "sociales" déjà en place. S'appuyer sur un listing d'intervenants potentiels pour créer du lien social sur le territoire. Organisation de temps d'échange/prévention sur le décrochage scolaire à destination des familles en lien avec le service jeunesse intercommunal, les EVS du territoire et les partenaires en lien avec cette thématique.
Partenaires sollicités	Résultats attendus
Comités des fêtes / Associations / Elus Intervenants divers en fonction des animations envisagées CAF Pas-de-Calais, MSA Nord Pas-de-Calais	Un meilleur maillage du territoire en matière d'animation sociale. Une mixité générationnelle entre les personnes présentes sur les actions. De la prévention sur des thématiques comme le décrochage scolaire, l'isolement des personnes seules, envisagées au sein de l'animation de la vie sociale.
Indicateurs d'évaluation	



## Fiche-action n°3.4 : Développer et rendre visible le rôle de la Communauté de Communes du Sud-Artois en matière d'information et de soutien à la vie associative

Diagnostic initial	Public cible
<p>La CCSA est un territoire riche de nombreuses associations qui ont besoin d'être accompagnées dans leur activité et leur structuration (ingénierie de financement, logistique et organisation, recherche de bénévoles...). Leur action n'est pas toujours connue des habitants, alors qu'elles rendent des services et proposent des activités importants qui pourraient toucher davantage de public. La CCSA est labellisé Guid'Asso Information mais ce service est peu sollicité car peu connu des associations du territoire, qui se tournent plus facilement vers les communes de leur territoire ou vers des collectivités extérieures telles que la CUA.</p>	<p>Acteurs de l'animation de la vie sociale, habitants de la CCSA</p> <p><b>Echéances de réalisation</b></p> <p>Un forum des assos délocalisé tous les deux ans.</p> <p>Une campagne de recensement annuelle.</p> <p>Une soirée des trophées de la jeunesse tous les deux ans en lien avec le forum des associations.</p> <p>Une ou deux formations par an.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p><b>3.4.1</b> Recenser de manière exhaustive et fiable l'ensemble des associations du territoire</p> <p><b>3.4.2</b> Réfléchir à une transmission pertinente des informations concernant les associations (et leur réactualisation)</p> <p><b>3.4.3</b> Encourager le renouvellement bénévole dans les associations en mettant en avant l'engagement des personnes</p> <p><b>3.4.4</b> Réaffirmer le rôle de la CCSA comme Guid'Asso en allant vers les associations</p>	<p>Mise à jour du répertoire des associations et passer à sa numérisation sur le site de la CCSA .</p> <p>Mise en place d'une journée de l'engagement et/ou sur les trophées de la jeunesse.</p> <p>Mettre en place des temps de formation pour les bénévoles.</p> <p>Mettre en place des réunions pour le financement associatif.</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Guid'assos de la CCSA, Agent chargé de la vie associative CCT Animation vie Sociale</p>	<p>Liste exhaustive et mise à jour des associations du territoire.</p> <p>Meilleure visibilité des associations, augmentation du nombre d'adhérents notamment au niveau sportif.</p> <p>Guid'assos = guichet unique de la vie associative du territoire / Rôle de la CCSA bien identifié auprès des associations.</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>L'ensemble des Associations du territoire La Préfecture pour un listing à jour Guid'assos et SDJES pour un accompagnement méthodologique</p>	<p>Mise en place d'un forum tous les deux ans avec une augmentation des adhésions significative.</p> <p>Mise à l'honneur de jeunes avec un renouvellement annuel pertinent du bénévolat ou de l'engagement.</p>

Les élus des communes qui connaissent les associations de leur territoire  
CAF Pas-de-Calais  
MSA Nord Pas-de-Calais  
Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Nbre de jeunes qui s'engagent dans les associations en augmentation de 5 % par an.  
Nb de formations mises en place et nombre de participants / intérêt des formations.  
Pertinence du répertoire numérique des associations / Taux de mise à jour annuel.

Axe 4. Garantir l'accès aux droits et aux services publics sur l'ensemble du territoire

## Fiche-action n°4.1 : Promouvoir l'action de Maison France Services et orienter les publics.

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
<p>L'accès aux droits sociaux et aux prestations sociales, et la maîtrise des démarches administratives (notamment numériques) est un besoin important dans un territoire où les habitants sont souvent éloignés géographiquement des services publics qui dispensent ces prestations.</p> <p>La commune de Bapaume a été labellisée Maison France Services en 2021. C'est un lieu d'information et d'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives. L'activité de la Maison France service se concentre aujourd'hui essentiellement dans les locaux de la Mairie de Bapaume, ce qui pose question sur un territoire aussi étendu que la CCSA. En plus de l'action de France Services, des permanences d'organismes divers ont également lieu sur différents sites de la CCSA : Mission locale, Service insertion et emploi de la CCSA missionné par le Département sur le dispositif RSA, Assistantes sociales MSA, CARSAT, infos Energie, AVIJ, programme Leader.</p>	<p>L'ensemble des habitants du territoire et usagers des services de la CCSA.</p>
<b>Echéances de réalisation</b>	
	<p>Prise de contact début 2026.</p> <p>Création d'un lien internet sur le site de la CCSA courant 2026.</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p><b>4.1.1</b> Faire le lien entre le service public intercommunal de la CCSA et la Maison France Services</p> <p><b>4.1.2</b> Relayer les informations de la Maison France Services afin d'orienter les publics</p> <p><b>4.1.3</b> Etudier la possibilité de signer une convention avec les acteurs de l'accès aux droits (CAF, MSA, CARSAT, Trésor public, ...) pour que des permanences d'accompagnement dans les démarches soient réalisées par leurs agents administratifs sur le territoire de la CCSA.</p>	<p>Prise de contact Maison France Service.</p> <p>Création d'un lien internet sur le site de la CCSA qui renverrait sur le site de la Maison France services du Sud-Artois.</p> <p>Réunions d'échanges tout au long de la CTG.</p>
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Agents d'accueil CCSA Agents MFS ville de Bapaume CCT	Réponse adaptée aux besoins des usagers.
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Les communes, les organismes concernés par MFS CAF Pas-de-Calais, MSA Nord Pas-de-Calais	Nb de rencontres avec les représentants de la Maison France Service.

Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Nb d'habitants orientés par la CCSA vers la Maison France Services.

## Fiche-action n°4.3 : Réaffirmer l'importance de l'accompagnement aux démarches numériques

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
L'accompagnement des habitants dans la démarche d'accès aux droits, notamment avec la dématérialisation reste un enjeu important et nécessaire pour une partie de la population, dans un territoire où la mobilité vers les services publics peut être compliquée pour certains habitants.	L'ensemble des habitants du territoire et usagers des services de la CCSA  <b>Echéances de réalisation</b>  Toute la durée de la CTG
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<b>4.3.1</b> Favoriser les actions de formation et de sensibilisation aux usages du numériques à destination des publics en capacité d'accéder à l'autonomie.  <b>4.3.2</b> Travailler en partenariat avec les conseillers numériques de la CCSA ainsi que les EVS et le Centre Social de Croisilles pour organiser des ateliers de sensibilisation aux outils numériques.	Mise en place d'ateliers numériques en itinérance.  Organisation d'une rencontre EVS/MDH Croisilles/agent référent des espaces numériques de la CCSA.  Programmation d'animations sur les EVS
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Service communication et numérique CCSA  Les CCT	Meilleure appréhension de la dématérialisation pour les publics les moins à l'aise avec l'outil numérique.  Une couverture du territoire en matière d'accompagnement dans l'accès aux démarches numériques.
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
EVS et centre social  CAF Pas-de-Calais  MSA Nord Pas-de-Calais Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Nombre d'ateliers de sensibilisation organisé chaque année.  Nombre de participants.

Axe 5. Piloter la convention territoriale globale

## Fiche-action n°5.1 : Favoriser l'appropriation de la CTG par les élus et les partenaires du territoire

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
La dimension intercommunale de la convention nécessite un travail important de communication auprès des élus intercommunaux et des maires, qui doivent également être associés à la gouvernance et aux instances de travail de la CCSA.	CCT et élus CCSA  <b>Echéances de réalisation</b>  Communication toute la durée de la CTG Information de façon ponctuelle lors des AG Invitation chaque fois que cela sera pertinent
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<b>5.1.1</b> Organiser la gouvernance de la démarche CTG (annexe 4)  <b>5.1.2</b> Informer les élus de la CTG  <b>5.1.3</b> Inviter les élus sur différentes actions mis en place dans le cadre de la CTG  <b>5.1.4</b> Communiquer davantage sur l'avancée du projet auprès des différents maires des communes de la CCSA	Organisation de "cafés élus" pour évoquer les différentes avancées du projet.  Mise en place d'un stand informatif lors des assemblées communautaires pour le démarrage d'une nouvelle action.  Invitation officielle des élus sur différentes actions mises en place auprès des habitants.
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Les 5 CCT  Service communication et numérique	Une meilleure connaissance de la CTG en tant que projet de territoire.  Une appropriation du projet par les élus.
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Tous les élus de la CCSA ( délégués communautaires, VP, ...)  CAF Pas-de-Calais MSA Nord Pas-de-Calais Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Nombre de participants au temps d'échanges et aux animations.  Retour des élus.

## Axe 5. Piloter la convention territoriale globale

## Fiche-action n°5.2 : Conforter le portage politique de la CTG comme un projet social transversal de territoire

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
<p>En tant que projet de territoire mêlant de nombreuses thématiques, la CTG nécessite d'associer l'ensemble des élus et services concernés au travers d'instances d'information et de coordination permettant de débattre des enjeux, d'orienter la politique intercommunale et de réajuster les actions au fil de l'eau. Aujourd'hui le comité de pilotage annuel associe les partenaires et les élus thématiques les plus concernés par la CTG, mais la transversalité au sein de la CCSA et la dimension de projet de territoire de la CTG restent à consolider.</p>	<p>CCT et élus CCSA</p> <p><b>Echéances de réalisation</b></p> <p>Toute la durée de la CTG</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p><b>5.2.1</b> Assurer une coordination et un pilotage technique du projet</p> <p><b>5.2.2</b> Construire un maillage cohérent des services de la collectivité et adapter les modes de contact</p> <p><b>5.2.3</b> Faciliter les coopérations, travailler en transversalité avec les différents services et élus concernés par la CTG</p>	<p>Passage à 1ETP sur la coordination globale ce qui permettra une meilleure identification pour les élus du chargé de projet.</p> <p>Maintien des 2.4 ETP au total (chargée de coopération transversale + des chargés de coopération territoriale pour la coordination thématique )</p> <p>Travail en mode projet, informer les différents services pouvant être concernés par les projets mis en place dans le cadre de la CTG</p> <p>Transversalité entre les différents services intercommunaux.</p> <p>Un suivi et une avancée effective des fiches action.</p> <p>Développement de nouvelles pratiques.</p> <p>Coopératives entre élus et acteurs de terrain.</p>
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
<p>Tous les CCT</p>	<p>Identification des acteurs chargés de piloter le projet.</p> <p>La présence d'une chargée de coopération territoriale sur 1ETP complet permettra une réelle transversalité des actions.</p> <p>Une transparence et une communication régulière des actions menées par les commissions</p> <p>Renforcement de l'appropriation politique.</p>
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<p>DGS de la CCSA</p> <p>CAF Pas-de-Calais</p> <p>MSA Nord Pas-de-Calais</p> <p>Conseil Départemental du Pas-de-Calais</p> <p>Président et vice-présidents de la CCSA</p> <p>L'ensemble des élus des 64 communes de la CCSA</p>	<p>Evolution du nombre d'ETP dédiés à la coordination globale</p> <p>Existence d'outils de suivi et de compte rendu des actions</p> <p>Effectivité des instances et respect du calendrier initial</p>

--	--

## Fiche-action n°5.3 : Communiquer auprès des habitants sur les actions et services de la CCSA

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les services publics intercommunaux représentent l'un des principaux leviers d'action pour atteindre les objectifs de la convention territoriale globale, mais restent encore parfois mal connus et peu identifiés par les habitants. La distinction entre les services communaux et ceux de la CCSA n'est pas toujours perçue, et les communes restent les interlocuteurs privilégiés des habitants sur certains sujets qui relèvent pourtant de l'intercommunalité.</p>	<p>Habitants du territoire et usagers des services de la CCSA</p> <p><b>Echéances de réalisation</b></p> <p>Tout au long de la CTG.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p><b>5.4.1</b> Actualiser le site de la CCSA sur les différents services proposés aux habitants</p> <p><b>5.4.2</b> Améliorer la communication au public des actions mises en place</p>	<p>Mise à jour des différentes pages du site de la CCSA. Communication davantage en amont des actions proposées aux habitants.</p> <p>Envisager un calendrier annuel des actions à destination des habitants telles que fete du jeu, Sport Tour, Forum des associations....</p> <p>Recherche sur les moyens de communication les plus probants.</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Les CCT Service Communication</p>	<p>Un site clair et pratique présentant l'ensemble des services aux habitants.</p> <p>Une meilleure connaissance des habitants des actions mises en place par la CCSA.</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Maires des communes Espaces de vie sociale, Maison des habitants, Autres points de rencontres des habitants tels que médiathèques... CAF Pas-de-Calais MSA Nord Pas-de-Calais Conseil Départemental du Pas-de-Calais</p>	<p>Augmentation des connexions de consultations du site de la CCSA.</p> <p>Augmentation du nombre de participations habitants sur les différentes actions mises en place.</p>

## **ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG**

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- **un comité de pilotage**, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé mais aussi de la réalisation de l'évaluation; il est composé des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- **des commissions de travail**, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargé·e·s de coopération territoriale sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire.

Ils sont mobilisés (notamment au titre du SPPE) sur différents aspects :

- l'aide à la décision sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation continue.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération territoriale est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération territoriale sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

## Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG à la CCSA

### Objectifs de la gouvernance :

- ❖ Développer les partenariats et les réseaux professionnels autour de la contractualisation
- ❖ Mettre en adéquation l'offre existante avec les besoins des habitants
- ❖ Contribuer à l'évaluation des actions mises en place.

### Schéma de collaboration et gouvernance :

Comité de pilotage  
instance décisionnelle  
(1 à 2 /an)

Comité technique  
Instance de suivi technique  
(1/trimestre)

Groupes de travail à thème entre chargés de coopération territoriale\*  
(1fois tous les 2 mois)

Groupes de travail à thème entre chargés de coopération territoriale\*  
(1fois tous les 2 mois)

Groupes de travail à thème entre chargés de coopération territoriale\*  
(1fois tous les 2 mois)

\*Et acteurs associés à la thématique

### Modalités :

- ❖ Mise en place d'un **comité de pilotage** (COPIL) qui impulsera et validera la mise en œuvre des actions (= instance de décision)

Comité de pilotage composé de :

- Président de la CCSA et des Vice-présidents

- Représentant de la CAF Pas-de-Calais
- Représentant de la MSA Nord Pas-de-Calais
- Représentant Conseil départemental Pas-de-Calais / PMI
- Présidente Maison des habitants de Croisilles
- Représentant de l'Education Nationale
- Représentant du Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports
  
- ❖ Mise en place de temps d'échanges trimestriel sur l'évaluation des engagements contractuels, suivi et l'évaluation des actions en cours via des **Comités techniques (COTECH)**. Le comité technique rend compte de l'état d'avancement des fiches actions (= instance de suivi)

Comité technique composé de :

- Chargés de coopération territoriale
- Techniciens CAF, MSA, Département du Pas-de-Calais
- Techniciens/ partenaires concernés par les thématiques envisagées.
  
- ❖ **Les groupes de travail** réuniront les chargés de coopération territoriale et les acteurs qui mettront en place les actions.  
Il se réuniront pour préparer les instances de pilotage mais également tous les 2 mois afin de proposer, discuter des avancements des actions déjà mises en place et à venir en lien avec le suivi du calendrier.  
Une fiche d'évaluation a été créé afin de pouvoir analyser et suivre la mise en place de chaque action mais aussi de pouvoir réajuster la mise en place si nécessaire.

## Fiche d'évaluation continue par action menée

<b>Indicateurs quantitatifs</b>			
<b>En amont de l'action</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Précisions /écart par rapport au prévisionnel</b>
Nb de partenaires impliqués			
Fréquence des réunions			
Assiduité de partenaires au fil des réunions			
<b>Pendant l'action</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Précisions /écart par rapport au prévisionnel</b>
Nb d'habitants impactés par l'action			
Nb de partenaires mobilisés			
<b>Après l'action</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Précisions /écart par rapport au prévisionnel</b>
Organisation d'une réunion évaluation			
Nb des objectifs atteints			

<b>Indicateurs qualitatifs</b>			
<b>En amont de l'action</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Partiellement</b>
L'action est-elle pertinente par rapport au contexte et diagnostic ?			
La communication avec les partenaires est-elle suffisante ?			
Les habitants ont-ils été associés à la réalisation de l'action ?			
<b>Pendant l'action</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Partiellement</b>
Qualité de la réalisation			
Satisfaction générale			
Disponibilité et qualité des intervenants			
Les habitants ont-ils été associés à la mise en œuvre de l'action ?			
<b>Après l'action</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Partiellement</b>
Les habitants ont-ils été associés à l'évaluation de l'action ?			
Atteinte ou non des objectifs ?			
Impacts à moyen et long terme ?			

<b>Outils utilisés pour l'évaluation de l'action</b>	
Feuille d'émargements	
Questionnaires qualité usagers /habitants	
Recueil de satisfaction des partenaires	
Compte-rendu de réunions	
Entretien d'évaluation	
Outils de comptage	
Baromètre d'évaluation	
<b>Eléments complémentaires à apporter</b>	

► le tableau récapitulatif est proposé afin de recenser les compétences des Autorités Organisatrices des modes d'accueil des Jeunes enfants par commune et/ou EPCI

<b>Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)</b>	<b>Nb d'habitants</b>	<b>Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire</b>	<b>Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;</b>	<b>Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant</b>	<b>Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026</b>
Commune A	+3500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI
<b>EPCI</b>	<b>27 789</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI.  Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 27 789 Habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI.  Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 27 789 Habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI.  Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 27 789 Habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI.  Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 27 789 Habitants

► **Le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant pour les collectivités ayant la compétence de planification de l'offre :**

**La Communauté de Communes du Sud-Artois**

Type de mode d'accueil/dispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE PSU A petits Pas Hermies	12 places	Nb de places 12	Nb de places 14	Nb de places 14	Nb de places 16	Nb de places 16	Temps dédié 50% Direction donc embauche pour compenser cela. Plus un ETP (CAP ou auxiliaire)	Pas de difficultés majeures	1. Aménagement et agrandissement des dortoirs pour l'accueil de jeunes enfants supplémentaires - 2. Aménagement de la cour extérieure pour une exploitation ultérieure	50.000 € pour l'ensemble prévu en 2026 pour l'extérieur et 2027 pour les dortoirs	Pas de besoin spécifique
EAJE PSU Les ch'ti Bambins Croisilles	10 places	10	14	14	16	16	Temps dédié 50% Direction donc embauche pour compenser cela. Plus un ETP (CAP ou auxiliaire)	Pas de difficultés majeures	Extension d'un bâtiment existant : bureau de direction, dortoirs supplémentaires, bureau social agent, espace de restauration, extérieur aménagé	527 000 € HT prévu pour début 2027	Choix d'un maître d'œuvre
EAJE PSU Au jardin d'éveil Bapaume	12 places	12	12	16	16	16	Temps dédié 50% Direction donc embauche pour compenser cela. Plus un ETP (CAP ou auxiliaire)	Choix d'un terrain de construction : Double espace à créer : RPE/EAJE. Accompagnement personnalisé et spécifique pour cet EAJE fragilisé	Construction d'un bâtiment neuf dédié à l'EAJE pour 16 places en lien avec le projet du RPE	1,2 millions d'euros avec les deux projets associés (coûts de 2022) - Année de réception prévue : 2028	Choix d'un maître d'œuvre par concours et suivi de chantier
RPE	2.53 ETP	2.53 ETP	2.48 ETP	2.48 ETP	2.48 ETP	2.48 ETP	Pas de besoin d'emploi. Formations de spécialisations d'animation pour les professionnelles	Baisse continue depuis 10 ans du nb de professionnels . Départ à la retraite à prévoir	Construction d'un espace dédié au RPE au du projet de construction d'EAJE de Bapaume	1,2 millions d'euros avec les deux projets associés (coûts de 2022) - Année de réception prévue : 2028	Choix d'un maître d'œuvre par concours et suivi de chantier

Sur le territoire du Sud-Artois, on compte sur le secteur privé : 7 MAM proposant environ 90 places, 143 assistants maternels proposant 434 places, 4 micro-crèches avec 44 places et une classe passerelle proposant 30 places.

**ANNEXE 5-a : Référentiel national concernant le poste de  
« Chargé-e de coopération Territoriale CTG »**

<b>Définition</b>	<p><b>Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire.</b> Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.</p>
<b>Contexte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux</b> : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc.</li> <li>▪ <b>Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation</b> : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc..), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération</li> <li>▪ <b>Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires</b> : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques et transverses</li> <li>▪ <b>Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité</b> : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires</li> </ul>
<b>Attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques</b> et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants</li> <li>▶ <b>Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial</li> <li>- Identifier des tendances et facteurs d'évolution</li> <li>- Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet</li> <li>- Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité</li> <li>- Traduire les orientations politiques en plans d'action</li> <li>- Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté</li> <li>- Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances</li> <li>- Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen</li> <li>- Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire</li> <li>- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des évènements de vie des familles</li> <li>- Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante.</li> <li>- Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent</li> <li>- Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique</li> </ul> <p>► <b>Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthétiser les attentes et besoins des partenaires</li> <li>- Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé</li> <li>- Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales</li> <li>- Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité</li> <li>- Favoriser les échanges d'expériences</li> </ul> <p>► <b>Organisation et animation de la relation avec la population</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants</li> <li>- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public</li> <li>- Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe</li> <li>- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population</li> <li>- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement</li> </ul> <p>► <b>Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information</li> <li>- Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées</li> <li>- Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation</li> <li>- Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique</li> <li>- Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation</li> </ul>
<b>Activités</b>	<p><b>Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage</li> <li>- Traduire les orientations politiques en plans d'actions</li> <li>- Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités</li> <li>- Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire</li> <li>- Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg)</li> <li>- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs</li> </ul> <p><b>Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer au diagnostic socio-économique du territoire</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins</li> <li>- Animer et suivre les commissions d'admission</li> </ul> <p><b>Animer la mise en réseau des acteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques</li> <li>- Etre en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial</li> <li>- Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale</li> </ul> <p><b>Organiser et animer la relation avec la population</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants</li> <li>- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public</li> <li>- Concevoir et développer des supports d'information</li> <li>- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population</li> <li>- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement</li> </ul>
<b>Compétences / Connaissances</b>	<p><b>Savoirs généraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement territorial</li> <li>- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité</li> <li>- Procédures et actes administratifs</li> <li>- Principes et modes d'animation du management public territorial</li> <li>- Techniques de communication et de négociation</li> <li>- Réseaux stratégiques d'information</li> <li>- Méthodes d'ingénierie de projet</li> <li>- Techniques de travail coopératif</li> <li>- Bases de données, tableaux de bord</li> <li>- Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation</li> <li>- Méthode de gestion de conflit</li> </ul> <p><b>Savoirs socioprofessionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial</li> <li>- Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc.</li> <li>- Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels</li> <li>- Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires</li> <li>- Dispositifs et opérateurs du développement territorial</li> <li>- Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets</li> <li>- Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques</li> <li>- Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement</li> <li>- Outils et méthodes du développement local</li> <li>- Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données</li> <li>- Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives</li> <li>- Observatoires, système d'information géographique</li> <li>- Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques</li> <li>- Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens</li> <li>- Réseaux associatifs</li> <li>- Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs</li> <li>- Techniques et outils du marketing public</li> <li>- Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers</li> <li>- Principes et techniques de la participation des habitants</li> </ul>

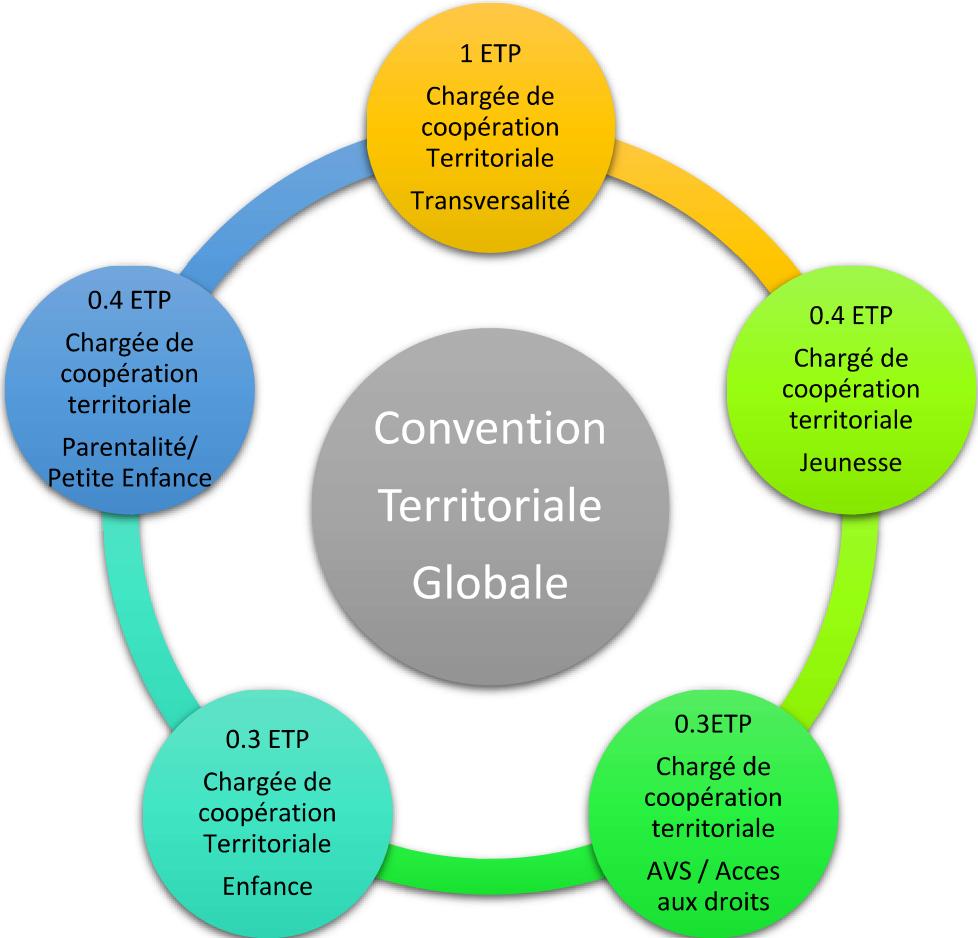
<b>Autonomie et responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine</li> <li>- Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités</li> <li>- Force de proposition auprès des élus</li> <li>- Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire</li> <li>- Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage</li> </ul>
<b>Relations fonctionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération avec les services de la collectivité</li> <li>- Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs</li> <li>- Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil général)</li> <li>- Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public</li> <li>- Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation</li> </ul>
<b>Situation fonctionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune, structure intercommunale</li> <li>- Rattaché aux services enfance, jeunesse et éducation, vie sociale ou directement aux élus, ou à titre exceptionnel à une association</li> </ul>
<b>Cadre d'emploi/Qualification</b>	Niveau Bac + 2 / Bac + 3 : Educateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B, filière Sociale), animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation) / cadres territoriaux du social et de la santé (catégorie A, filière sociale ou médico-sociale)
<b>Coût indicatif Etp</b>	48 000 €

## Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'activité du chargé de coopération

<b>OBJECTIFS</b>	<b>FONCTIONS</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>
1 Mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »	1.1 : Exercice d'une fonction de conseil auprès des élus et des comités de pilotage	Préparation, co-animation et suivi des décisions du Copil de la CTG  Mobilisation d'expertises spécifiques pour faciliter la prise de décisions en Copil	Nombre de réunions de l'instance de pilotage (uniquement pour le coopérateur chef de projet CTG) : préparation et animation des réunions, relevé de décision, fonction d'alerte  Nombre et nature des expertises mobilisées dans le Copil ou groupes de travail	Nombre et nature des décisions facilitées à la suite de la fonction de relais et de conseils auprès des élus
	1.2 : Animation des travaux de diagnostic, de suivi et d'évaluation des engagements contractuels	Suivi de la programmation du plan d'action de la Ctg  Exercice d'une fonction d'alerte en direction du Copil en cas de blocage ou de non réalisation des actions prioritaires de la Ctg	Nombre et nature des axes de la Ctg dont la programmation est suivie  Nombre et nature des alertes en direction du Copil	Nombre et nature de nouvelles problématiques prises en compte dans le cadre de la Ctg dans le cadre de la fonction de veille et d'alerte du coopérateur
2 Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles	2.1 : Animation de démarches permettant d'identifier les attentes des familles et de les traduire en besoins	Préparation et conduite du diagnostic partagé  Fonction de veille sur le fonctionnement des groupes de travail	Nombre de partenaires associés à la démarche de diagnostic partagé  Nombre de réunions de veilles organisées et animées par le coopérateur sur le territoire	Nombre et nature de nouveaux sujets pris en compte dans le cadre de la Ctg dans le cadre de la fonction de veille et d'alerte du coopérateur
	2.2 : Contribution à l'animation et au suivi des travaux en commission	Conception et diffusion d'outils de suivi et d'échanges d'informations entre les groupes de travail et le Copil de la Ctg  Mobilisation d'expertises spécifiques pour faciliter les travaux des groupes de travail	Nombre et nature des enjeux et dispositifs de politique publique explicités auprès des élus et des partenaires	Nombre et nature des projets facilités à la suite de la fonction de relais et d'appui auprès des partenaires
3 Animer la mise en réseau des acteurs	3.1 : Identification et mobilisation des partenaires stratégiques	Echanges avec les instances du CDSF  Réalisation d'actions d'information et de sensibilisation en directions des partenaires institutionnels mobilisés dans le cadre du CDSF	Nombre et nature des relais assurés entre la Caf et les partenaires pour accompagner la construction du projet de territoire	Nombre et nature de nouveaux partenaires mobilisés dans le cadre de la Ctg dans le cadre de l'animation territoriale des groupes de travail ou de réseaux organisés par le coopérateur
	3.2 : Animation d'un réseau d'acteurs et ou de chargés de coopération	Organisation ou participation à des temps de partage d'information et de régulation entre les	Nombre et type de partenaires ayant bénéficié d'un conseil et d'un appui du coopérateur	Meilleure visibilité exprimée par les partenaires sur les missions et les moyens mobilisables auprès de chaque institutions

		<p>coopérateurs de la Ctg</p> <p>Réalisation de supports communs (information, pilotage, acteurs ressources, etc.) dans le cadre du réseau de chargés de coopération</p>	<p>Nombre et type de supports réalisés dans le cadre du réseau des coopérateurs</p>	
4 Organiser et animer la relation avec la population	4.1 : Développement des dispositifs permettant d'animer une concertation et une participation avec le public	<p>Identification des initiatives citoyennes sur le territoire</p> <p>Mise en relation des initiatives citoyennes avec les groupes de travail de la Ctg</p>	<p>Nombre et nature des ingénieries mise à disposition des acteurs pour consolider un projet en commun</p>	<p>Nombre et nature des projets mobilisant les habitants dans leur conception et leur évaluation</p>
	4.2 : Conception et développement des supports d'information	<p>Mobilisation et adaptation des supports de communication et d'information aux objectifs de la Ctg</p> <p>Conception de supports de communication innovants</p>	<p>Nombre et nature des supports d'information permettant d'aller vers les habitants du territoire</p>	<p>Meilleure visibilité exprimée par les habitants sur les missions et les moyens mobilisables auprès de chaque institution</p>

## **ANNEXE 5-b – Schéma de coopération intercommunale CTG**



#### **Coopération envisagée entre les CCT :**

- ❖ Travail collaboratif, échanges réguliers (réunions, courriels, appels téléphoniques).
- ❖ Comités de CCT tous les 2 mois pour faire le point sur l'avancée et le suivi des actions
- ❖ Préparation et participation au COPIL et COTECH

Les ETP de chargés de coopération territoriale seront budgétairement répartis comme suit :

Thématique Petite Enfance	Me. Herbert Lysiane	0.2 ETP
Thématique Parentalité	Me. Herbert Lysiane	0.2 ETP
Thématique Enfance	Me. Delattre Caroline	0.3 ETP
Thématique Jeunesse	M. Lefevre François	0.4 ETP
Thématique AVS / Accès aux droits	M. Dagonet Tristan	0.3 ETP
Pilotage Transversal	Me. Petit Laëtitia	1 ETP
<b>Total</b>		<b>2.4 ETP</b>

## ANNEXE 5-c – Fiches de poste des « Chargé-e-s de coopération territoriale CTG »

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Chargé de Coopération Territoriale</b>
<b>Agent identifié</b>	Laëtitia PETIT
<b>Nombre ETP</b>	1 ETP
<b>Champ d'intervention</b>	Transversal : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, AVS et accès aux droits
<b>Lien hiérarchique</b>	Rattachée au service à la Personne de la CCSA Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint services à la personne
<b>Missions principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Impulser et piloter la mise en œuvre des politiques petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, logement et accès aux droits et assurer le suivi du projet territorial.</li> <li>Assurer un conseil auprès des élus, traduire les orientations politiques en plan d'actions, animer la contractualisation, mettre en œuvre les outils de suivi du projet de territoire et être en mesure de l'évaluer</li> <li>➤ Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles.</li> <li>Participer au diagnostic du territoire, évaluer les demandes et attentes des usagers, garantir la mixité et l'accessibilité des services de façon équitable.</li> <li>➤ Animer la mise en réseau des acteurs.</li> <li>Mobiliser les différents partenaires, développer des actions en transversalité en interne mais aussi en externe, faire le lien entre les différents acteurs du territoire, les chargés de coopération territoriale et les partenaires institutionnels.</li> <li>➤ Organiser et animer la relation avec la population</li> <li>Créer des espaces d'échanges avec les usagers du service, inciter la concertation et la participation du public, développer des supports d'information, faciliter les relations entre les différents acteurs et les habitants.</li> <li>➤ Participer à l'évaluation des actions, au bilan et à la préparation des COPIL et COTECH.</li> </ul>
<b>Compétences/connaissances</b>	Connaissance de l'environnement territorial Travail en mode projet et techniques de travail coopératif Réseaux stratégiques d'information Cadre réglementaire des politiques publiques Méthodes et évaluation des politiques publiques Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers /Autonomie dans l'organisation du travail Garant de la mise en œuvre des projets
<b>Relations fonctionnelles</b>	Coopération avec les services de la collectivité Relation avec les acteurs de la vie locale, les institutions, les partenaires...Contact avec les usagers à l'occasion de réunions publiques d'information ou de concertation

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Chargé de Coopération Territoriale Petite Enfance et Parentalité</b>
<b>Agent identifié</b>	Lysiane HERBERT
<b>Nombre ETP</b>	0.4 ETP
<b>Champ d'intervention</b>	Petite enfance (0.2 ETP) / Parentalité ( 0.2 ETP)
<b>Lien hiérarchique</b>	Rattachée au service à la personne de la CCSA Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint services à la personne
<b>Missions principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evaluer et suivre la programmation des actions en lien avec la petite enfance et la parentalité dans le cadre du projet de territoire</li> <li>➤ Animer la dynamique partenariale</li> <li>➤ Mobiliser les habitants du territoire et les usagers du service</li> <li>➤ Accompagner les élus dans la prise de décision dans les domaines concernés</li> <li>➤ Collaborer avec les autres services dans le cadre des actions transversales</li> <li>➤ Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles.</li> <li>➤ Animer la mise en réseau des acteurs.</li> </ul> <p>Mobiliser les différents partenaires, développer des actions en transversalité en interne mais aussi en externe, faire le lien entre les différents acteurs du territoire, les chargés de coopération territoriale et les partenaires institutionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mobiliser les habitants et usagers du service public</li> <li>Créer des espaces d'échanges avec les usagers du service, inciter la concertation et la participation du public, développer des supports d'information, faciliter les relations entre les différents acteurs et les habitants.</li> <li>➤ Participer à l'évaluation des actions, au bilan et à la préparation des COPIL et COTECH.</li> </ul>
<b>Compétences/connaissances</b>	<p>Connaissance de l'environnement petite enfance et parentalité</p> <p>Travail en mode projet et techniques de travail coopératif avec les autres CCT, et partenaires/ Réseaux stratégiques d'information avec les partenaires et les usagers</p> <p>Cadre réglementaire des politiques publiques /Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers/ Autonomie relative dans l'organisation du travail</p>
<b>Relations fonctionnelles</b>	<p>Coopération avec les services de la collectivité</p> <p>Relation avec les acteurs de la vie locale, les institutions, les partenaires...</p> <p>Contact avec les usagers à l'occasion de réunions publiques d'information ou de concertation</p>

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Chargé de Coopération Territoriale Enfance</b>
<b>Agent identifié</b>	Caroline DELATTRE
<b>Nombre ETP</b>	0.3 ETP
<b>Champ d'intervention</b>	Enfance/Jeunesse
<b>Lien hiérarchique</b>	Rattachée au service à la Personne de la CCSA Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint services à la personne
<b>Missions principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evaluer et suivre la programmation des actions en lien avec l'enfance jeunesse dans le cadre du projet de territoire</li> <li>➤ Animer la dynamique partenariale</li> <li>➤ Mobiliser les habitants du territoire et les usagers du service</li> <li>➤ Accompagner les élus dans la prise de décision dans les domaines concernés</li> <li>➤ Collaborer avec les autres services dans le cadre des actions transversales</li> <li>➤ Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles.</li> <li>➤ Animer la mise en réseau des acteurs.</li> </ul> <p>Mobiliser les différents partenaires, développer des actions en transversalité en interne mais aussi en externe, faire le lien entre les différents acteurs du territoire, les chargés de coopération territoriale et les partenaires institutionnels.</p> <p>➤ Mobiliser les habitants et usagers du service public Créer des espaces d'échanges avec les usagers du service, inciter la concertation et la participation du public, développer des supports d'information, faciliter les relations entre les différents acteurs et les habitants. Participer à l'évaluation des actions, au bilan et à la préparation des COPIL et COTECH.</p>
<b>Compétences/connaissances</b>	<p>Connaissance de l'environnement enfance/jeunesse Travail en mode projet et techniques de travail coopératif avec les autres CCT, et partenaires Réseaux stratégiques d'information avec les partenaires et les usagers Cadre réglementaire des politiques publiques Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers Autonomie relative dans l'organisation du travail</p>
<b>Relations fonctionnelles</b>	<p>Coopération avec les services de la collectivité Relation avec les acteurs de la vie locale, les institutions, les partenaires... Contact avec les usagers à l'occasion de réunions publiques d'information ou de concertation</p>

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Chargé de Coopération Territoriale Jeunesse</b>
<b>Agent identifié</b>	François LEFEVRE
<b>Nombre ETP</b>	0.4 ETP
<b>Champ d'intervention</b>	Enfance/Jeunesse
<b>Lien hiérarchique</b>	Rattachée au service à la Personne de la CCSA Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint services à la personne
<b>Missions principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evaluer et suivre la programmation des actions en lien avec la Jeunesse dans le cadre du projet de territoire</li> <li>➤ Animer la dynamique partenariale</li> <li>➤ Mobiliser les habitants du territoire et les usagers du service</li> <li>➤ Accompagner les élus dans la prise de décision dans les domaines concernés</li> <li>➤ Collaborer avec les autres services dans le cadre des actions transversales</li> <li>➤ Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles.</li> <li>➤ Animer la mise en réseau des acteurs.</li> </ul> <p>Mobiliser les différents partenaires, développer des actions en transversalité en interne mais aussi en externe, faire le lien entre les différents acteurs du territoire, les chargés de coopération territoriale et les partenaires institutionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mobiliser les habitants et usagers du service public</li> </ul> <p>Créer des espaces d'échanges avec les usagers du service, inciter la concertation et la participation du public, développer des supports d'information, faciliter les relations entre les différents acteurs et les habitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participer à l'évaluation des actions, au bilan et à la préparation des COPIL et COTECH.</li> </ul>
<b>Compétences/connaissances</b>	<p>Connaissance de l'environnement territorial de la jeunesse</p> <p>Travail en mode projet et techniques de travail coopératif avec les autres CCT, et partenaires</p> <p>Réseaux stratégiques d'information avec les partenaires et les usagers</p> <p>Cadre réglementaire des politiques publiques/Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers/ Autonomie relative dans l'organisation du travail</p>
<b>Relations fonctionnelles</b>	<p>Coopération avec les services de la collectivité</p> <p>Relation avec les acteurs de la vie locale, les institutions, les partenaires...</p> <p>Contact avec les usagers à l'occasion de réunions publiques d'information ou de concertation</p>

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Chargé de Coopération Territoriale AVS et accès aux droits</b>
<b>Agent identifié</b>	Tristan DAGONET
<b>Nombre ETP</b>	0.3 ETP
<b>Champ d'intervention</b>	Animation de la Vie Sociale/ Social / Accès aux droits
<b>Lien hiérarchique</b>	Rattachée au service à la Personne de la CCSA Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint services à la personne
<b>Missions principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evaluer et suivre la programmation des actions en lien avec l'AVS et l'accès aux droits dans le cadre du projet de territoire</li> <li>➤ Accompagner la dynamique partenariale avec les EVS, La Maison des Habitants, La Maison France Service ...</li> <li>➤ Mobiliser les habitants du territoire et les usagers du service</li> <li>➤ Accompagner les élus dans la prise de décision dans les domaines concernés</li> <li>➤ Collaborer avec les autres services dans le cadre des actions transversales</li> <li>➤ Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles.</li> <li>➤ Animer la mise en réseau des acteurs.</li> </ul> <p>Mobiliser les différents partenaires, développer des actions en transversalité en interne mais aussi en externe, faire le lien entre les différents acteurs du territoire, les chargés de coopération territoriale et les partenaires institutionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mobiliser les habitants et usagers du service public</li> <li>Créer des espaces d'échanges avec les usagers du service,</li> <li>inciter la concertation et la participation du public,</li> <li>développer des supports d'information, faciliter les relations entre les différents acteurs et les habitants.</li> <li>➤ Participer à l'évaluation des actions, au bilan et à la préparation des COPIL et COTECH.</li> </ul>
<b>Compétences/connaissances</b>	Connaissance de l'environnement de l'AVS et de l'accès aux droits notamment en matière d'inclusion numérique. Travail en mode projet et techniques de travail coopératif avec les autres CCT, et partenaires/ Réseaux stratégiques d'information avec les partenaires et les usagers Cadre réglementaire des politiques publiques /Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers/Autonomie relative dans l'organisation du travail
<b>Relations fonctionnelles</b>	Coopération avec les services de la collectivité Relation avec les acteurs de la vie locale, les institutions, les partenaires... Contact avec les usagers à l'occasion de réunions publiques d'information ou de concertation

## **ANNEXE 6 – Délibération du Conseil Communautaire**

**À ajouter**

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2025-106 du 30 septembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 30 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 24 septembre 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE, M. GARIN, E. GARRET, C. MEGRET, E. COTTEL (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), V. THIÉBAUT, C. ACCART, A.M. BARBIER (pouvoir de M. J. PETIT), M. ZANELLI (suppléante de M. O. HOUPAIN), V. DISTRIBUÉ, E. DROMART (pouvoir de M. F. SELLIER), S. BARBIER, S. MANECHEZ, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX,

MM. J.F. LALY, Y. RICHEZ, Ph. LESAGE, B. DOBOEUF, F. TAMAYO, G. THIEULOT (suppléant de M. B. ROUSERÉ), J.J. COTTEL, A. DAMHEC, A. LEJOSNE, B. VAILLANT, J. MAURER, G. BOURY, R. LELEU, J. WEEGSTEN, J.C. MAYEUX, B. CAILLE, E. DELAMBRE, B. VIENNE, E. BIANCHIN, P. VISENTIN, G. DUÉ (pouvoir de Mme B. MERLIN), M. REBOUT, J.C. DERUE, Ph. LEFORT, D. TABARY, H. COPIN, D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, R. DARRAS (suppléant de M. D. CARON), J.P. LETOMBE (suppléant de M. D. DHOUAILLY), D. PORRET, M. LALISSE (pouvoir de Mme I. GUISE), F. CARON, J. BONNAY, R. VAN CAENEGHEM, Th. ROUCOU, F. FOURNIER (pouvoir de Mme I. DREMEAUX), D. BOUQUILLON, J.B. CARTON (suppléant de M. J.M. LECORNET), S. DERROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, F. LETURCQ, I. GUISE, G. MIKOŁAJCZAK,

MM. B. ROUSERÉ, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, G. ALEXANDRE, J. PETIT, F. SELLIER, O. HOUPAIN, Ch. LAGNIEZ, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, D. CARON, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, D. DHOUAILLY, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUME, J.L. DESCAMPS, D. BEDU, M. BLONDEL, Ch. DAMBRINE, J.M. LECORNET.

M. J. WEEGSTEN a été désigné secrétaire de séance.

### **Objet : Politique Enfance-Jeunesse - Projet de renouvellement de la Convention Territoriale Globale de l'intercommunalité du Sud Artois.**

Rapporteur : Daniel TABARY.

La séance ouverte, Monsieur Daniel TABARY rappelle au Conseil de Communauté que la Communauté de Communes du Sud Artois est historiquement engagée depuis son origine dans une politique volontariste en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Cette politique s'est traduite dans le cadre de plusieurs contractualisations avec les partenaires sociaux : Caisse d'Allocations Familiales et Mutualité Sociale Agricole dans le cadre du dispositif contrat enfance jeunesse.

Monsieur Daniel TABARY précise que, depuis 2021, la contractualisation s'est adaptée sous la forme d'une Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour une période de 5 ans.

Monsieur Daniel TABARY rappelle que cette nouvelle forme de contractualisation repose, comme le contrat enfance jeunesse, sur les conclusions d'un diagnostic de territoire partagé entre les différents acteurs ce qui permet de mobiliser l'ensemble des acteurs et ressources du territoire, mais aussi de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire.

Monsieur Daniel TABARY souligne que les services mis en place couvrent un champ élargi à l'ensemble des thématiques d'intervention de la CAF et la MSA notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse mais aussi de la parentalité, du handicap, de l'inclusion numérique, de l'accès aux droits, de l'animation de la vie sociale...

Monsieur Daniel TABARY expose ensuite que la première convention territoriale globale arrive à échéance à la fin de l'année 2025 et que l'intercommunalité souhaite poursuivre son engagement avec la CAF, la MSA mais aussi avec le Conseil Départemental qui sollicite d'être cosignataire du nouveau projet de territoire pour la période 2026-2030.

Monsieur Daniel TABARY indique que le bilan de la précédente convention et le diagnostic de territoire ont été confiés au cabinet Extracité.

Différents groupes de travail, composés des acteurs et des partenaires du territoire, se sont réunis courant juillet 2025 pour prendre connaissance du bilan des différentes actions mises en œuvre sur les cinq années de la convention encore en cours et identifier les forces et les faiblesses, les atouts et les manques dans le cadre des conclusions du diagnostic partagé du territoire. Cette analyse a permis de définir plusieurs axes stratégiques et un plan d'actions à mener dans le cadre du renouvellement d'une convention territoriale globale.

Monsieur Daniel TABARY précise que le comité de pilotage qui s'en est suivi au mois d'août 2025 a permis de confirmer les orientations et d'arrêter les axes stratégiques de développement et le plan d'actions qui se résume de la façon suivante :

- ❖ Axe 1 : Poursuivre la structuration de l'offre d'accueil petite enfance, développer le rôle du Relais Petite Enfance (RPE) auprès des familles et des professionnels du territoire.
  - Action 1.1 : Mener une réflexion sur la reprise des actions autour de la parentalité sur le territoire
  - Action 1.2 : Promouvoir les actions de prévention auprès des enfants de 0 à 3 ans et de leurs parents
  - Action 1.3 : Renforcer le rôle du RPE en tant que Guichet Unique
  - Action 1.4 : Finaliser l'évolution de la Halte-Garderie de Bapaume en Multi-accueil.
  - Action 1.5 : Développer le multi-accueil de Croisilles
- ❖ Axe 2 : Conforter la cohérence éducative autour des enfants, des jeunes et de leurs familles.
  - Action 2.1 : Poursuivre la qualité pédagogique des accueils de loisirs au service du développement de l'enfant
  - Action 2.2 : Réinterroger l'organisation des accueils de loisirs sur le territoire en l'adaptant aux besoins des familles
  - Action 2.3 : Soutenir les actions de santé et renforcer les actions de prévention auprès des 3-18 ans
  - Action 2.4 : Elaborer un nouveau projet éducatif répondant aux besoins de la Communauté de Communes
  - Action 2.5 : Encourager l'engagement et l'implication des jeunes du territoire
  - Action 2.6 : Promouvoir la ludothèque comme levier de développement et de lien social autour de l'enfant et de la famille.
- ❖ Axe 3 : Poursuivre une politique d'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire intercommunal.
  - Action 3.1 : Favoriser l'émergence de nouvelles structures d'animation de la vie sociale
  - Action 3.2 : Assurer un rôle de soutien et de mise en réseau des acteurs de l'animation sociale
  - Action 3.3 : Développer des actions d'animation de la vie sociale sur les thématiques prioritaires de la CTG dans une dimension intergénérationnelle
  - Action 3.4 : Développer et rendre visible le rôle de la CCSA en matière d'information et de soutien à la vie associative

- ❖ Axe 4 : Garantir l'accès aux droits et aux services publics sur l'ensemble du territoire.
  - Action 4.1 : Promouvoir l'action de Maison France Services et orienter les publics
  - Action 4.2 : Améliorer l'information des acteurs en matière de démarches administratives et d'accès aux droits
    - Action 4.3 : réaffirmer l'importance de l'accompagnement aux démarches numériques.
- ❖ Axe 5 : Piloter la Convention Territoriale Globale
  - Action 5.1 : Conforter le portage politique de la CTG comme un projet social transversal de territoire
  - Action 5.2 : Favoriser l'appropriation de la CTG par les élus et les partenaires du territoire
  - Action 5.3 : Communiquer auprès des habitants sur les actions et services de la CCSA

Monsieur Daniel TABARY rappelle le cheminement de validation de ce programme d'actions qui, une fois approuvé par le conseil communautaire, fera l'objet de différentes validations par les partenaires institutionnels et acteurs de la future convention territoriale globale notamment sur les implications des uns et des autres en termes d'ingénierie et /ou de financement d'actions.

Monsieur Daniel TABARY souligne que l'objectif poursuivi par l'intercommunalité au titre du renouvellement de cette convention vise à maintenir les financements déjà octroyés précédemment mais également de renforcer le développement de l'offre des modes de garde sur le territoire, de pallier l'absence d'actions en matière de parentalité et de multiplier les espaces de rencontre et de discussions à destination des habitants du territoire.

Après en avoir délibéré, sous l'autorité de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés (65 voix) :

- d'approuver les conclusions du bilan de la convention territoriale globale 2021-2025 et le diagnostic partagé réalisé dans le cadre du renouvellement de la convention territoriale globale 2026-2030 ;
- d'approuver les axes stratégiques de développement de la nouvelle convention territoriale globale 2026-2030 ;
- d'approuver le programme d'actions coconstruit avec les différents partenaires et acteurs de ce contrat ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la mise en œuvre des différentes actions dans le cadre des différents budgets principaux de l'intercommunalité du Sud Artois ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL  
Date : 13/10/2025  
Qualité : PRESIDENT

Jean-Jacques COTTEL.

## **DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

Pôle Solidarités  
Secrétariat général du Pôle Solidarités  
Mission Pilotage Administratif et Financier

### **RAPPORT N°50**

Territoire(s): Arrageois

EPCI(s): C. de Com. du Sud Artois

### **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

#### **REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025**

#### **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD ARTOIS**

L'objectif du Département, chef de file de l'action sociale, en matière de partenariats dans le champ des solidarités, est de mobiliser les ressources du territoire et de fédérer les acteurs en faveur de la cohésion sociale et de l'épanouissement de chacun. Il s'agit d'organiser les coopérations, en s'appuyant sur le rôle pivot des Maisons du Département solidarité (MDS), et clarifier les responsabilités tout en renforçant l'interconnaissance et le travail collectif.

Pour sa part, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), acteur majeur dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales, impulse, depuis quelques années, avec l'appui du Département, le déploiement de Conventions Territoriales Globales (CTG) avec les communes et leurs groupements, afin d'apporter de façon plus pertinente des réponses aux familles et aux publics fragilisés. C'est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet social de territoire, de maintien et de développement des services aux familles, d'accès aux droits et d'intervention sociale. Ces CTG s'appuient sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens d'actions.

C'est ainsi que la CAF et le Département sont engagés depuis plusieurs années dans un partenariat autour d'un objectif commun de soutien et d'accompagnement des familles du Pas-de-Calais avec une exigence de qualité, de proximité et de pertinence des réponses apportées.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la mise en œuvre du projet de mandat et notamment la déclinaison de l'ambition 15 « Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027, « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais ».

Si le Département, tout comme la MSA, n'a pas été signataire de la convention territoriale 2021-2025, il en a été partenaire et a été associé à l'ensemble des travaux et actions mises en œuvre dans le cadre de cette démarche. Cette première CTG a permis d'engager des réflexions et des projets sur quatre thématiques : la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, le logement et l'accompagnement des publics.

Cette convention arrive à son terme et a fait l'objet d'une évaluation conjointe en 2025 et d'une définition partagée des enjeux, objectifs et actions à mettre en œuvre sur la nouvelle période 2026–2030.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé la signature d'une nouvelle convention territoriale globale (CTG), au service d'un projet social pour le territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois (CCSA), pour laquelle le Département est sollicité pour être signataire.

Le projet de convention territoriale globale 2026–2030 du territoire de la Communauté de communes du sud Artois associe le Département du Pas-de-Calais via la maison du Département solidarité de l'Arrageois et les 64 communes du territoire, ainsi que la Mutualité Sociale Agricole du Nord-Pas-de-Calais (MSA).

### **Le portrait du territoire**

Le territoire de la Communauté de communes du sud Artois est essentiellement rural composé de bourgs centre. On observe dans le dernier diagnostic populationnel une légère baisse avec un vieillissement des habitants.

La population pourrait de nouveau croître significativement dans les prochaines années, en raison de projets de construction prévus prochainement à Bapaume.

La population est caractérisée par un fort taux d'activité et un fort taux d'emploi avec des perspectives positives liées à de grands projets comme le canal Seine Nord Europe mais aussi à des enjeux agricoles et une place croissante du commerce et de l'industrie dans les emplois occupés.

La CCSA poursuit sa tendance à l'augmentation du nombre de ménages sur son territoire, malgré une baisse de la population, traduisant une dynamique de réduction de la taille moyenne des ménages.

Depuis 2015, la part des ménages d'une personne a très fortement augmenté alors que la part des ménages avec famille a quant à elle légèrement diminué, tout particulièrement pour les couples avec enfants.

### **Le contenu proposé pour la CTG locale**

Au regard des constats et thématiques partagés avec les partenaires signataires, les champs d'intervention prioritaires porteront sur :

- Une offre d'accueil de la petite enfance adaptée et de qualité prenant en compte les situations de vulnérabilité liées à la précarité ou au handicap,
- La coordination des acteurs au service des actions de soutien à la parentalité et sur la valorisation de l'offre existante en direction des familles les plus fragilisées,
- Le développement d'une offre d'accueil périscolaire adaptée, accessible à tous et de qualité. Une politique jeunesse renforcée en valorisant la place des jeunes,
- L'accès aux droits et à son information avec une attention particulière pour l'accompagnement des publics fragiles face aux usages numériques,
- L'information et l'accompagnement sur l'accès à une offre de logement adaptée et économique en adéquation avec les besoins des publics,
- La valorisation du développement de l'animation de la vie sociale,
- La prise en compte des enjeux de la mobilité sur le territoire.

La déclinaison de ces axes thématiques se mène dans une démarche partenariale qui valorise la participation des habitants, l'expression de leurs attentes ainsi qu'une approche globale coordonnée d'accompagnement des familles dans une logique de parcours.

Au regard du diagnostic, les principaux enjeux et objectifs définis conjointement sont :

- La petite enfance et la parentalité : Poursuivre la structuration de l'offre d'accueil petite enfance, développer le rôle du Relais Petite Enfance (RPE) auprès des familles et des professionnels du territoire,

- L'enfance et la jeunesse : Conforter la cohérence éducative autour des enfants, des jeunes et de leurs familles,

- L'animation et la Vie Sociale : Poursuivre une politique d'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire intercommunal,

- L'accès aux droits : Garantir l'accès aux droits et aux services publics sur l'ensemble du territoire,

- Les enjeux transversaux : Piloter la Convention Territoriale Globale.

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté de communes du sud Artois, la convention territoriale globale locale 2026-2030, dans les termes du projet joint en annexe.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY